22 ERIC McCORMACK SE SOUVIENT DE MORT PAUL
09 LA SÉCURITÉ AVANT TOUT
15 DIX IDÉES POUR MOTIVER VOS ÉLÈVES

DÉCEMBRE 2015

pour parler profession

LA REVUE DE L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

Prendre un nouveau virage

QUATRE ENSEIGNANTS PARLENT DES DÉTOURS QU'ILS ONT EMPRUNTÉS POUR ARRIVER À LA SALLE DE CLASSE. p. 26

PROFESSIONNEL

APPRIVOISER LE TDAH p. 32

Danielle Breau, EAO, a été agente de bord pendant 17 ans, avant de devenir enseignante.

Voici le nouveau iX500 doté du microprocesseur Gi évolué.

www.fujitsu.ca/produitsnumeriseur

© 2015 Fujitsu Canada, Inc. Tous droits réservés. Fujitsu et le logo Fujitsu sont des marques déposées de Fujitsu Ltd. Toutes les autres marques de commerce mentionnées sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

FUJITSU

façonnons l'avenir ensemble

16

PHOTO : MATTHEW LITEPLO; COIFFURE ET MAQUILLAGE : SHANNON RANGER; ILLUSTRATION : SÉBASTIEN THIBAULT/ANNA GOODSON

RUBRIQUES

5 **À L'ORDRE**
6 **MOT DE LA PRÉSIDENTE**
7 **MOT DU REGISTRAIRE**
8 **COURRIER DES LECTEURS**
9 **RÉSEAUTAGE**

CHRONIQUES

16 **PRATIQUES EXEMPLAIRES**
Chantal Larivière, EAO, sait piquer la curiosité de ses élèves avec l'approche par l'enquête.

22 **ENSEIGNANT REMARQUABLE**
L'acteur bien connu Eric McCormack se souvient de l'enseignant qui l'a guidé à l'orée de sa carrière.

60 **EXAMEN FINAL**
L'écrivain primé Nino Ricci parle de son intérêt pour l'histoire, les antihéros et l'ironie.

RESSOURCES

38 **LU, VU, ENTENDU**
Susciter l'amour de la lecture

42 **TECHNO LOGIQUE**
Collaborer avec enthousiasme

45 **CYBERESPACE**
Santé mentale et bien-être

AUTORÉGLEMENTATION

46 Services aux membres / Nouveaux membres au conseil / Étude de cas du comité d'enquête / Audiences

ARTICLES

26 **PRENDRE UN NOUVEAU VIRAGE**
L'enseignement est une vocation tardive, mais ô combien satisfaisante, pour près d'un tiers des nouveaux diplômés.

32 **APPRIVOISER LE TDAH**
Quelques stratégies pour apprivoiser les forces des élèves ayant ce trouble déficitaire de l'attention.

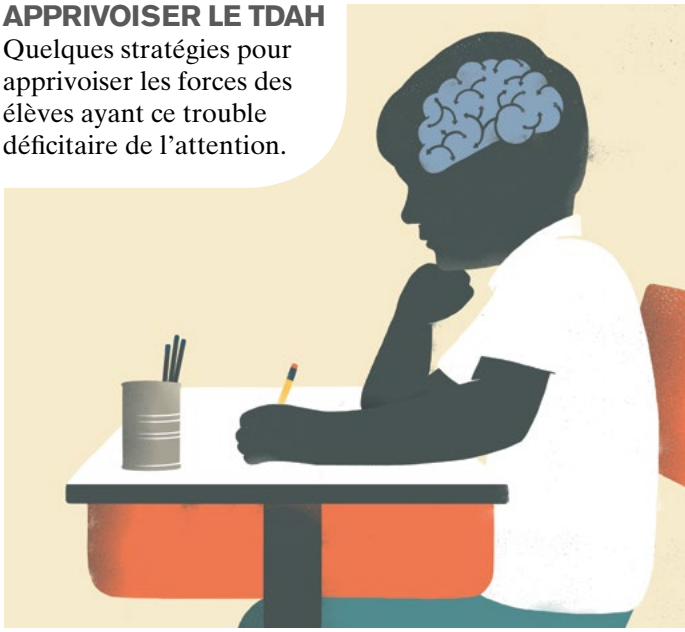

EAO me

Les membres de l'Ordre bénéficient d'

Profitez de plus de 1 200 rabais exclusifs dans des magas
ainsi que sur des services, des voyages, des attractions, d

©Tous droits réservés Venngo Inc. 2015. MemberPerks[MD] est une marque déposée de Venngo Inc.
Toutes autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Les *perks* et les rabais peuvent être différents de ceux présentés et peuvent être modifiés sans préavis. *Taxes en sus.

venngo®

mberperks[MD]

'un accès gratuit à EAO MemberPerks[MD]

ins de marque, des commerces locaux et des restaurants,
des locations de voitures, et bien plus, comme celui de…

OFFRE RÉSERVÉE AUX MEMBRES D'EAO MEMBERPERKS

SEULEMENT 384 $*
POUR 1 ANNÉE COMPLÈTE

Tarif spécial disponible jusqu'au 31 janvier 2016.

Consultez les offres avant de voyager, de magasiner, de manger ou d'aller vous divertir, et **économisez**!

eao.ca/rabaisauxmembres

VOUS PRENEZ VOTRE RETRAITE?

Si vous prenez votre retraite cette année et que vous ne prévoyez pas enseigner dans les écoles financées par la province, vous pouvez changer votre statut de membre dans le tableau public.

Rendez-vous à **oeeo.ca** → Membres → Formulaires et renvoyez-nous cet avis par télécopieur ou par la poste. Votre nom sera suivi du statut «à la retraite» dans le tableau au lieu de «suspendu pour non-paiement de la cotisation».

Téléphonez au 416-961-8800 ou sans frais en Ontario au 1-888-534-2222, pour recevoir le formulaire par la poste.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario | Fixer la norme pour un enseignement de qualité

DÉCEMBRE 2015

pour parler profession

Comité de rédaction
Jean-Luc Bernard, EAO; Tim Gernstein, EAO; Godwin Ifedi; Myreille Loubert, EAO (présidente); Anthony Samcheck (vice-président)

Éditeur
Richard Lewko

Rédacteur en chef
William Powell

Directrice de la rédaction
Kristin Doucet

Version française
Véronique Ponce, rédactrice adjointe
Thomas Brouard/Julie Fournel/Loïc Magnier, traduction et révision
Lori Hall, coordonnatrice de la production

Rédactrice principale
Leata Lekushoff

Responsable des critiques de livres
Rochelle Pomerance

Collaboratrices/Collaborateurs
Gabrielle Barkany, EAO; Chantal Bélisle, EAO; Serge Brideau, EAO; Adam Buckley; Mélissa Dufour; Joanne Excellent, EAO; Brian Jamieson; Lynne Latulippe; Mélissa Médart; Marie-Chantal Pineault; Wyley Powell; Francine Tardif; Stéphanie Tétreault; Lyse Ward; Patrick Winter

Distribution
Kerry Walford

Direction artistique, conception et production
Studio 141 Inc. : Dave Curcio (président et directeur de conception); Marlo Biasutti (graphiste); Hannah Browne (graphiste)

Couverture
Photo : Matthew Plexman; Coiffure et maquillage : Sandra Yang/Judy Inc.
Illustration : Marlo Biasutti/Studio 141 Inc.

Pour parler profession est la publication trimestrielle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Elle informe ses membres de ses activités et de ses décisions. La revue permet la discussion sur des questions d'intérêt concernant l'enseignement, l'apprentissage, le perfectionnement professionnel et les normes d'exercice.

Le point de vue exprimé dans un article n'engage que son auteur et ne représente pas nécessairement la position officielle de l'Ordre.

Nous vous incitons à reproduire, en tout ou en partie, les articles du présent numéro. Nous vous demandons cependant de bien vouloir indiquer que le texte provient du numéro de décembre 2015 de la revue *Pour parler profession* de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Nous vous invitons à nous écrire et à nous envoyer des articles sur la profession. Nous ne retournons pas les manuscrits non sollicités.

ISSN 1206-8799
Envoi de publications canadiennes – Convention de vente nº 40064343

Veuillez retourner les envois non distribuables au Canada à :
Pour parler profession, Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest, Toronto (Ontario) M5S 0A1
revue@oeeo.ca ou **abonnements@oeeo.ca**

Abonnement
Les membres de l'Ordre reçoivent automatiquement la revue. Pour vous abonner, voir l'annonce ci-contre.

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C011825

Publicité
Dovetail Communications, tél. : 905-886-6640; téléc. : 905-886-6615; courriel : **psadvertising@dvtail.com**. L'Ordre n'endosse pas les publicités des produits et services figurant dans *Pour parler profession*, y compris les cours de perfectionnement professionnel offerts par les commanditaires.

Impression
Imprimé avec de l'encre végétale sur du papier certifié FSC^MD par Transcontinental Printing, Owen Sound (Ontario).

Pour parler profession est aussi inscrite au Programme de recyclage «boîtes bleues» financé par l'industrie : Stewardship Ontario

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario | Fixer la norme pour un enseignement de qualité

L'Ordre est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante en Ontario. Toute personne qualifiée pour enseigner dans la province peut en devenir membre; c'est d'ailleurs une exigence pour qui veut conserver l'autorisation d'enseigner.

L'Ordre réglemente la profession enseignante en fixant les normes d'exercice et en agréant les programmes de formation à l'enseignement.

L'Ordre établit les conditions d'entrée dans la profession, fait enquête sur les plaintes déposées contre ses membres et prend les mesures disciplinaires appropriées.

CONSEIL DE L'ORDRE

Présidente
Angela De Palma, EAO

Vice-présidente
Myreille Loubert, EAO

Membres
Brian Beal, EAO; Jean-Luc Bernard, EAO; Shabnum Budhwani; Marie-Louise Chartrand; Irene Cheung, EAO; Ann Ciaschini, EAO; Elizabeth Edgar-Webkamigad, EAO; Susan Elliott-Johns, EAO; Dobi-Dawn Frenette; Robert Gagné; Tim Gernstein, EAO; Marie-Thérèse Hokayem; Godwin Ifedi; Jane Ishibashi; Matthew Kavanagh, EAO; Shanlee Linton, EAO; Shannon Marcus, EAO; Richard Michaud, EAO; William Ngassam, EAO; Sara Nouini, EAO; Bill Petrie; Brigitte (Bidal) Piquette, EAO; Tom Potter; Terry Price, EAO; Rob Ryan, EAO; Anthony Samchek, EAO; Vicki Shannon, EAO; Jennifer Stewart, EAO; Stéphane Vallée, EAO; Nicole Van Woudenberg, EAO; Ravi Vethamany, EAO; Wes Vickers, EAO; Ronna Warsh; Marie-Claude Yaacov

Chef de la direction et registraire
Michael Salvatori, EAO

Registraire adjoint
Joe Jamieson, EAO

Directrices/Directeurs
Chantal Bélisle, EAO; Enquêtes et audiences
Richard Lewko; Services généraux et soutien au conseil
Roch Gallien, EAO; Normes d'exercice et agrément
Linda Zaks-Walker, EAO; Services aux membres

VOUS CONNAISSEZ QUELQU'UN QUI S'INTÉRESSE À L'ENSEIGNEMENT?

Pourquoi ne pas l'abonner à *Pour parler profession*?
Cette personne pourra ainsi lire des articles intéressants sur la profession enseignante et connaître les nouveautés en Ontario.

Quatre numéros par an :
10 $ au Canada ou 20 $ à l'étranger

POUR L'ABONNER, RENDEZ-VOUS À
oeeo.ca → Services en ligne

Le coût de la revue pour les membres de l'Ordre est inclus dans la cotisation annuelle. Pour en savoir plus sur l'abonnement, envoyez un courriel à **abonnements@oeeo.ca** ou composez le 416-961-8800 (sans frais en Ontario : 1-888-534-2222), poste 401.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario | Fixer la norme pour un enseignement de qualité

VOS FUTURS ÉLÈVES

En septembre dernier, des membres de notre personnel ont accueilli les visiteurs à la Baby Expo de London et leur ont expliqué comment nous fixons la norme pour un enseignement de qualité en Ontario.

DES VISITEURS QUI VIENNENT DE LOIN

En septembre et en octobre, nous avons accueilli des délégations de la Corée, du Danemark, des Pays-Bas et de la Suède. Ces visiteurs sont venus en apprendre plus sur notre rôle et nos responsabilités.

POUR LIRE ET EN PARLER

Des mordus de lecture sont passés par notre kiosque au festival The Word On The Street, en septembre dernier, à Toronto. Nous étions là pour les informer sur la façon dont nous servons et protégeons l'intérêt du public.

RECOMMANDATION PROFESSIONNELLE

Après la sortie, en septembre, de notre recommandation professionnelle intitulée *Devoir de signaler*, nous avons organisé des séances d'information à Toronto, à Thunder Bay, à Sudbury, à Windsor, à Saint Catharines et à Ottawa pour discuter de l'obligation de signaler tout soupçon de maltraitance et de négligence d'enfants.

VOS FUTURS COLLÈGUES

Durant la Foire des universités de l'Ontario, des étudiantes et étudiants sont venus voir notre kiosque pour obtenir de l'information sur les programmes de formation à l'enseignement.

PHOTOS : ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO (RECOMMANDATION PROFESSIONNELLE ET VISITE DES DÉLÉGATIONS); DARREN GOLDSTEIN (BABY EXPO DE LONDON ET FOIRE DES UNIVERSITÉS DE L'ONTARIO)

AVOIR PLUS D'UNE CORDE À SON ARC

Tant les compétences générales que spécialisées font partie intégrante du succès professionnel. Les vastes compétences nécessaires pour pratiquer notre profession n'ont pas changé.

D'ANGELA DE PALMA, EAO

Tout au long de ma carrière en éducation, j'ai eu la chance de jouer divers rôles : enseignante de français langue seconde et d'anglais langue seconde, titulaire de classe et enseignante d'éducation de l'enfance en difficulté. Chaque poste comportait des récompenses et des défis, mais ils ont tous influencé ma croissance personnelle et professionnelle. C'est peut-être parce que les enfants, même s'ils ont tous des besoins particuliers, n'en restent pas moins des enfants. J'ai enseigné dans des milieux fort diversifiés géographiquement et démographiquement – des banlieues de classe moyenne à des quartiers urbains en passant par des communautés d'expatriés. Les élèves de tous ces milieux ont toujours fait preuve de curiosité, de créativité et de désir d'aventure à divers degrés et de diverses façons. J'espère qu'ils diraient aussi que, en tant qu'enseignante et apprenante (parce que j'apprends de mes élèves et de mes collègues chaque jour), j'ai démontré des qualités similaires.

Les compétences que j'ai développées au cours de ma carrière en enseignement sont restées pratiquement les mêmes. Il faut reconnaître que, sous l'influence des nouvelles recherches et au fur et à mesure que nous comprenons mieux comment optimiser l'apprentissage, la pédagogie change et les pratiques reflètent ce mouvement. Toutefois, les vastes compétences nécessaires pour pratiquer la profession enseignante (générales et spécialisées) n'ont pas changé.

Le printemps dernier, j'ai assisté à une présentation dans le cadre d'un congrès. On y soulignait l'importance de combiner compétences générales et spécialisées pour les professions réglementées. J'étais tout à fait d'accord. En tant qu'enseignante agréée de l'Ontario, je sais que la liste des connaissances particulières requises pour pratiquer la profession avec succès est longue et ne cesse de croître. Les programmes-cadres, les lignes directrices sur la santé et la sécurité, l'apprentissage au XXIe siècle, la santé mentale et le bien-être n'en sont que quelques exemples. Bien que les connaissances spécialisées contribuent à l'exécution de tâches spécialisées, les compétences générales sont tout aussi importantes pour le personnel enseignant.

Si vous faites un peu de recherche en ligne, vous constaterez que les compétences générales les plus recherchées dans les milieux de travail sont les suivantes : communication, souplesse, mentorat, collaboration, priorisation et prise de conscience. Elles font toutes partie intégrante du succès professionnel. Les enseignants exercent ces compétences générales dans les salles de classe, les salles de réunion, les gymnases et les cours d'école. En tant que mentors, animateurs, entraîneurs, conseillers et partenaires de l'apprentissage des enfants, les enseignants savent à quel point les compétences générales comptent. Elles servent à nourrir la relation de confiance qui existe entre eux et toute la communauté scolaire, vaste et souvent complexe.

Alors que l'animateur parlait de la terminologie généralement applicable aux professions réglementées, mon esprit s'est tourné vers les normes professionnelles de l'Ordre, lesquelles guident la pratique des enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario. Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante tracent le contour des connaissances, compétences et valeurs de la profession, et englobent les compétences générales et spécialisées propres à notre travail. Tout comme les pratiques pédagogiques ont changé, les normes ont varié au fil du temps pour mieux s'ajuster à la profession. Cependant, elles demeurent une vision collective d'un rôle déterminant dans la vie des enfants.

Les normes peuvent être pour vous un cadre de travail, un langage commun pour les enseignants ou des principes et compétences auxquels vous aspirez. Pour ma part, c'est le code génétique de la profession enseignante. Cette perspective peut sembler plus grandiose que celle des instigateurs de compétences générales et spécialisées, mais elle l'est à juste titre, selon moi. ■

Angela De Palma

PHOTO : MATTHEW PLEXMAN

AGIR AVEC DISCERNEMENT

Cuir ou caoutchouc? Comment la semelle de vos chaussures reflète-t-elle l'esprit pratique de votre travail et, surtout, votre discernement professionnel? Le registraire ouvre la discussion.

DE MICHAEL SALVATORI, EAO

Une des leçons les plus importantes que j'ai apprises en tant que nouveau directeur d'école impliquait des chaussures et l'importance du jugement professionnel. Et je dois remercier Maxwell, un jeune élève.

Le premier jour d'école était cause d'anxiété pour Max comme pour tant d'autres élèves. Sa mère m'en avait d'ailleurs glissé un mot. Alors que je le guidais doucement vers sa salle de classe et que sa mère s'esquivait, Max, qui s'était rendu compte que sa mère avait disparu, est parti en trombe à sa recherche. J'en ai donc fait autant. Toutefois, les planchers polis et les semelles en cuir de mes chaussures toutes neuves n'ont pas rendu la poursuite facile. Une bonne paire de chaussures de course, un peu usées, aurait bien mieux fait l'affaire!

En tant que professionnels, nous apprenons de notre expérience, de nos succès, de nos victoires et, bien entendu, de nos faux pas…

Aiguiser son discernement professionnel fait partie intégrante de notre pratique. En tant que praticiens réflexifs, nous évaluons l'efficacité de nos stratégies pédagogiques et les modifions, au besoin. Nous raffinons continuellement la façon dont nous communiquons avec nos élèves, nos collègues et les parents afin de transmettre notre message avec clarté, soin et professionnalisme. Et, quand un dilemme survient, nous jaugeons notre approche à l'aide des normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante.

Souvent, nous sollicitons de l'aide et de l'appui, et nous demandons conseil. L'Ordre est une source d'appui et de conseils pour vous.

Dernièrement, l'Ordre a émis une recommandation professionnelle sur le devoir des enseignantes et enseignants de signaler tout soupçon concernant un enfant qui serait victime de maltraitance ou de négligence. La recommandation respecte le jugement que les enseignants portent sur le bien-être de leurs élèves. Elle donne aussi une directive claire : dans le doute, signalez vos soupçons.

Devoir de signaler est notre cinquième recommandation professionnelle. Comme les autres, elle est rédigée dans l'objectif d'influer sur la pratique et le jugement professionnels de nos membres. Qu'il s'agisse de conseils sur la planification de l'apprentissage professionnel ou sur l'utilisation responsable des médias sociaux, les recommandations sont pour l'Ordre une façon d'appuyer le jugement professionnel de ses membres.

En tant qu'organisme de réglementation de la profession enseignante en Ontario, l'Ordre joue un rôle fondamental en fournissant du soutien à ses membres pendant qu'ils développent leur discernement professionnel. À cet égard, les enseignants ne sont pas différents des autres professionnels dans nos écoles, comme les éducatrices et éducateurs de la petite enfance, les psychologues et les travailleuses sociales et travailleurs sociaux.

L'excellente réputation dont jouissent les membres de l'Ordre, rehaussée par la confiance que leur accorde le public, est largement imputable au jugement qu'ils exercent dans leur pratique quotidienne. Pas à pas, avancez avec fierté et assurance en sachant que vos décisions appuient les élèves et leur apprentissage.

Et portez les bonnes chaussures! ■

M. Salvatori

PHOTO : MATTHEW PLEXMAN

courrier des lecteurs

Pour parler profession *vous invite à écrire des lettres et des articles sur des domaines d'intérêt pour la profession. Nous nous réservons le droit d'abréger vos textes. Pour être considérée aux fins de publication, une lettre doit comporter le numéro de téléphone de jour de son auteur. Envoyez votre texte à* **revue@oeeo.ca** *ou à Rédaction,* Pour parler profession, *101, rue Bloor Ouest, Toronto (Ontario) M5S 0A1.*

L'expérience à l'étranger, ça compte!

Les pédagogues qui travaillent à l'étranger doivent surmonter de nombreux obstacles et défis : enseigner à des élèves dont l'anglais est une seconde langue; s'adapter à un nouveau pays et à de nouvelles attitudes et normes culturelles. Et pourtant, quand les enseignants postulent des emplois au Canada, leur expérience à l'étranger ne compte pas autant que celle acquise ici. Les pédagogues qui ont enseigné à l'étranger ont eux aussi élaboré des plans de leçon, rendu des comptes aux administrateurs, aux parents et aux élèves, participé à des activités parascolaires, produit des bulletins scolaires, rencontré des parents, aidé des élèves ayant des troubles de comportement et enseigné à différents niveaux au sein d'une classe.

Nous allons à l'étranger pour acquérir de l'expérience à temps plein, chose difficile à obtenir [pour les nouveaux enseignants] au Canada. Outre l'expérience acquise, nous découvrons d'autres pays et différentes cultures. Le Canada est un pays multiculturel – on le voit dans la salle de classe –, et ceux d'entre nous qui ont enseigné outre-mer sont les mieux placés pour comprendre les élèves d'horizons divers.

—**Susanna Wallis**, EAO, enseigne la maternelle à la Sinarmas World Academy, une école internationale située à Bumi Serpong Damai City, en Indonésie.

lu, vu, entendu

ALLER-RETOUR DANS LE TEMPS

Merci!

Permettez-moi de vous dire combien j'ai apprécié collaborer, cette année scolaire encore, à la rubrique «Lu, vu, entendu».

Je voudrais partager avec vous trois faits qui illustrent à quel point cette rubrique est suivie par les membres de l'Ordre : après avoir lu ma critique du roman *Taxi en cavale* de Louis Émond, un collègue en a commandé une vingtaine d'exemplaires pour sa classe de 7e année; une collègue a affiché ma critique du récit *L'Odeur du café* de Dany Laferrière près de la photocopieuse; enfin, au lendemain de la publication de ma critique de *Céleste ma planète* de Timothée de Fombelle, une collègue m'a emprunté ce livre pour le lire.

Je suis convaincu que les autres contributeurs à «Lu, vu, entendu» ont vécu, eux aussi, ces moments de partage entre collègues.

Et le succès de la rubrique commence par le choix des livres que vous proposez à l'équipe de critiques.

—**Bertrand Ndeffo Ladjape Mba**, EAO, enseignant de français, 11e et 12e année, au Collège français de Toronto, Conseil scolaire Viamonde.

Les bibliothèques scolaires dans l'oubli

En lisant votre numéro de septembre, j'ai remarqué une omission flagrante : plusieurs articles soulignent l'importance des ouvrages contemporains, de la technologie et des lieux d'apprentissage. Toutefois, on ne fait aucune mention de la bibliothèque de l'école, des installations d'apprentissage ou de la pratique consistant à associer un pédagogue à un enseignant-bibliothécaire dans le but de trouver, d'acquérir et de fournir tous ces outils et lieux d'apprentissage.

J'encourage le personnel, les collaborateurs et les lecteurs de *Pour parler profession* à réfléchir à la manière dont les pédagogues des quatre coins de notre province trouvent, achètent et mettent à la disposition des élèves les livres, les ressources pédagogiques, la technologie et les lieux qui aident à atteindre les importants objectifs d'apprentissage abordés dans le numéro de septembre.

—**Peggy Lunn**, EAO, ancienne enseignante au secondaire et enseignante-bibliothécaire, est la bibliothécaire du Teacher Resource Centre de l'Université Queen's, à Kingston.

Enseigner la justice sociale

Je vous remercie de l'excellent article d'Helen Dolik, «Pour l'intérêt supérieur». De la narration de contes aux recueils de citations célèbres, j'ai pris plaisir à découvrir les différentes stratégies utilisées pour enseigner la justice sociale.

J'ai également aimé pouvoir le lire en français et en ligne!

—**Lise Presseault**, EAO, ancienne agente de programme à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

réseautage

…pour orienter l'exercice de votre profession

SÉCURITÉ AVANT TOUT!

COMMENT ASSUREZ-VOUS LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES LORS D'UNE SORTIE SCOLAIRE? VOICI LES 7 RÉPONSES LES PLUS POPULAIRES À NOTRE DERNIER SONDAGE.

- **COMPTER** les élèves souvent et avec précision.
- **DISCUTER** à l'avance des règles de comportement et de sécurité avec vos élèves.
- **OBTENIR** une décharge de responsabilité signée avec les coordonnées pour chaque élève.
- **CONNAÎTRE** les besoins médicaux des élèves et toute accommodation nécessaire.
- **INFORMER** les parents de ce que leurs enfants doivent porter et apporter.
- **SUIVRE**, modifier ou cesser l'activité si elle ne vous semble pas sécuritaire.
- **DÉTERMINER** si l'activité convient au groupe.

ILLUSTRATION : LEEANDRA CIANCI

APPLI DE L'ORDRE pour appareils mobiles

Effectuez des transactions et profitez d'autres services, où que vous soyez, grâce à ce guichet unique au bout des doigts : trouvez un membre ou une QA, réglez votre cotisation ou montrez votre carte EAO. Disponible pour les systèmes d'exploitation iOS, Windows et Android. Téléchargez l'appli à **oct-oeeo.ca/1KWnGJb**.

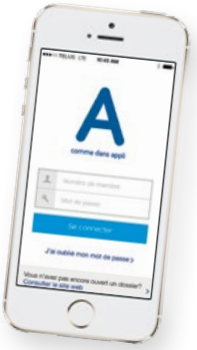

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

ressource

Vous recherchez la traduction d'un terme spécifique à l'éducation en Ontario?

Consultez **BTEO.CA**, *le site de la Banque de terminologie de l'éducation en Ontario. Pendant que vous y êtes, contribuez à la richesse de cette ressource unique en proposant vous-même de nouveaux termes!*

BTEO.CA

Mini QUESTIONNAIRE

avec Patrick Bergeron

D'HÉLÈNE MATTEAU

Patrick Bergeron, EAO, lançait sa carrière d'enseignant en 2004, à l'école secondaire catholique L'Escale, un établissement de 850 élèves situé à Clarence-Rockland, à 40 km d'Ottawa. Il y est toujours! Enseignant de physique et d'arts médiatiques, il est aussi animateur culturel. Sa passion pour la francophonie lui a valu, en 2007, le Prix Jeunesse Thomas-Godefroy de l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario (ACFÉO). L'an dernier, alors qu'il était conseiller pédagogique, l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) l'invitait à collaborer, au sein d'une équipe pancanadienne, à la création d'une nouvelle ressource pédagogique, «Ma vie en français», qu'il nous présente ici.

Q «Ma vie en français», qu'est-ce que c'est?

C'est un cahier conçu pour guider l'enseignant qui veut faire réfléchir ses élèves sur leur identité francophone. Outre une démarche et des conseils, l'outil comporte dix fiches présentant un thème de discussion, chacune assortie d'un «déclencheur» – un dessin ponctué de quelques mots-clés – permettant de lancer la conversation de façon stimulante.

Q Pourquoi ces discussions?

Les adolescents en situation minoritaire – l'outil s'adresse spécifiquement à eux – sont en pleine construction identitaire. Certains se disent bilingues plutôt que francophones. D'autres se sentent en minorité du fait qu'ils parlent français. Conçoivent-ils travailler dans cette langue? Comprennent-ils bien ce qu'ils perdraient s'ils l'oubliaient? Ils ont besoin de trouver leurs réponses et il faut leur donner une voix. Ils n'associent pas nécessairement la francophonie à la joie... Moi, j'essaie de leur montrer, par exemple, dans mes cours sur vidéo, qu'on peut joindre l'utile à l'agréable et que la langue française peut rimer avec plaisir et humour!

Q À qui vous adressez-vous?

Aux enseignants qui veulent parler de langue avec les jeunes et qui reconnaissent qu'ils n'ont pas toutes les réponses. À ceux qui sont assez ouverts d'esprit pour savoir qu'une conversation peut ne pas se dérouler comme on veut, ou qui manquent de temps pour organiser ce genre de débat. Le guide les aide à encadrer efficacement les échanges.

Q Quand aborder la question identitaire?

C'est à l'enseignant de déterminer le moment, la manière, les sujets, et de les adapter à son groupe. «Ma vie en français» est là pour l'aider à reconnaître les situations propices… ou à les provoquer! La ressource propose aussi des pistes pour faire évoluer la discussion et éviter qu'elle bloque ou bifurque.

Q Quels sont les avantages pour les enseignants et les élèves?

Dans ce genre de prise de parole, les jeunes se révèlent. On apprend donc à mieux connaître ses élèves, leur vécu, leur parcours, et on pourra ajuster l'enseignement en conséquence. Pour les jeunes aussi, c'est l'occasion de se connaître mutuellement, de préciser son identité culturelle. De plus, l'outil offre des fiches d'évaluation qui permettent aux élèves d'écrire ce qu'ils n'ont pas osé dire, et à l'enseignant de mesurer les répercussions de la discussion.

Le guide d'accompagnement et les fiches d'activité «Ma vie en français» sont disponibles gratuitement en ligne. Téléchargez-les depuis le site de l'ACELF à **www.acelf.ca/ressources**.

PHOTO : JOSÉE BOUCHARD

EN CHIFFRES

POUR ÊTRE INCOLLABLE EN STATISTIQUES

LE GOÛT D'APPRENDRE

Invitation à dîner dans les écoles de l'Ontario.

DE STEVE BREARTON

Élèves bénéficiant de repas et de collations grâce au Programme de bonne nutrition des élèves :

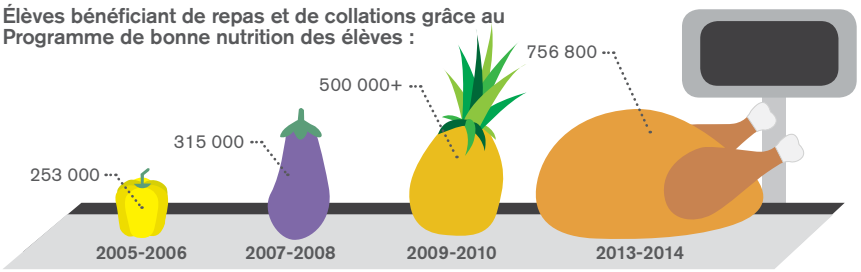

Source : Ministère des Services à l'enfance et à la Jeunesse, 2005-2015

À EMPORTER

Provenance des repas du midi des élèves au Canada :

81 % Boîte à lunch

10 % Cafétéria ou programme de dîner

9 % Autre

Source : Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, 2013

AU MENU

Aliments que l'on trouve le plus souvent dans les boîtes à lunch :

59 %	Sandwich
42 %	Collation
34 %	Fruit
28 %	Dessert
28 %	Eau
24 %	Boisson sucrée

Source : «What's in Children's Backpacks? Foods Brought from Home.» Journal of the Academy of Nutrition and Dietetics, 2014

MANGER SANTÉ

Difficultés que rencontrent les parents pour préparer des dîners et des collations santé :

22 % Enfant qui fait la fine bouche

18 % Introduire de nouveaux aliments

14 % Manque de temps

12 % Prix des aliments plus sains

9 % Trouver des options santé

4 % Enfant qui demande des aliments peu sains

Source : Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, 2013

NE PAS GASPILLER

Participants au défi ontarien de manger sans gaspiller :

49 conseils scolaires

Environ **400** écoles élémentaires

115 000 élèves de l'élémentaire

Déchets alimentaires que produit en moyenne chaque élève de l'élémentaire le midi :

30 kg au cours d'une année scolaire.

Source : Recycling Council of Ontario, 2014

GRAPHIQUES : MARLO BIASUTTI/STUDIO 141

FOUILLIS DE GAZOUILLIS

Les tendances en éducation dans la twittosphère

CJFCB
@CJFCB

:: Conseil jeunesse francophone de la Colombie-Britannique :: Promotion de la vitalité francophone en C.-B., par et pour les jeunes :: #CBenfamille #frcb ::

twitter.com/CJFCB — **444*** ABONNÉS

CJFCB
@CJFCB
#LumiereSur Ashton Ramsay, 15 ans, né en Colombie-Britannique. **bit.ly/1TyWrJZ**

Christophe Berthiaux
@CBerthiaux

Digitale #SocialMedia #Disruption #numérique

twitter.com/CBerthiaux — **185*** ABONNÉS

Christophe Berthiaux
@CBerthiaux
#pédagogie #formation #Transition_Mieux connaître le cerveau peut-il nous aider à mieux #enseigner? **ht.ly/RriKm** @cea_ace **ow.ly/i/cDtYS**

TA@l'école
@TAaLecole

Ressource bilingue destinée aux professionnels de l'enseignement pour les aider à adapter efficacement leur approche pédagogique aux élèves ayant des TA taalecole.ca

twitter.com/TAaLecole — **176*** ABONNÉS

TA@l'école
@TAaLecole
Établir une relation authentique entre un enseignant et un élève ayant un TA est important. **bit.ly/1MpfJS7**

*au 6 novembre 2015

DANS LA PRATIQUE

Renforcez les compétences en lecture de vos élèves grâce à des mots croisés personnalisés. Pour résoudre un mot croisé, vos élèves devront feuilleter les pages d'un manuel et prendre note des légendes, des encadrés, des glossaires et des graphiques, ainsi que de l'importance de lire les intertitres. Ils amélioreront ainsi l'orthographe, enrichiront leur vocabulaire et cultiveront un plus grand souci du détail. À l'aide de logiciels, vous pouvez créer des mots croisés et les adapter à vos objectifs et aux besoins de votre groupe. Lancez à vos élèves un défi qui saura les stimuler! Les mots croisés sont autocorrecteurs et peuvent donc servir de préparation à un test.

—Jan Hendry, EAO
Enseignante à l'élémentaire retraitée, Rainbow District School Board

→ Vous avez une bonne idée pour la classe? Envoyez-la-nous à **revue@oeeo.ca**. Nous la publierons peut-être dans un prochain numéro! Jetez un coup d'œil à nos nouvelles archives Dans la pratique à **oct-oeeo.ca/1UPMyO4**.

Boîte à idées

Vous en avez assez de parcourir le cyberespace à la recherche de ressources sur le curriculum de l'Ontario? Cube for Teachers (**cubeforteachers.com**) propose des applications et autres outils numériques gratuits recommandés par les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario.

La base de données contient plus de 33 000 liens vers des leçons et autres ressources pédagogiques (dont des affiches, chansons, vidéos et jeux) interrogeables par niveau, matière, volet et attente. Le site renferme quelque 500 ressources en français ainsi que des outils portant, entre autres, sur le dessin, la gestion de classe, l'intimidation et l'organisation d'évènements spéciaux.

Les utilisateurs du site le mettent à jour régulièrement. (Seules les personnes qui ont une adresse électronique d'une faculté d'éducation ou d'un conseil scolaire de l'Ontario y ont accès.) De plus, selon Susan Kwiecien, EAO, cofondatrice, son équipe y ajoute continuellement de nouvelles caractéristiques, comme la fonction «groupe privé», où les pédagogues peuvent échanger leurs meilleures ressources sur un sujet précis. Par exemple, les chefs de la section d'anglais à la recherche d'outils pour leur personnel y trouveront les plus récents travaux de recherche sur le sujet.

Cube for Teachers a été conçu par et pour les pédagogues. Comme le précise Mme Kwiecien : «C'est un endroit qui donne une voix aux enseignants et leur permet d'échanger des ressources en ligne qui répondent à leurs besoins.»

—Stefan Dubowski

ILLUSTRATION : JEANNIE PHAN

APPLIS À L'ÉTUDE

de Stefan Dubowski

ÉLUE edululu DE LULU

Devine qui vient jouer?

Un parfait complément pour les cours de français! Ces six jeux divertissants inspirés de l'émission *Devine qui vient jouer?* mettent en vedette Élyse et son chien, Virgule. Cette appli colorée de TFO invite les enfants de 3 à 6 ans à nommer des formes, à classer des objets du plus grand au plus petit et à essayer d'autres jeux afin de distinguer des motifs. Elle n'est pas réservée qu'aux petits francophones qui aiment suivre l'émission; les novices francophiles apprécieront aussi les instructions claires et pétillantes d'Élyse. Mais, dans un cas comme dans l'autre, les joueurs pourraient avoir besoin de l'aide d'un enseignant ou d'un parent au début.

PLATEFORMES : iOS; ANDROID
SOURCES : iTUNES; GOOGLE PLAY (GRATUIT)
CLASSÉ : 4 ANS +; TOUT PUBLIC
COTE EDULULU : 4,5/5

TVO Kids Hop Frog Hop

Le but de ce jeu est plus complexe qu'il n'en a l'air : aider les enfants de 6 à 8 ans à accroître leur mémoire de travail pour favoriser les apprentissages fondamentaux, en donnant au cerveau le défi de se remémorer et de se répéter les renseignements appris récemment. C'est ici qu'Hop Frog Hop entre en jeu. Il s'agit en quelque sorte d'une version mobile et à thématique amphibienne du jeu «Jean dit». Il faut observer le parcours de la grenouille qui saute d'un nénuphar à l'autre neuf fois, dans un ordre précis, puis tenter de reproduire cet ordre. Les niveaux un à trois semblent très faciles, mais le jeu se corse drôlement, d'un niveau à l'autre.

PLATEFORMES : iOS; ANDROID
SOURCES : iTUNES; GOOGLE PLAY (GRATUIT)
CLASSÉ : 4 ANS +; TOUT PUBLIC
COTE EDULULU : 4/5

Jeux de fraction

Les jeux de fraction Chicken Coop donneront des ailes aux élèves de 12 ans et plus qui pourront enrichir leurs compétences en résolution de problèmes. L'appli propose cinq activités déjantées mêlant amusement et mathématiques. Par exemple, dans Estimating Fractions, seul jeu inclus dans la version gratuite, déterminez les équivalents décimaux des fractions au fur et à mesure que des poules lancent des œufs hors du nid. Vous pouvez acheter les autres jeux dans iTunes (2,29 $ chaque ou 6,99 $ pour l'ensemble) ou dans Google Play (2,67 $ chaque ou 7,13 $ pour l'ensemble).

PLATEFORMES : iOS; ANDROID
SOURCES : iTUNES; GOOGLE PLAY (GRATUIT)
CLASSÉ : 4 ANS +; TOUT PUBLIC
COTE EDULULU : 4,5/5

* *EduLulu fait partie du Groupe Média TFO, un leader mondial en éducation. Ce guide en ligne fait appel à une équipe d'experts indépendants (y compris des enseignantes et enseignants) qui évaluent, chaque mois, jusqu'à 100 applis éducatives (sur iOS et Android), en version française, anglaise et bilingue, pour les élèves âgés de 2 à 17 ans. Faites une recherche à* ***edululu.org/fr****. Pour savoir comment contribuer aux évaluations, rendez-vous à* ***oct-oeeo.ca/1MmZ7fk****.*

L'APPLI DE L'ORDRE POUR
BLACKBERRY 10!

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Fixer la norme pour un enseignement de qualité

Téléchargez l'appli de l'Ordre pour effectuer des transactions et accéder aux services, où que vous soyez.

L'appli est également disponible pour les systèmes d'exploitation iOS, Windows et Android.

N comme dans Nivologue

Des pédagogues qui visent l'excellence dans leur carrière donnent à leurs élèves le goût d'exceller. L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario délivre les permis d'enseigner, élabore des normes d'exercice et de déontologie élevées, et approuve les programmes de formation à l'enseignement. Il veille à ce que le personnel enseignant reçoive les outils nécessaires pour que les élèves puissent concrétiser leurs ambitions, comme se spécialiser dans l'étude scientifique de la neige. Pour savoir comment l'Ordre fixe la norme pour un enseignement de qualité, visitez **OEEO.ca**.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

PROJET BALADO

Mettez le cap sur le travail de groupe et la créativité! Utilisez des balados pour s'amuser, favoriser l'écoute active et améliorer les compétences en rédaction et en collaboration. Voici dix idées pour motiver vos élèves.

DE MELISSA CAMPEAU

→ Encouragez vos journalistes

Les journalistes enregistrent leurs entrevues pour créer un reportage. Les amateurs de sports suivent l'équipe de basket-ball pendant que les mordus de politique sont à l'affût d'une primeur sur le conseil d'élèves.

→ Créez. Jouez. Appréciez!

Faites écrire des saynètes audio (pour la radio) ou trouvez-en en ligne, puis expérimentez avec les effets sonores et faites jouer les textes. Une fois terminé, organisez un festival de saynètes audio en classe.

→ Voyagez virtuellement

Les cours de géographie prennent une nouvelle dimension quand les élèves font équipe avec leurs camarades de l'autre côté de la planète. Échangez vos balados avec ceux d'une autre classe et parlez vacances, traditions ou musique.

→ Devenez gourous de la publicité

Imaginer un produit, puis en créer la campagne publicitaire et la jouer développera les compétences en littératie de vos élèves. Le reste de la classe l'écoute, dissèque le message et en discute.

→ Apprenez au son

Vous venez de terminer une unité? Animez la révision en demandant aux élèves de se remémorer les points saillants des leçons et de les enregistrer. Mettez le balado dans le blogue de la classe pour qu'élèves et parents puissent l'écouter.

→ Développez l'oreille absolue

Vos élèves préparent un discours ou apprennent une langue seconde? Enregistrez-les pour qu'ils évaluent leur rendement, puis aidez-les à s'améliorer en faisant le suivi de leurs progrès.

→ Rédigez des comptes rendus

Soulevez l'enthousiasme pour les sorties scolaires! Enregistrez les observations de vos élèves sur place, que ce soit au musée ou au zoo. En classe, jumelez les bandes audio et vidéo pour documenter l'aventure.

→ Faites pousser les racines

Créez un arbre généalogique! Les élèves posent des questions aux membres de leur famille et les enregistrent. L'objectif est de découvrir qui est arrivé en premier au Canada ou comment était l'école au temps de leurs grands-parents.

→ Évoquez le passé

Rendez l'apprentissage de l'histoire intéressant en jouant les moments importants de personnages connus. Immortalisez le 1er jour de John A. Macdonald à titre de premier ministre ou la mission de Roberta Bondar pour la NASA en 1992.

→ Faites-les rire!

Faites place à vos artistes en herbe! Les élèves créent chaque semaine un balado de cinq minutes, lequel est diffusé dans toute l'école et comprend des entrevues, des numéros musicaux, des saynètes humoristiques… Le potentiel est sans borne!

Prêts à enregistrer?

Essayez un logiciel comme Podbean (**podbean.com**, à partir de 3 $ par mois) ou encore Audacity (**audacityteam.org**, gratuit). Quand les balados sont prêts, écoutez-les en classe, mettez-les dans un blogue ou présentez-les à plus grande échelle à l'aide d'un site comme **podfeed.net**.

ILLUSTRATIONS : ANDREW GIBBS/EYE CANDY

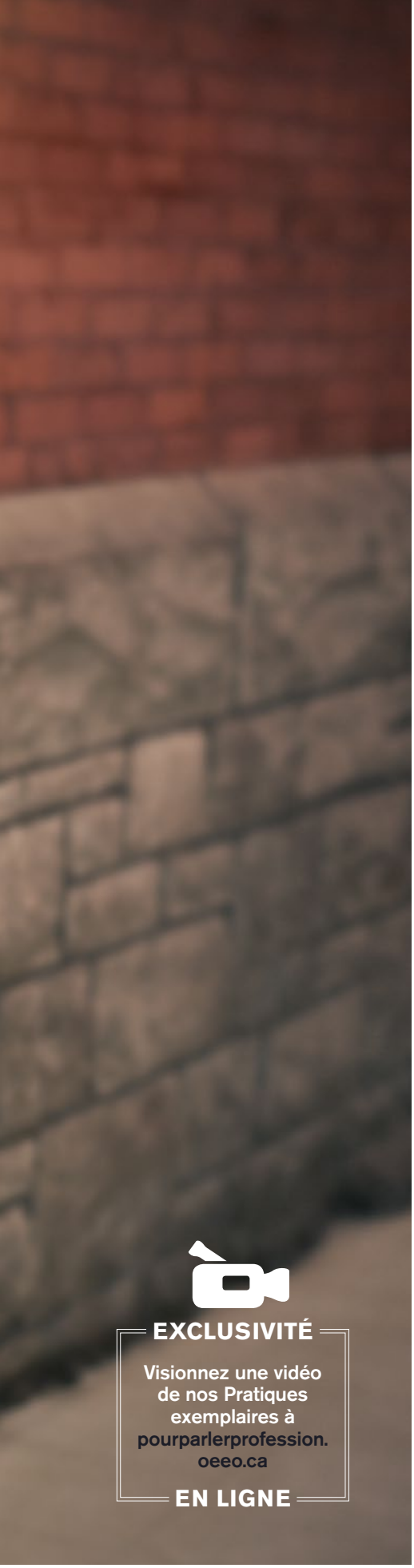

EXCLUSIVITÉ

Visionnez une vidéo de nos Pratiques exemplaires à pourparlerprofession.oeeo.ca

EN LIGNE

PHOTOS : MATTHEW LITEPLO

Innover avec Chantal Larivière

Symbole d'une société moderne, l'innovation est omniprésente dans tous les secteurs d'activité. On la redoute parfois, mais une chose est sûre : elle est devenue inéluctable. Rencontre avec une enseignante qui a le regard tourné vers l'avenir.

DE PHILIPPE ORFALI

Il suffit de poser les pieds dans la salle de classe de Chantal Larivière, EAO, au sein de l'édifice centenaire de l'école élémentaire publique Francojeunesse d'Ottawa, pour comprendre aussitôt qu'on a affaire à une enseignante qui sort de l'ordinaire.

Au centre de sa salle de classe de 2e année, là où se trouveraient habituellement les pupitres des élèves, se situe plutôt un grand tapis, où l'on s'assoit en cercle. Il y a aussi une table de travail et quelques étagères garnies de crayons de couleur et de feuilles de papier. Une bibliothèque débordant de livres de même qu'une «table de provocation» sur laquelle des papillons se métamorphosent paisiblement dans une volière complètent le tableau. Les pupitres, en petits groupes, sont installés en périphérie de la classe, le long de murs à la décoration épurée.

Un milieu chaleureux

À l'instar des monarques de la classe, voilà presque quatre ans que Chantal Larivière a complètement transformé son enseignement en adoptant l'approche par l'enquête. Partant de la prémisse que tous ses élèves sont d'un naturel curieux et qu'ils ont quelque chose à contribuer à l'apprentissage de leurs camarades, quelles que soient leurs forces, l'enseignante multiplie les occasions qui leur sont données d'explorer des sujets liés aux matières du programme et qui les passionnent. Des dinosaures à la neige fondue en passant par les camions et les animaux, améliorer l'apprentissage en éveillant les passions et la curiosité des élèves, et mesurer l'efficacité de ces stratégies sur le développement des connaissances liées aux attentes du curriculum de l'Ontario est au cœur de sa pédagogie.

Un élève ayant remarqué que les oiseaux avaient des becs différents, Mme Larivière, EAO, a recréé les becs avec des spatules. En les manipulant, les élèves peuvent mieux comprendre la raison d'être des différentes formes.

«Je les appelle mes petits enquêteurs», dit fièrement la lauréate du Prix d'excellence en enseignement de la capitale 2015 en parlant de sa vingtaine d'élèves, réunis en «cercle de connaissances» sur le tapis de la classe. La leçon d'aujourd'hui porte sur les monarques. L'enseignante au sourire contagieux leur demande : «Que savons-nous jusqu'à maintenant sur les papillons?».

Immédiatement, les élèves s'animent. L'un souligne qu'ils se dirigeront vers le Mexique une fois leur croissance terminée. L'autre ajoute qu'il sait maintenant que c'est la chrysalide qui contient le papillon. Un autre, qu'ils grandissent très rapidement. Tour à tour, on construit un ensemble d'apprentissages.

«Quand on pose des questions aux enfants, on se rend compte à quel point leurs connaissances sont riches et variées. La méthode par l'enquête peut faire des choses incroyables pour rehausser la confiance de jeunes qui sont timides, qui viennent de milieux plus difficiles ou qui sont nouveaux au Canada», affirme la native d'Hawkesbury.

L'approche par l'enquête permet de répondre à une question, de résoudre un problème ou d'assimiler un concept par l'exploration. Ces enquêtes menées avec toute la classe ou en petites équipes poussent les élèves à raisonner en s'appuyant sur des preuves, sur leurs propres connaissances et sur celles des autres. Pour les enseignants, le processus demande une bonne dose d'adaptabilité… et d'audace. Il leur faut pouvoir s'effacer devant le groupe, tout en sachant piloter l'évolution de la discussion. Une connaissance approfondie du curriculum est également nécessaire afin de pouvoir le «voir» à travers les questions des élèves et rattacher leurs démarches à ses objectifs.

«Elle est finie l'époque où, comme enseignante, je détenais toute la vérité et la transmettais de façon uniforme à tous les élèves», constate la pédagogue issue d'une famille de quatre enfants, dont la grand-mère était autrefois institutrice dans une école de rang.

«Aujourd'hui, tous contribuent à leur propre apprentissage et à celui de leurs pairs.»

Un élément utile est la table de provocation (pédagogie de Reggio), située à l'entrée de la classe, qui pique non seulement la curiosité des élèves, mais également celle de ses collègues. «Quand

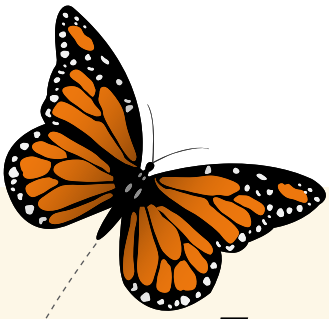

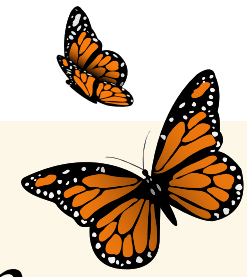

Innover en quatre étapes faciles

Avec un emploi du temps bien chargé et tous les tracas de la vie quotidienne, il peut être tentant de remettre l'innovation à plus tard. On peut toutefois instaurer des approches d'enseignement avant-gardistes, comme l'apprentissage par l'enquête, plus facilement qu'on le pense, dit Chantal Larivière, qui propose quatre conseils pratiques pour réussir.

1. S'INFORMER
Se tenir à l'affût des nouvelles tendances en pédagogie grâce au web, aux réseaux sociaux, à des infolettres et à des revues spécialisées.

2. PLONGER
Il ne faut pas avoir peur d'essayer, quitte à réajuster le tir! On en ressortira toujours grandi, les enfants aussi.

3. STRUCTURER
Il est important de ne pas tout changer du jour au lendemain. Les changements peuvent mieux s'incorporer dans cette nouvelle approche technologique s'ils sont modestes.

4. PARTAGER
Innover seul, c'est bien, mais à plusieurs, c'est mieux! En échangeant avec les collègues et la direction, le fruit de notre labeur s'en trouve décuplé et nos réussites peuvent avoir des retombées ailleurs dans l'école.

je conçois ma table, laquelle change régulièrement, j'ai comme une intention en tête, un sujet ou une thématique que je souhaite aborder. Cette semaine, je veux qu'on parle des animaux et de leurs capacités d'adaptation à la nature, comme le prévoit le curriculum. J'ai donc mis des objets et des livres liés à ce sujet : un nid d'oiseau, de la fourrure, de la laine de mouton et des animaux en plastique, même un hibou empaillé. Déjà, dès leur entrée dans la classe, je vois que ça a piqué leur curiosité!»

Mme Larivière le concède, innover peut être déstabilisant pour un enseignant. Depuis le début de sa carrière il y a une quinzaine d'années, elle s'efforce néanmoins de se tenir à l'affût des nouveautés en pédagogie. C'est pourquoi sa directrice d'école, Chantal Leclerc, EAO, a tout de suite accepté lorsque la direction des politiques et des programmes d'éducation en langue française du ministère de l'Éducation lui a demandé de participer à un projet visant à développer l'utilisation de l'approche basée sur l'enquête dans les écoles de langue française de la province. «Elle n'hésite jamais à oser, et l'engagement et la réussite de ses élèves sont véritablement au premier plan de sa méthode, affirme la directrice. Même si c'est une enseignante chevronnée, le statu quo n'est jamais acceptable pour elle.»

Isabelle Binnie ne tarit pas d'éloges pour Mme Larivière. Bénévole dans la classe de son fils Alex l'année dernière, elle a été à la fois témoin et partie prenante de l'apprentissage par l'enquête. «C'était l'hiver, les élèves étaient intrigués par la neige fondue et l'ont fait savoir dans le cercle de connaissances», se rappelle-t-elle. Après avoir vu en classe ce que ça contenait – neige, glace, eau, sel, roches, saletés –, on est sortis et on s'est mis à en fabriquer! Il faisait si froid! Mais on a tellement appris, rigole-t-elle. Ça peut sembler anodin, mais cette expérience faisait appel à toutes leurs compétences : l'observation, la réflexion et l'analyse, l'écriture, le travail manuel, le calcul des quantités, la collaboration en équipe et la communication.»

Les élèves semblent eux aussi apprécier son approche. «Tout le monde connaît quelque chose et tout le monde échange des idées. Dans les autres classes, on ne fait pas ça», opine Justin, l'un de ses anciens élèves aujourd'hui en 3e année.

Et les recherches démontrent que cette méthode fonctionne. Son efficacité

«Les enfants ont des connaissances riches et variées. La méthode par l'enquête peut faire des choses incroyables pour rehausser la confiance des jeunes.»

dépend toutefois de l'encadrement fourni par les enseignants, note l'Association canadienne d'éducation. Sans structure appropriée, l'enquête pourrait ne pas s'avérer concluante pour les élèves qui éprouvent des difficultés. L'enseignante franco-ontarienne est bien consciente de cette limite. C'est pourquoi toutes les journées commencent de la même manière : tous les enfants rassemblés sur le tapis, devant le tableau blanc interactif. On passe alors en revue l'emploi du temps de la journée, qui suit généralement la même structure d'un jour à l'autre. L'enseignante est également en liaison constante avec les parents, par l'entremise d'un site web où elle met en ligne des vidéos et d'autres éléments multimédias liés au programme. Les parents et d'autres professionnels (p. ex., ingénieur en foresterie, scientifique, prof de yoga) sont appelés à venir en classe pour contribuer à l'apprentissage. «Dès que j'entends un parent qui a une passion ou un sujet intéressant à partager, j'essaie de l'intégrer à l'enseignement.»

Au-delà de l'enquête, Mme Larivière multiplie les efforts pour appliquer les meilleures pratiques en pédagogie. Sa bibliothèque regorge de livres pour enfants adaptés à tous les goûts et à tous les niveaux de lecture. Ses élèves peuvent choisir à quel pupitre s'asseoir et avec quels amis travailler, que ce soit en grands ou en petits groupes. En début d'année, elle observe attentivement chacun de ses élèves afin de cibler ses champs d'intérêt et les défis qui pourraient se poser.

Par exemple, dans le cercle, lorsqu'un enfant a la bougeotte et a de la difficulté à écouter calmement ses camarades, elle cherche à le faire participer. Si, au bout de quelques minutes, son attention se relâche, elle lui suggère d'aller boire un verre d'eau ou d'aller faire un tour à pied. «Il faut faire preuve de souplesse. L'enseignement est une question de différenciation, et il faut trouver la bonne façon d'encadrer chaque enfant. À cet âge-là, certains peuvent se concentrer assez longtemps, d'autres pendant seulement quelques minutes. J'essaie de toujours rester à l'écoute. L'important, c'est que l'élève réussisse.» ■

Cette rubrique met en vedette des enseignantes et enseignants qui ont reçu un prix en enseignement. Ces personnes répondent aux attentes de l'Ordre en incarnant des normes d'exercice professionnel élevées.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
Congrès de 2016

Hôtel Chelsea, Toronto
26 et 27 mai 2016

Inscrivez-vous avant le 29 février 2016 pour un tarif avantageux.

INSPIRER LA CONFIANCE AU PUBLIC

Inscrivez-vous!
oeeo.ca

Ateliers en français et en anglais portant sur :
- la réglementation professionnelle
- les employeurs des enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario
- la défense de l'intérêt du public

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario | Fixer la norme pour un enseignement de qualité

EAO est le titre professionnel des enseignantes et enseignants de l'Ontario.

Je suis une

enseignante agréée de l'Ontario

Seuls les pédagogues qualifiés et agréés qui sont membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario peuvent se prévaloir du titre professionnel EAO – enseignante agréée ou enseignant agréé de l'Ontario.

Le sigle signifie que le membre appartient à la profession enseignante, une profession réglementée en Ontario, et suit les normes d'exercice et de déontologie élaborées pour les pédagogues de la province.

EAO LA MARQUE DU PROFESSIONNALISME EN ENSEIGNEMENT

France Bernier, EAO

Pour en savoir plus, consultez **eao.ca**.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

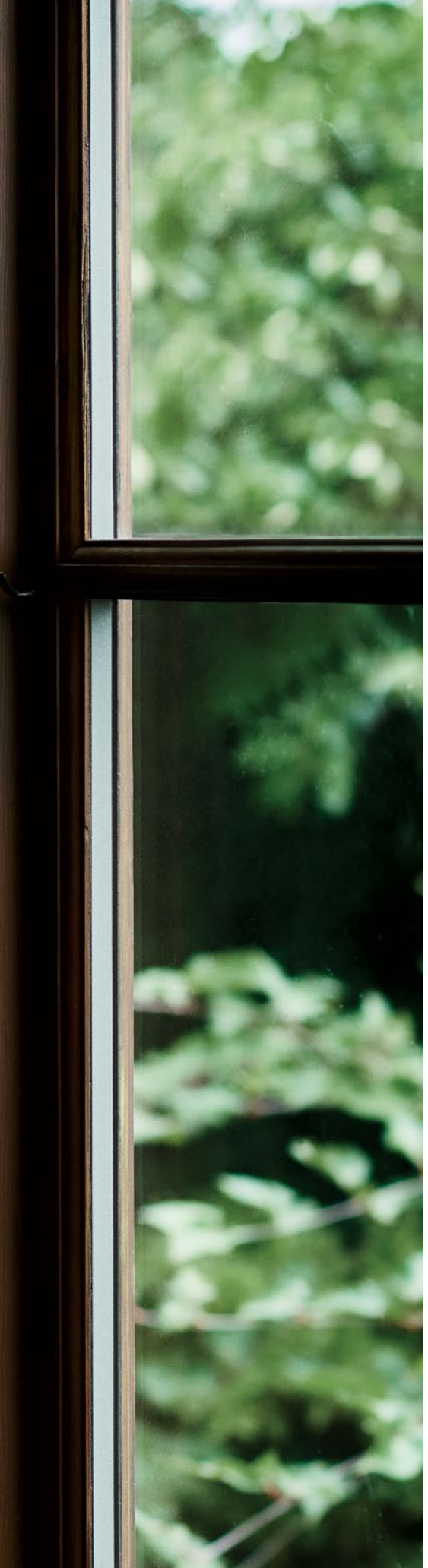

PHOTO : JENS KRISTIAN BALLE

LA LEÇON DU SUCCÈS

Le rêve de tout enseignant est d'être là au bon moment pour l'élève qui en a besoin. C'est ce qui est arrivé à Mort Paul avec Eric McCormack.

DE RICHARD OUZOUNIAN

Né à Scarborough, Eric McCormack est fort connu dans le monde du divertissement grâce à la série humoristique *Will et Grace,* où il a joué le premier rôle pendant huit saisons. Mais il n'en fut pas toujours ainsi.

Remontons jusqu'en 1977. Eric McCormack, adolescent, se promène dans les couloirs d'une nouvelle école, la tête aussi remplie que son sac à dos. Une grande question le tracasse : doit-il réaliser son rêve et devenir interprète ou se lancer dans l'enseignement comme ses parents le lui avaient conseillé?

Heureusement pour lui, M. McCormack n'a pas eu à prendre cette décision seul. «Bien que j'aie su que je voulais devenir acteur, Mort m'a donné des ailes très tôt», raconte-t-il.

À l'époque, M. Paul, un natif de Toronto, avait 30 ans. Comme le jeune Eric McCormack, il avait été un adolescent tout aussi indécis devant son choix de carrière.

«Je voulais devenir interprète, mais la médecine m'intéressait aussi, explique l'ancien enseignant, chez lui, à Nanaimo (Colombie-Britannique), où il a pris sa retraite avec son épouse. Je m'étais donc inscrit à un programme de sciences à l'Université de Toronto. J'ai obtenu mon diplôme en enseignement, puis je suis devenu enseignant. J'étais persuadé que j'allais devenir acteur après quelques années.»

Il n'a jamais changé de carrière. M. Paul a été embauché en tant qu'enseignant d'art dramatique et de sciences au Sir John A Macdonald Collegiate Institute de Scarborough. Bien qu'il admette que c'était une combinaison inusitée, il appréciait la

liberté qu'elle lui donnait. Il a eu la chance de travailler avec des artistes de talent au tout début de leur développement, comme David Furnish et Damon D'Oliveira.

Toutefois, de tous les élèves talentueux que M. Paul a guidés au fil des ans, Eric McCormack est celui qui a laissé la marque la plus durable dans l'industrie du spectacle. Fait intéressant : ils ne se seraient probablement jamais rencontrés sans l'instinct d'une autre enseignante.

«Je suivais le cours d'art dramatique en 10e année, se souvient la vedette hollywoodienne. Mais la première semaine, Lois Kivesto, mon enseignante, est venue me voir et m'a dit : "Je ne crois pas que tu devrais être dans ce cours. Tu devrais être dans le cours de M. Paul, en 11e année."»

La rencontre entre les deux hommes a été chargée d'humour, laquelle allait définir leur relation. «Ce gars est venu me voir et m'a dit : "Appelle-moi Mort", se souvient M. McCormack. Il ressemblait à Groucho Marx, avec ses lunettes et sa grosse moustache. On aurait dit que son nez était attaché à ses lunettes.»

M. Paul avait demandé à ses élèves de préparer un monologue pour un cours, mais le jeune McCormack n'avait pas compris que son enseignant s'attendait à un discours de deux à trois minutes, tout au plus.

«J'ai choisi une histoire de Stephen Leacock que je trouvais amusante et je l'ai mémorisée au complet. Ça durait 22 minutes», de dire M. McCormack.

Presque quatre décennies plus tard, ce souvenir fait encore rire M. Paul. «Ce jeune culotté entre dans ma classe et récite *My Financial Career* au complet. Après 10 minutes, j'ai essayé de l'arrêter, mais il m'a dit : "Je n'en suis qu'à la moitié." Il était époustouflant.

«Ce qu'Eric a fait à bien des égards a été de donner le ton au reste du groupe. Immédiatement, tout le monde y a mis tout ce qu'il avait de meilleur et, très vite, ce cours est devenu celui dont je rêvais.»

La voix de l'acteur vibre d'une chaleur authentique. «Il n'y avait pas de bonnes façons de procéder pour Mort. Mais il n'y en avait pas de mauvaises non plus. Il appréciait le talent de tout le monde.»

En ce qui concerne Eric McCormack, M. Paul avait déjà cerné quelques-uns des talents qui l'ont rendu unique. «Sa présence et sa concentration étaient vraiment formidables. Il travaillait si fort que vous n'aviez pas d'autres choix que de le laisser faire.»

Eric McCormack et son ancien enseignant, Mort Paul, sont deux hommes qui étaient destinés à se rencontrer.

Puis est venue la rencontre parents-enseignant. Les parents de M. McCormack ont rencontré M. Paul parce qu'ils n'étaient pas certains de la direction dans laquelle ils devaient guider leur fils.

«Je n'ai appris cela que bien des années plus tard, confie M. McCormack. Ils sont allés rencontrer Mort ce soir-là avec un programme en tête. Ils m'ont toujours entièrement appuyé, mais ils devenaient nerveux. Ils savaient à quel point l'industrie du spectacle pouvait être difficile et ils ne voulaient pas que je me fasse du mal ou que je foute ma vie en l'air.»

M. Paul poursuit l'histoire : «Quand la mère d'Eric s'est mise à s'interroger sur le choix de carrière de son fils, je lui ai mis la main sur l'épaule en disant : "Je crois qu'il veut être acteur. Ne l'arrêtez pas."»

Quand la prochaine année scolaire fut entamée, M. Paul avait en tête une idée bien spéciale pour Eric McCormack et ses camarades de classe. «Au lieu de monter l'habituelle comédie musicale à grand déploiement, explique M. McCormack, Mort a décidé de monter *Godspell* avec une distribution de dix acteurs. Les autres allaient se charger des décors et de la billetterie.»

Bien que l'enseignant d'art dramatique ait choisi cette production en pensant à ce groupe en particulier, il n'était pas certain de la meilleure façon de distribuer les rôles. Il a alors tenu des auditions individuelles.

«Je ne m'y connaissais pas beaucoup en comédies musicales, se souvient M. McCormack, en riant. J'ai donc présenté la chanson *Child in Time* de Deep Purple. C'était une chanson vraiment longue. Je me souviens d'avoir été debout sur la scène, alors que Mort était assis quelque part — la seule personne dans un théâtre de 1 000 places.

«J'ai donné tout ce que j'avais et, à la fin de l'audition, il a dit : "Ça y est!" Je n'ai pas su ce qu'il voulait dire jusqu'au lendemain, quand j'ai appris que j'allais jouer le rôle de Jésus!»

Ce n'est pas étonnant que, même après toutes ces années, un moment aussi déterminant soit encore aussi frais dans la mémoire de M. McCormack. Ce moment fut également important pour M. Paul. «Je me souviens de toute cette période comme si c'était hier. Le dévouement dont la classe faisait preuve pour le projet était incroyable. Le conseil d'élèves nous avait donné un budget pour monter le spectacle, mais les droits de *Godspell* étaient très élevés.

«Le groupe a donc décidé d'organiser un danse-o-thon d'une nuit pour ramasser des fonds. Ils m'avaient demandé de superviser l'évènement. Ils ont dansé de 22 h à 6 h du matin.»

> Je suis fier de tous mes élèves, affirme M. Paul. Essentiellement, ce que je voulais faire, c'était valoriser le merveilleux potentiel que chacun possède et qui, si souvent, est réprimé.

M. Paul a enseigné à ses élèves que ce n'est pas seulement ce que l'on fait qui compte, mais comment on le fait. Ce groupe avait aussi appris cette leçon. M. McCormack rit avec jubilation en se souvenant.

«Vous savez comment, au début d'un spectacle scolaire, la distribution présente quelques chansons à l'assemblée pour piquer la curiosité des élèves et, habituellement, ils bayent aux corneilles en regardant la démonstration? Avec *Godspell*, c'était différent. Nous avons commencé avec *Prepare Ye the Way of the Lord*, puis avons poursuivi avec *Save the People*. Ce fut un succès retentissant!

«Je me souviens comment on a chanté cette dernière note. La musique avait arrêté et l'école était devenue dingue, c'était du jamais vu! C'était Mort à son meilleur.» Le spectacle fut un tel succès qu'ils l'ont joué au port de Toronto pendant une fin de semaine.

Godspell ne fut pas la dernière fois que M. Paul a vu Eric McCormack jouer sur scène. C'est avec enthousiasme qu'il est allé voir son ancien élève en vedette dans *The Music Man* à Broadway et, plus récemment, dans *Glengarry Glen Ross* à l'Arts Club de Vancouver.

«Je suis fier de tous mes élèves, affirme M. Paul. Essentiellement, ce que je voulais faire, c'était valoriser le merveilleux potentiel que chacun possède et qui, si souvent, est réprimé.»

M. McCormack a appris une autre leçon de M. Paul. «Ce que j'ai appris avec Mort, c'est que j'ai un bon instinct et que je dois me faire confiance. Il m'a appris que la chose la plus unique que j'ai à offrir au monde, c'est moi-même, et c'est une chose que chaque jeune acteur devrait apprendre.» ■

Cette rubrique met en vedette des personnalités canadiennes qui rendent hommage aux enseignantes et enseignants qui ont marqué leur vie en incarnant les normes de déontologie de la profession enseignante (empathie, respect, confiance et intégrité).

Avez-vous changé
d'adresse électronique?

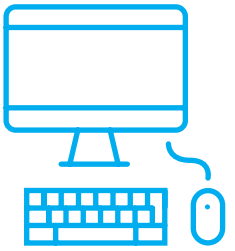

Pour mettre à jour votre adresse électronique :

1. **www.oeeo.ca**
2. Cliquez sur **«Membres»**, dans la barre de navigation horizontale, et ouvrez votre dossier (ou inscrivez-vous à la Section réservée aux membres).
3. Cliquez sur **«Profil»** dans le menu de droite.
4. Changez votre adresse électronique.
5. Cliquez sur **«Sauvegarder»** au bas de la page.

Et voilà, le tour est joué!

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario | Fixer la norme pour un enseignement de qualité

OMLTA / AOPLV vous invite à notre

Congrès du printemps 2016

OMLTA - AOPLV
Talk to Me! Parle-moi!
SPRING - PRINTEMPS 2016

Du vendredi 1 avril au samedi 2 avril, 2016

International Plaza Hotel
655 Dixon Road, Toronto, Ontario

Pour en apprendre plus, veuillez visiter www.omlta.org

INTERNATIONAL PLAZA

—**John Barclay, EAO**, s'est inscrit à un programme de formation à l'enseignement à l'âge de 39 ans, après avoir mené plusieurs carrières, y compris directeur d'une troupe théâtrale.

Prendre un nouveau virage

Une deuxième carrière qui se remarque.

DE JOHN HOFFMAN

« L'année dernière, dans un cours d'anglais au secondaire, nous avons étudié *Fahrenheit 451* de Ray Bradbury et j'ai eu des conversations très intéressantes avec les élèves sur la censure en ligne. Jamais je n'aurais pu imaginer avoir de telles conversations quand j'ai lu le roman pour la première fois il y a plus de 25 ans, mais elles étaient très pertinentes pour les thèmes traités. J'adore explorer ces concepts avec les élèves et leur faire vivre de nouvelles expériences.»

John Barclay, EAO, est passionné par sa nouvelle profession. Quand il s'est inscrit à un programme de formation à l'enseignement, à l'âge de 39 ans, il avait connu un parcours professionnel plutôt sinueux. Après l'université, M. Barclay a occupé huit emplois aussi variés les uns que les autres. Il a d'abord été directeur d'une troupe théâtrale, puis d'un regroupement d'artistes, chef des ressources humaines pour une société spécialisée en conception par ordinateur, propriétaire d'une boutique de fabrication de vin maison, directeur d'une franchise Cinnabon, propriétaire d'un club vidéo, coordonnateur de la salle de courrier chez Gillette et agent de saisie de données pour une compagnie d'assurance.

À son grand soulagement (et sans doute à celui de ses parents!), M. Barclay décroche, à 43 ans, un contrat d'enseignement à temps plein au sein du Toronto District School Board et peut enfin entrevoir une carrière stable. Après avoir quitté un emploi particulièrement démoralisant à la fin de la trentaine, M. Barclay s'était retrouvé à la croisée des chemins. «J'ai parlé à beaucoup de personnes sur les choix qui s'offraient à moi, dit-il. J'ai réalisé que, dans tout ce que j'aimais faire, l'enseignement était le dénominateur commun.»

M. Barclay, qui enseigne au Parkdale Collegiate Institute, à Toronto, ne regrette pas sa décision. Mais comme bien de nouveaux enseignants, un doute planait au début de sa carrière. «Après avoir obtenu mon diplôme, j'ai réussi à mettre mon nom sur une liste de suppléance assez rapidement. Toutefois, au cours des premiers 18 mois, je n'ai eu aucun appel», souligne-t-il. Il s'est débrouillé tant bien que mal pour trouver d'autres emplois. M. Barclay se demandait s'il allait un jour travailler comme enseignant quand, inopinément, il a décroché un contrat de suppléance à long terme et amorcé sa carrière. Après trois contrats à long terme, il a finalement obtenu un poste à temps plein.

Il s'agit d'un parcours assez typique en Ontario, où le nombre de nouveaux pédagogues est de beaucoup supérieur au nombre de départs à la retraite. La situation est telle que la moitié des nouveaux enseignants sont toujours sous-employés ou sans emploi trois ou quatre ans après avoir accédé à la profession. En outre, comme le montrent les données de l'Ordre, l'enseignement est une deuxième carrière pour environ un tiers des récents diplômés et, de ce nombre, 12 à 15 pour cent ont 35 ans ou plus.

Se retrouver dans une situation de précarité dans la vingtaine, c'est une chose, mais dans la quarantaine, c'est une tout autre expérience.

Prenons le cas de Samantha Simpson, EAO. Au cours de l'année scolaire 2014-2015, alors qu'elle avait 45 ans, elle a travaillé moins de trois mois en tant que suppléante. Pour quelqu'un qui, pendant 11 ans, avait bien gagné sa vie dans le domaine de la publicité de détail, ce n'est pas un gros salaire. «Se retrouver au

PHOTOS : MATTHEW PLEXMAN; ILLUSTRATIONS : MARLO BISAUTTI / STUDIO 141

«L'expérience n'a pas de prix. J'ai élevé des enfants et j'ai vécu des bons et mauvais moments. Mais c'est ce qui m'a permis d'acquérir de la patience et d'élargir mes horizons.» —**Danielle Breau, EAO**, agente de bord pendant 17 ans, a décidé de devenir enseignante.

bas de l'échelle après avoir eu une brillante carrière dans un autre domaine est très difficile pour une personne de mon âge», de dire Mme Simpson.

Au départ, elle aspire à une carrière en enseignement. Toutefois, à l'université, son conseiller pédagogique le lui déconseille vu le manque de débouchés dans le marché du travail. Ayant abandonné l'idée, elle suit un cours collégial en édition et décroche un emploi. Dix-huit mois plus tard, elle révise le catalogue de Sears. Mais, il y a six ans, elle perd sa passion pour son travail. «C'était un bon emploi, mais mon cœur n'y était plus. Et les possibilités d'avancement étaient toutes en marketing, ce qui ne me convenait pas», précise Mme Simpson.
En 2009, elle décide de poursuivre la carrière à laquelle elle avait toujours aspiré et s'inscrit à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, à l'Université de Toronto. Après l'obtention de son diplôme, elle peine à trouver un emploi dans le sud de l'Ontario. Elle réussit à en trouver un à Garden Hill, communauté des Premières Nations dans le nord-est du Manitoba. «Ce fut une expérience enrichissante qui a changé ma vie. Ça m'a aussi convaincue que l'enseignement était le bon choix de carrière pour moi», affirme Mme Simpson.

Après avoir passé trois années dans le nord du Manitoba, Mme Simpson décide de rentrer au bercail, espérant que son expérience en enseignement l'aide à trouver un emploi en Ontario. Ce ne sera malheureusement pas le cas. Outre son contrat de suppléance en 2014-2015, elle travaille comme correctrice d'épreuves pour le test provincial de compétences linguistiques et donne des cours d'été, ce qui ne suffit pas. Elle retourne donc dans le Nord, cette fois-ci pour enseigner la 8e année à Cambridge Bay (Nunavut).

«[Enseigner dans une communauté des Premières Nations] fut une expérience enrichissante qui a changé ma vie. Ça m'a aussi convaincue que l'enseignement était le bon choix de carrière pour moi.» —**Samantha Simpson, EAO**, est passée de l'édition à l'enseignement, décrochant son premier emploi en enseignement dans la communauté des Premières Nations de Garden Hill (Manitoba).

«Ma mère était enseignante. Je connaissais donc bien la profession et j'ai toujours eu des emplois où je jouais un rôle de soutien. L'enseignement semblait donc m'aller parfaitement.» —**Sylvie Forest Palkovits, EAO**, a travaillé pendant 13 ans comme esthéticienne, réceptionniste et aide-dentiste avant de poursuivre une carrière en enseignement.

Deuxième vocation

Qu'est-ce qui pousse quelqu'un à abandonner une brillante carrière pour vivre dans l'incertitude? Comme le dit simplement Mme Simpson : «J'ai toujours voulu enseigner». C'est l'un des thèmes que l'on retrouve dans une étude menée par le Bank Street College of Education de New York en 1990. On y classe les pédagogues en seconde carrière dans différentes catégories. Dans l'une d'entre elles, il y a les *homecomers* (retour au foyer), c'est-à-dire ceux qui poursuivent finalement la carrière qu'ils avaient envisagée dès le début. Dans une autre, il y a les pédagogues dont la décision d'enseigner a été influencée par un évènement marquant. C'est là que figurent John Barclay, EAO, Sylvie Forest Palkovits, EAO, et Danielle Breau, EAO.

Mme Breau fait peut-être partie des deux catégories. Au départ, elle avait envisagé d'être enseignante, mais après une année d'études universitaires, elle a accepté un emploi comme agente de bord. «J'ai voulu voyager pendant quelques années avant de terminer mes études», explique Mme Breau, qui enseigne aujourd'hui le programme d'immersion française en 3e-4e année, à Lakefield (Ontario). Cette brève interruption de ses études a duré 17 ans.

C'est le renforcement des mesures de sécurité à l'échelle de l'industrie aérienne qui a poussé Mme Breau à réévaluer son choix de carrière. «Ça a vraiment gâché mon plaisir et j'étais prête à passer à autre chose», affirme-t-elle. Son désenchantement à l'égard de l'industrie aérienne et une indemnité de départ qui l'a aidée à payer ses études universitaires lui ont donné l'élan nécessaire pour changer de carrière à 37 ans.

Après un début de carrière difficile, qui a commencé par de nombreux contrats de suppléance à long terme au sein du Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board, Mme Breau obtient enfin un poste permanent à la Ridpath Public School de Lakefield.

Pour Sylvie Forest Palkovits, qui a travaillé pendant 13 ans comme esthéticienne, réceptionniste et aide-dentiste, deux évènements marquants ont influé sur sa décision de poursuivre une carrière en enseignement. Le premier fut la mise à pied temporaire de son mari. C'est à ce moment-là que Mme Forest Palkovits, qui n'avait jamais fréquenté l'université, décide d'obtenir un diplôme en sciences humaines. Elle avait également envisagé une carrière en médecine mais, après avoir évalué tous les facteurs, y compris des études postsecondaires à Sudbury, elle choisit l'enseignement.
«Ma mère était enseignante, de dire Mme Forest Palkovits, actuellement conseillère pédagogique en éducation de la petite enfance pour le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario. Je connaissais donc bien la profession et j'ai toujours eu des emplois où je jouais un rôle de soutien. L'enseignement semblait donc m'aller parfaitement.»

La valeur de l'expérience

Mme Forest Palkovits croit que son expérience lui a bien servi dans sa transition à l'enseignement. Après avoir travaillé comme enseignante-ressource, elle a été embauchée comme enseignante en vertu de l'article 23 à l'école publique Jean-Éthier-Blais, à Sudbury, où elle a travaillé avec des élèves ayant des troubles de comportement, des troubles affectifs et des problèmes de santé mentale.

Il s'agit là d'une affectation particulièrement difficile pour une enseignante en deuxième année de carrière. Selon Mme Forest Palkovits, travailler aux côtés d'un dentiste spécialisé dans le traitement d'enfants ayant des besoins particuliers l'a beaucoup aidée. «J'ai travaillé avec des enfants atteints d'autisme et du syndrome de Down, et j'étais aussi mère de deux adolescents, explique-t-elle. C'est ce qui m'a donné la confiance nécessaire pour m'occuper des enfants de ma classe.»

Presque tous les pédagogues en seconde carrière reconnaissent la valeur de l'expérience. Selon Mme Breau : «L'expérience n'a pas de prix. J'ai élevé des enfants et j'ai vécu des bons et mauvais moments. Mais c'est ce qui m'a permis d'acquérir de la patience et d'élargir mes horizons».

M. Barclay est d'avis que son âge et son expérience professionnelle lui permettent d'apporter un point de vue précieux quand il parle de parcours professionnels et d'études postsecondaires à ses élèves. «Je sais ce que c'est que de chercher un emploi et de ne rien trouver, affirme-t-il. Quand je travaillais à mon compte, je savais très bien que je devais faire mon travail pour gagner de l'argent. Je peux donc m'inspirer de mon expérience quand j'enseigne.»

Des conseils pour les pédagogues en deuxième carrière

Pour accéder à la profession

«La persévérance et une attitude positive sont essentielles. Soyez disponible et acceptez des contrats à court terme pour acquérir de l'expérience.»
—Sylvie Forest Palkovits, EAO

«Faites preuve de souplesse! Apprenez à connaître la direction de l'école et le personnel des différentes écoles. Impliquez-vous dans la communauté et faites-vous connaître!»
—Danielle Breau, EAO

Pour maîtriser l'art d'enseigner

«Apprenez avec vos élèves. Faites-les participer au processus et ils s'épanouiront avec vous. Les élèves apprennent des enseignants qu'ils aiment. Respectez-les et ils vous respecteront.»
—Sylvie Forest Palkovits, EAO

«Mettez à profit votre expérience professionnelle. Par exemple, je puise dans mes connaissances en édition pour expliquer le processus de rédaction dans mon cours d'anglais.»
—Samantha Simpson, EAO

Pour s'ajuster à sa nouvelle profession

«Ralentissez le pas et prenez soin de vous [en travaillant] plus intelligemment, et non pas plus fort. Je passais beaucoup de temps à planifier et je me couchais tard. J'aurais dû simplifier ma routine.»
—Danielle Breau, EAO

«Si j'avais à tout refaire, cette fois-ci, je demanderais de l'aide à mes collègues. Je n'osais pas dire que je me sentais perdu par crainte de conséquences. Bien sûr, c'est le contraire qui s'est produit et on m'a apporté beaucoup de soutien.»
—John Barclay, EAO

Mme Breau, quant à elle, est d'avis que les écoles ont besoin d'un mélange de pédagogues de tous âges. «L'un des meilleurs enseignants que j'ai jamais eus s'est lancé dans l'enseignement tout de suite après ses études universitaires. J'ai beaucoup appris d'enseignants qui étaient plus jeunes que moi», affirme-t-elle.

Changer de carrière dans la quarantaine n'est rien de nouveau et cela n'est pas près de changer. «Il est beaucoup plus fréquent de changer d'employeur ou de carrière de nos jours que dans les années 1970 ou 1980, affirme Eddy Ng, professeur de comportement organisationnel et titulaire de la chaire F. C. Manning des études économiques et commerciales à l'Université Dalhousie. Nous avons constaté une augmentation de la mobilité de la main-d'œuvre chez ceux qui appartiennent à la génération X et à la génération du millénaire, surtout au cours des dix dernières années.»

M. Barclay et Mme Breau ont surmonté les défis et réussi à accéder à une nouvelle carrière. «C'était très important, je crois, d'accepter tout emploi qui m'était proposé, qu'il s'agisse d'un contrat de suppléance à long terme ou à la journée, ou d'enseigner une nouvelle matière», affirme M. Barclay. Tout compte.

Quant à Mme Breau, certains de ses anciens collègues ont jeté l'éponge après plusieurs années de sous-emploi en enseignement. «J'y ai également pensé à un moment donné, avoue-t-elle. Mais, au lieu d'abandonner, j'ai pris davantage de cours menant à une QA, j'ai acquis de nouvelles compétences pour enseigner à différents cycles et je n'ai jamais cessé de consulter les offres d'emploi. Je me félicite d'avoir maintenu le cap, car j'ai fini par décrocher le poste rêvé. Je ne pourrais pas être plus heureuse!» ■

Livres numériques

Avez-vous consulté notre collection de livres numériques en français et en anglais?

La bibliothèque Margaret-Wilson offre encore plus de services gratuits! En effet, nous avons ajouté une collection de livres numériques en français et en anglais. Notre collection offre des ressources sur une foule de sujets, dont l'éducation de l'enfance en difficulté, la gestion de classe et les stratégies d'enseignement et de leadership.

Vous pouvez télécharger la collection numérique et consulter toute une gamme d'autres ressources gratuites à

oeeo.ca → Membres → Bibliothèque.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

EAO memberperks MD

Ripley's Aquarium
Les membres d'EAO économisent 15-30%

Nissan Canada
Comme membres d'EAO, vous êtes éligibles pour des prix exclusifs sur certains véhicules de Nissan ou Infiniti. Maîtrisez toutes les conditions avec LA TRACTION INTÉGRALE INTUITIVE DE NISSAN.

eao.ca/rabaisauxmembres

venngo

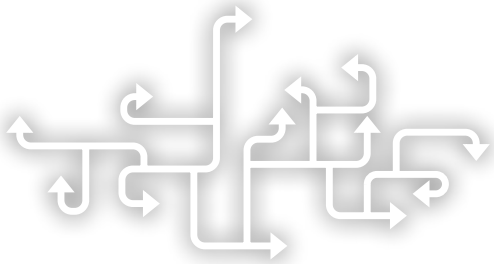

LE TDAH

Aujourd'hui, les experts se concentrent moins sur le comportement et davantage sur les compétences cognitives.

DE JOHN HOFFMAN

« Je savais que j'étais intelligent, mais je me sentais abruti. De temps en temps, je remettais un travail et j'obtenais un A. Mes enseignants écrivaient sur ma copie : "J'aimerais voir du travail de cette qualité plus souvent!" Mais, la fois d'après, je ne faisais simplement pas le travail.»

James DeCarlo, 21 ans, se souvient bien d'avoir été un élève ayant un trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH), lequel touche un enfant sur deux dans la plupart des classes. M. DeCarlo a grandi à Peterborough, mais vit maintenant à Toronto. Il a été diagnostiqué médicalement comme ayant un TDAH à l'âge de 8 ans. Il a eu de la difficulté à l'école, qu'il a quittée à 17 ans, alors qu'il lui manquait huit crédits pour recevoir son diplôme.

Bien que l'on reconnaisse de plus en plus qu'un TDAH implique souvent certaines forces, comme de l'énergie, de l'enthousiasme, de la créativité hors des sentiers battus ou la capacité de se concentrer à l'extrême sur des tâches ou des sujets d'intérêt, ce trouble est toujours défini par les faiblesses. Par le passé, on mettait surtout l'accent sur le comportement : hyperactivité, impulsivité et dissipation. Désormais, les experts du TDAH se concentrent sur les problèmes cognitifs. En fait, ce trouble n'est même plus classé comme un comportement perturbateur.

Mais cela ne signifie pas que le comportement ne joue pas un rôle dans le TDAH. «Nous devons nous concentrer davantage sur les aspects cognitifs du TDAH», affirme Rosemary Tannock, scientifique chevronnée de l'Hospital for Sick Children et professeure émérite d'orthopédagogie et de psychiatrie à l'Université de Toronto. Mme Tannock a participé au groupe de travail qui a recommandé que le TDAH soit conceptualisé en tant que trouble neurodéveloppemental. «Appuyer les fonctions cognitives des enfants ayant un TDAH est important pour leur apprentissage, explique Mme Tannock, qui se spécialise en problèmes d'apprentissage, y compris le TDAH. Mais il y a aussi des preuves émergentes qu'améliorer les compétences cognitives des enfants peut améliorer leur comportement. Toutefois, l'inverse n'est pas vrai : se pencher sur les problèmes de comportement n'améliore pas les compétences cognitives.»

Mme Tannock dit que deux aspects essentiels du fonctionnement cognitif sont spécialement pertinents pour comprendre et éduquer les enfants ayant un TDAH : les fonctions exécutives et un phénomène appelé «charge cognitive» (nous y reviendrons).

FONCTIONS D'EXÉCUTION

Nombre d'enseignants connaissent les fonctions d'exécution (FE) : la capacité de penser qui nous permet de faire des plans et de les exécuter, de prêter attention, de réguler nos émotions et de contrôler nos gestes et pensées. Un aspect des FE qui est particulièrement pertinent pour le TDAH est d'exercer la mémoire de travail – le babillard mental temporaire qui nous permet d'utiliser de nombreuses bribes d'information et de tisser des liens entre elles en même temps. «Nombre d'enfants ayant un TDAH – mais pas tous – éprouvent des difficultés au chapitre de la mémoire de travail, raconte Mme Tannock. De plus, ils ont tendance à traiter l'information plus lentement que leurs pairs. Traiter l'information lentement aggrave les problèmes de mémoire de travail et affecte la capacité des enfants à contrôler leur attention, à ignorer les distractions et à terminer ce qu'ils ont commencé.»

Dans sa monographie *Le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité et ses conséquences sur l'enseignement* (série «Faire la différence… De la recherche à la pratique», publiée par le Secrétariat de la littératie et de la numératie du ministère de l'Éducation), Mme Tannock affirme que, pour améliorer le rendement scolaire des élèves ayant un TDAH, il faut remplir deux objectifs : 1. Appuyer et améliorer les FE à l'aide d'un enseignement modifié; 2. Utiliser des pratiques d'enseignement qui réduisent ou atténuent les problèmes engendrés par une faible mémoire de travail.

Cheryl Paige, EAO, directrice d'école à la retraite, avait une longueur d'avance en ce qui concerne l'amélioration des FE à la Joyce Public School. En 2011, quand elle a pris la direction de l'école, elle en a même fait une pierre angulaire de sa stratégie pour améliorer le rendement des élèves.

Mme Paige, qui a passé beaucoup de temps à se renseigner sur le TDAH, dit qu'appuyer les FE a aidé tous les élèves, mais a surtout profité aux enfants ayant un TDAH. «Nombre d'entre eux sont au même niveau que les autres pour certaines compétences scolaires, mais leurs FE accusent un retard. J'ai donc pensé que si nous pouvions appuyer et améliorer les FE, le rendement scolaire de ces élèves s'améliorerait d'autant.»

Ce fut un succès. Par exemple, le pourcentage des élèves de 3e année atteignant les niveaux trois et quatre aux examens de mathématiques de l'OQRE est passé de 42 pour cent en 2002 à 74 pour cent en 2005, puis à 89 pour cent en 2012. Mme Paige et son personnel ont remporté de nombreux prix pendant cette période.

COMMENT APPUYER LES FONCTIONS D'EXÉCUTION

Appuyer les FE comporte deux objectifs : 1. Compenser la faiblesse des FE afin d'aider les élèves à apprendre et à faire leur travail; 2. Mettre en place des structures et des systèmes pour aider les élèves à exercer graduellement leurs FE au fur et à mesure que leur cerveau se développe. La mise en œuvre de certaines de ces stratégies peut dépendre de la taille de la salle de classe ou de la politique du conseil scolaire. Voici les recommandations de Mmes Tannock et Paige pour appuyer les FE, ainsi que d'autres professionnels de l'éducation.

Minimiser les distractions

Les élèves ayant un TDAH s'assoient parfois dans le fond de la classe, au milieu d'élèves susceptibles de les distraire. Cette situation surprend Allison Caldwell, EAO, conseillère en psychoéducation pour le Grand Erie District School Board et auparavant pour le Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board. «Ces élèves devraient être près de l'enseignant pour profiter de son soutien et de rétroaction plus souvent et plus facilement.»

Une autre distraction pour certains élèves, moins évidente celle-là, est les images, les affiches et les travaux d'art affichés en grand nombre sur les murs de la classe. «Il est aussi utile d'organiser la salle en différentes aires : une pour être calme, une pour discuter en petits groupes et une pour se lever et bouger», ajoute-t-elle.

Les bruits de fond constituaient une distraction majeure pour James DeCarlo. «De très petits bruits, comme celui du froissement d'une feuille de papier, pouvaient me déconcentrer très brusquement», raconte-t-il. Quand on lui a demandé s'il avait déjà eu un enseignant qui savait comment l'aider à fonctionner en classe, M. DeCarlo a rapidement nommé Rachel Bemrose, EAO, l'enseignante qui le laissait écouter de la musique avec des écouteurs quand il travaillait. «Je créais ainsi mon propre espace, sans distraction sensorielle malvenue. Ça me permettait de me concentrer.» Les écouteurs antibruits peuvent produire le même effet.

Augmenter l'activité physique

Mme Bemrose enseigne la 7e-8e année à l'Adam Scott Collegiate and Vocational Institute and Intermediate School de Peterborough. Elle croit fermement que l'activité physique est importante pour aider les élèves ayant un TDAH. «Quand on a commencé le programme d'activité physique quotidienne, j'ai remarqué que les élèves participaient plus, y compris ceux qui avaient du mal à se concentrer et à rester assis calmement.»

Mme Paige est d'accord. «Nous nous sommes arrangés pour que les élèves ayant des problèmes d'attention fassent au moins 30 minutes d'activité physique au début de la journée. Nous avons remarqué que ça améliorait leur concentration.»

L'été dernier, David Koscielniak, EAO, enseignant d'éducation de l'enfance en difficulté, a acheté quatre ballons d'exercice pour sa classe de 16 élèves au Collège catholique Samuel-Genest d'Ottawa. «Tous les élèves de ma classe ont des troubles d'apprentissage, et nombre d'entre eux ont aussi un TDAH, explique M. Koscielniak. J'avais lu de l'information sur les ballons de yoga et j'ai pensé qu'ils pourraient aider certains de mes élèves les plus hyperactifs.» Bien que M. Koscielniak n'eût entamé l'expérience que quelques semaines avant l'entrevue, ce qu'il pouvait constater l'intriguait beaucoup. «Les enfants ont l'air plus heureux. Rebondir sur les ballons et bouger semble les calmer. Maintenant, ils ont plus d'énergie pour se concentrer sur la matière.»

Cette année, M. Koscielniak a l'un des élèves les plus agités qu'il a rencontrés en 21 ans de carrière. «Il rebondit littéralement sur ce ballon toute la journée!, affirme-t-il. En le voyant, je me disais : "Lui est-il vraiment nécessaire de rebondir si haut? Ou est-il en train de me tester?" J'ai ensuite remarqué que, quand il était sur le ballon, il participait : il répondait aux questions, il en posait et il aidait les autres élèves.»

Mme Bemrose a déjà eu un élève semblable. «Je l'ai introduit au *break dancing*. Son hyperactivité était un atout pour cette danse», affirme-t-elle. Le *breakdancing* a non seulement aidé ce garçon à se dépenser et à se concentrer, mais aussi à réussir dans d'autres domaines, tout comme il réussissait bien en danse. «En fin de compte, il a été choisi pour aller à un camp de leadership», de dire Mme Bemrose.

Mme Tannock souligne que la danse et d'autres activités physiques qui demandent d'apprendre une séquence de mouvements dans un ordre précis (comme le tai-chi, le karaté ou même la comptine *Tête, épaules, genoux et pieds*) peuvent enseigner aux élèves à organiser leurs idées. «Savoir comment mettre ses idées en ordre logique est une partie très importante – mais parfois négligée – des FE», explique-t-elle.

Réduire le stress et l'anxiété

«Les enfants ayant un TDAH sont souvent très anxieux, déclare Mme Paige. On peut voir qu'ils sont stressés par leur langage corporel, même à la façon dont ils tiennent leur crayon.»

Supporter le stress prend toute l'énergie physique, émotive et cognitive des enfants. Réduire le stress les aide à garder de l'énergie pour l'apprentissage. Le défi pour les enseignants est de trouver les sources de stress de chaque enfant individuellement. Une source de

APPUYER LES FE

Parmi les autres stratégies, notons :

- **Donner des pauses fréquentes.** David Koscielniak, EAO, enseignant d'éducation de l'enfance en difficulté au Collège catholique Samuel-Genest, à Ottawa, aime donner des pauses mentales en racontant une blague ou une anecdote sur sa vie et en montrant des vidéos sur le tableau interactif ou une photo en ligne en rapport avec le sujet étudié. «Ça donne une pause aux élèves et ça redirige leur attention vers moi», dit-il.
- **Offrir des dates de remise souples ou prolongées** pour aborder les difficultés de gestion du temps.
- **Mettre en place des routines** qui rendent la journée plus prévisible.
- **Permettre à un parent ou à un pair de rédiger** pour un enfant qui a de la difficulté à prendre des notes.
- **Utiliser des stratégies d'enseignement qui facilitent le processus de la pensée pour l'enfant**. «Nos enseignants demandaient constamment aux élèves : "Pourquoi as-tu procédé de cette manière?" ou "Comment es-tu arrivé à cette réponse?"», explique la directrice à la retraite, Cheryl Paige, EAO. Ce genre d'interaction construit graduellement les compétences métacognitives des enfants et les fait progresser en leur permettant de faire encore plus d'apprentissage autorégulé.

ILLUSTRATIONS : SÉBASTIEN THIBAULT / ANNA GOODSON

stress pour les enfants ayant un TDAH est de recevoir plus que leur lot de rétroaction négative.

«Les enfants ayant un TDAH sont souvent très sensibles. Ils ont souvent reçu beaucoup de rétroaction négative.» C'est pourquoi les réprimandes en public les bouleversent au point où il faut beaucoup de temps pour les calmer et, par conséquent, ils ont besoin d'encore plus de temps pour se concentrer. «On a découvert que prendre un enfant à part et avoir une discussion calme et privée avec lui est plus efficace, dit Mme Paige. Taper doucement sur l'épaule ou le pupitre de l'élève pour lui rappeler de reprendre la tâche est une autre façon d'éviter les réprimandes publiques», ajoute-t-elle.

Utiliser une minuterie

Les enfants ayant un TDAH ont souvent du mal à estimer combien de temps il leur faudra pour accomplir une tâche ou combien de temps ils devraient passer sur une certaine partie d'un travail. Une minuterie peut donc les aider. «On dit à l'enfant : "Voici ce que tu dois faire. Tu as 20 minutes. Voici la minuterie."», explique Mme Paige.

Soutenir et développer les FE est un projet constant et à long terme pour de nombreux enfants, surtout ceux qui ont un TDAH. «Toutefois, il est important d'observer si la stratégie fonctionne et de demander à l'élève s'il la trouve utile», dit Mme Tannock. (Pour plus de stratégies, consultez l'encadré «Appuyer les FE».)

CHARGE COGNITIVE

Comme on l'a vu, la mémoire de travail est une fonction exécutive particulièrement importante à l'école. Selon de récentes recherches, la faiblesse de la mémoire de travail et d'autres aspects des FE sont plus fortement liées au symptôme de l'inattention qu'aux autres symptômes classiques du TDAH, comme l'hyperactivité et l'impulsivité. De plus, les problèmes de mémoire de travail sont fortement associés aux difficultés en lecture et en mathématiques, ainsi qu'à un rendement scolaire plus faible en général.

C'est ici qu'entre en jeu la charge cognitive, c'est-à-dire le niveau de demande que les activités mentales, comme apprendre ou suivre des instructions, placent dans la mémoire de travail d'une personne.

«La charge cognitive comprend des choses comme le nombre d'éléments ou d'idées auxquels un enfant doit porter son attention et combien de connexions entre les concepts il doit garder en tête afin de comprendre ou d'accomplir un travail», explique Mme Tannock. Par exemple, des instructions longues et complexes créent une charge cognitive plus lourde que les courtes et simples.

La charge cognitive des enfants avec un TDAH s'alourdit plus rapidement que celle des autres. Cela affecte leur capacité d'être attentif, de sous-titrer de l'information et d'utiliser d'autres compétences cognitives. James DeCarlo n'avait jamais entendu le terme «charge cognitive», mais il peut le décrire très judicieusement. «Essayer de bien faire était épuisant, raconte-t-il. Parfois, je

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

TEACHADHD.CA

Créé et entretenu par une équipe de professionnels de la santé et de la pédagogie de l'Hospital for Sick Children, ce site offre une grande quantité d'information pertinente et de ressources pédagogiques émanant de la recherche actuelle sur le TDAH afin d'améliorer l'apprentissage de tous les élèves. Il comporte aussi une section sur les stratégies d'appui au comportement.

SAVING YOUR CHILD SAVING YOURSELF

En sous-titre : *Navigating Roadblocks in Managing ADHD, Asperger's and Learning Disabilities*. Cet ouvrage est une compilation de recherches et de pratiques s'échelonnant sur plus de 40 ans. Consultez la critique dans le numéro de septembre 2014 de *Professionally Speaking* à **oct-oeeo.ca/1KSk3uw**.

QUALIFICATIONS ADDITIONNELLES

Quelle que soit la matière, les cours menant à une qualification additionnelle encouragent les enseignants à explorer de façon critique le contenu afin d'appuyer chacun de leurs élèves, y compris ceux ayant un TDAH. L'Ordre a agréé plus de 370 cours menant à une QA. Pour trouver une QA, consultez **oct-oeeo.ca/1iZqRK7**.

FORMATION À L'ENSEIGNEMENT PROLONGÉE

Le programme de formation à l'enseignement prolongé, lancé le 1er septembre dernier, met davantage l'accent, entre autres, sur l'aide aux élèves ayant des besoins d'apprentissage particuliers, y compris les autistes et ceux qui ont un trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité ou un trouble de l'apprentissage.

pouvais faire de mon mieux pendant une demi-journée, puis c'est comme si mon cerveau s'endormait pour le reste de la journée et je cessais d'essayer.»

Mme Tannock explique ce phénomène. «Le cerveau consomme 20 pour cent de notre énergie, mais il ne représente que deux pour cent de notre masse corporelle, dit-elle. C'est pourquoi les personnes ayant un TDAH disent que les tâches cognitives sont très fatigantes.» Par conséquent, réduire la charge cognitive est la clé pour traiter les problèmes de mémoire de travail des élèves ayant un TDAH.

COMMENT RÉDUIRE LA CHARGE COGNITIVE

Les stratégies pour réduire la charge cognitive diffèrent selon l'âge et le développement de l'enfant, ainsi que ses forces et ses faiblesses, explique Mme Caldwell. Mais l'objectif est de trouver des façons de réduire le nombre d'idées et de liens entre les idées qu'un élève doit essayer de partager dans son esprit en même temps.

Mettre en place l'échafaudage

L'échafaudage, qui consiste à faire avancer graduellement un élève de la dépendance au soutien pédagogique vers le travail indépendant, est une stratégie essentielle. C'est aussi l'une des plus importantes stratégies à long terme pour réduire la charge cognitive des élèves ayant un TDAH, affirme Karen Timm, EAO, directrice adjointe de la Sir John A. Macdonald Public School de Pickering.

L'échafaudage supplémentaire dont l'élève ayant un TDAH a besoin comprend plus de suivi et de rétroaction, plus souvent. «Les élèves ayant un TDAH ont besoin de plus de rétroaction sur leurs progrès et leur engagement à la tâche, sur les erreurs qu'ils ont peut-être faites et sur ce qu'ils ont bien fait», raconte Mme Caldwell.

Mme Timm dit qu'il y a un risque de donner trop d'échafaudages aux élèves plus vieux. «J'ai eu des enseignants qui disaient : "Mais il a 13 ans et on va s'attendre à ce qu'il travaille indépendamment au secondaire." Mais si le travail et le processus d'apprentissage ne sont pas appuyés à chaque étape, souvent, le travail ne se fait pas.» Quand le travail ne se fait pas, les élèves n'apprennent pas le contenu ni n'acquièrent l'expérience d'utiliser les compétences d'apprentissage dont ils ont besoin pour réussir.

Diviser un travail en plusieurs parties

«Analyser et prioriser des tâches est souvent un gros problème pour les élèves ayant un TDAH, dit Mme Paige. Ils ont aussi tendance à avoir des problèmes avec l'organisation séquentielle. Ces capacités étant retardées chez les enfants ayant un TDAH, ils ont besoin de nous pour les aider à déterminer les étapes, et ils ont besoin de plus d'appui et de beaucoup de pratique pour pouvoir assimiler les compétences.»

Mme Caldwell est d'accord. «Avec les élèves ayant un TDAH, on ne peut pas simplement dire : "Voici ton travail, va le faire" dit-elle. Il est important de diviser le travail, de donner des échéances à l'élève (combien de temps il doit passer sur chaque partie) et de lui donner de la rétroaction précise et fréquente quand il a fini chaque étape.»

Modifier les consignes

L'essentiel ici est de réduire la quantité d'information verbale, affirme Mme Caldwell. «Il faut donner des consignes simples, courtes et très claires, arrêter pour vérifier la compréhension d'un élève et répéter l'information au besoin à l'aide des mêmes mots», précise-t-elle. Mme Tannock ajoute qu'il est aussi utile de fournir des consignes directes sur l'ordre des opérations, comme : «"Fais A en premier; ensuite, fais B; enfin, fais C." Mais assurez-vous d'avoir d'abord l'attention de l'élève. Et soyez prêt à répéter chaque consigne et à faire une pause après chaque étape.»

Utiliser des aides visuelles

Utilisez des tableaux thématiques, des organisateurs graphiques et d'autres aides visuelles pour réduire la charge de la mémoire verbale. Cela aide l'élève à voir l'information nécessaire plutôt que de devoir la mémoriser. Une enseignante au cycle primaire a créé une roue que Mme Paige a mise sur son bureau et sur laquelle elle a mis des icônes représentant tout ce qu'un enfant doit se rappeler avant de rentrer à la maison : «As-tu ton manteau? Ton chapeau? Ta boîte à lunch? Tes bottes?» et ainsi de suite. «Les enfants devaient toucher chaque icône sur la roue avant de dire au revoir à l'enseignante.»

Ces stratégies ont en commun de réduire la charge dans la mémoire de travail. L'enfant a ainsi plus de facilité à se concentrer, à éviter les distractions et, en fin de compte, à apprendre.

L'une des choses les plus astucieuses que Mme Paige a faites lors de son aventure en vue d'améliorer le rendement à l'école pourrait bien être d'avoir mis «améliorer le rendement» à l'ordre du jour des réunions du personnel, y compris les discussions sur les FE.

Mme Paige a aussi envoyé des enseignants à des congrès sur le TDAH pour apprendre comment ce trouble se manifeste. Cela leur a permis d'en apprendre sur les FE tout en échangeant des stratégies et en résolvant des problèmes. «Il est important de faire participer tout le personnel et d'échanger des idées et des stratégies, dit-elle. Quand on fait penser et travailler les enseignants ensemble, on obtient des résultats épatants!» ■

RÉDUIRE LA CHARGE COGNITIVE

- Utiliser la mnémotechnique, quand les élèves doivent mémoriser des listes ou les étapes d'un processus. Par exemple, CORR (Choisis une idée, Organise tes notes, Rédige et Relis-toi) aidera les élèves à se souvenir de la séquence des étapes du processus d'écriture.
- Enseigner d'avance le nouveau vocabulaire pour éviter de surcharger la mémoire de travail pendant une leçon qui demande de comprendre de nouveaux termes.
- Attirer l'attention sur l'information clé en soulignant ou en surlignant des mots dans le texte, en donnant des notes qui présentent la liste des concepts importants ou en attirant l'attention sur les grandes idées avec des signaux verbaux, comme le volume de la voix ou un ton plus animé.

lu, vu, entendu

Des enseignantes et enseignants ont lu ces ouvrages et les ont évalués pour vous.

Pour des ressources en anglais, rendez-vous à **professionallyspeaking.oct.ca**. *Vous pouvez emprunter la plupart des ouvrages en question à la bibliothèque Margaret-Wilson, à l'exception de certaines trousses de classe. Composez le* ***416-961-8800*** *(sans frais en Ontario :* ***1-888-534-2222****), poste* ***689*** *ou envoyez un courriel à* **biblio@oeeo.ca** *pour réserver votre exemplaire.*

Susciter l'amour de la lecture

Ces quelques livres primés sont des valeurs sûres pour vous et vos élèves. Passez-leur votre amour des mots et attisez leur curiosité, leur imagination et l'envie d'enrichir leurs connaissances par la littérature.

La plus grosse poutine du monde

D'ANDRÉE POULIN

– PRIX LITTÉRAIRE TAMARAC 2015

– PALMARÈS 2014-2015 LE CHOIX DES JEUNES

– COMMUNICATION-JEUNESSE

– PRIX TD DE LITTÉRATURE CANADIENNE POUR L'ENFANT ET LA JEUNESSE 2014

Quand Andrée Poulin dit qu'elle craint être connue uniquement pour *La plus grosse poutine du monde*, elle rit. Ce livre plusieurs fois primé a connu un grand succès commercial. Elle avoue avoir elle-même été étonnée. «D'habitude, je n'écris pas des livres faciles ou commerciaux, avec une histoire à l'eau de rose ou une fin à la Disney», dit cette auteure franco-ontarienne qui a publié une trentaine de titres, dont *À la découverte de l'Ontario français*. «Mais je n'ai qu'à dire *La plus grosse poutine* dans une classe et déjà les enfants disent "Je veux le lire, je veux le lire!" Un coup de chance que le titre soit aussi accrocheur.»

Ancienne journaliste et intervenante en développement international, l'écrivaine préfère les sujets plus sérieux, comme l'illustre son album *Pablo trouve un trésor*, un récent succès qui retrace le parcours d'enfants chiffonniers dans un bidonville sud-américain. Quand elle n'est pas devant son clavier, elle aime se mettre en scène dans une salle de classe, racontant sur un ton humoristique et anecdotique la vie d'auteur. «C'est important qu'il y ait des passeurs de livres pour donner aux jeunes le goût de lire. Ils viennent me voir, ils touchent les livres et ça crée une petite étincelle.»

Très consciente des défis énormes que doivent relever les enseignantes et enseignants pour transmettre leur amour de la lecture, Andrée Poulin rédige actuellement un manuel pour exploiter l'album en classe. «À une époque presque anti-livre, où la concurrence de l'écran est si forte, quel jeune va aller de lui-même s'asseoir sur un sofa pour lire?»

Elle est d'avis que les enseignants doivent eux-mêmes lire des ouvrages destinés aux jeunes. «Il y a tellement de chefs-d'œuvre que les adultes auraient autant de plaisir à lire que les jeunes. Il ne faudrait pas que les profs s'en privent!»

–Rochelle Pomerance, responsable de la rubrique

Lisez la critique de ce livre dans la revue de décembre 2014 (page 41). Vous la trouverez dans notre site à **oeeo.ca → Pour parler profession → Archives.**

La plus grosse poutine du monde; Bayard Canada; Montréal; 2013; ISBN 978-2-895-79567-4; 160 p.; 15,95 $; 514-844-2111; librairies@bayardcanada.com; **bayardlivres.ca**

L'autobus

DE MARIANNE DUBUC

– PRIX TD DE LITTÉRATURE CANADIENNE POUR L'ENFANT ET LA JEUNESSE 2015

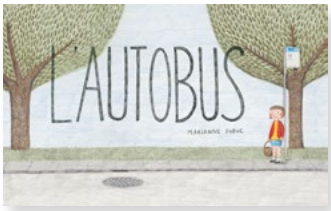

Cet album à la facture visuelle soignée aborde un sujet qui touche beaucoup de jeunes : le premier trajet en autobus. Clara s'apprête à rendre visite à sa grand-mère. Elle est loin de se douter de l'aventure qui l'attend! Des personnages montent et descendent de l'autobus, des objets disparaissent ou changent de place. Clara est même témoin d'un vol qu'elle dénonce aussitôt. Ce n'est pas de tout repos, il va sans dire! Le lecteur la suivra tout au long du trajet jusqu'à ce qu'elle arrive à son arrêt où l'attend sa grand-mère.

L'histoire regorge de situations propices à l'observation. De nombreux éléments permettent aussi d'établir des liens avec le conte du *Petit Chaperon rouge*. Les illustrations sur les pleines doubles pages de cet album en format à l'italienne aux tons pastel mettent en scène de sympathiques personnages d'humains et d'animaux anthropomorphes. Elles fourmillent de détails amusants et apportent un excellent complément au texte simple et aéré composé de quelques courtes phrases. La narration à la première personne est assurée par la fillette. Cet album fait prendre conscience que les illustrations parlent souvent d'elles-mêmes.

Critique de **Marie-Christine Payette**, EAO, enseignante à contrat et traductrice-réviseure, La Tuque (Québec).

L'autobus; Comme des géants; Montréal; 2014; ISBN 978-2-924332-01-6; 40 p.; 19,95 $; info@commedesgeants.com; **commedesgeants.com**

Mauvaise mine

DE MICHELINE MARCHAND

– PRIX DU LIVRE D'ENFANT TRILLIUM 2015

Lisez la critique de ce livre dans la revue de mars 2015 (page 44). Vous la trouverez dans notre site à **oeeo.ca → Pour parler profession → Archives**.

Mauvaise mine; Les Éditions L'Interligne; Ottawa; 2014; ISBN 978-2-89699-449-6; 184 p.; 13,95 $; 613-748-0850, poste 3; administratrice@interligne.ca; **interligne.ca**

Guiby 1 – Une odeur de soufre

DE SAMPAR

– PRIX TAMARAC EXPRESS 2015

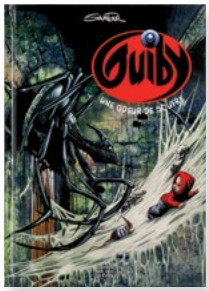

Dans cette bande dessinée entièrement réalisée par Sampar, on suit les aventures de Guiby, un bébé de 3 ans. Guiby ne craint pas le monstre qui se cache dans son placard. Un soir, il décide même de l'affronter! Il ouvre alors la porte et découvre avec surprise l'intrus. Malgré tout le tapage qu'elle faisait, la créature est beaucoup plus petite que ce qu'il pensait! Elle s'enfuit en le voyant. Il se lance à sa poursuite et est entraîné dans les égouts de la ville par Ramirez, un rat qui deviendra son ami. Guiby fera face à de nombreux dangers. Il ne se laisse pas impressionner et, avant l'aube, défie tous les obstacles, la tétine au bec.

Les cases dessinées sont de formes irrégulières et les illustrations dépeignent un environnement urbain. Elles apportent un bon soutien au texte aéré. Le vocabulaire est simple et les mots plus complexes sont expliqués par les personnages. On relève plusieurs onomatopées, élément fréquent dans les bandes dessinées. Bien que cet aspect puisse rendre la lecture plus difficile pour les lecteurs débutants, on pourrait se servir de cet album en classe pour enseigner les onomatopées. L'histoire insolite et le fait que le héros soit un bébé en feront certainement rire plus d'un.

Critique de **Marie-Christine Payette**, EAO, enseignante à contrat et traductrice-réviseure, La Tuque (Québec).

Guiby 1 – Une odeur de soufre; Éditions Michel Quintin; Waterloo; 2013; ISBN 978-2-89435-674-6; 120 p.; 19,95 $; 450-539-3774; info@editionsmichelquintin.ca; **editionsmichelquintin.ca**

Y A-T-IL PLUS D'UN ENSEIGNANT CHEZ VOUS?

Il arrive que deux membres de l'Ordre vivent sous le même toit.

Si vous et votre conjoint ou colocataire préférez recevoir un seul exemplaire par numéro de *Pour parler profession*, dites-le-nous!

Envoyez votre demande par courriel à **liaison@oeeo.ca**, en précisant :

- le nom des deux membres à la même adresse
- vos numéros de membre
- votre adresse actuelle.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario | Fixer la norme pour un enseignement de qualité

PHOTOS : STEPHEN FERRIE

La quête de Marius

CFORP

– PRIX OUTSTANDING ACHIEVEMENT, CATÉGORIE EDUCATION, INTERACTIVE MEDIA AWARDS

Dans la lignée des jeux de plate-forme, l'élève est invité à se lancer dans une quête à travers le monde, parcourant Hawaï, le Brésil, New York, l'Égypte, les Pays-Bas et la Chine. Dans ce jeu vidéo qui reprend les grands thèmes du cours de géographie de 8e année, le personnage principal est une goutte d'eau. Elle navigue aisément à travers les obstacles que présentent les différents milieux, tant naturels qu'aménagés. L'utilisation de l'eau permet d'incorporer habilement les attributs hydrologiques propres à la géographie, de même que le thème du développement durable. Les décors réalistes reconstituent fidèlement les caractéristiques des lieux visités. Les commandes sont simples et les animations intéresseront les utilisateurs du niveau intermédiaire.

Comme l'information fournie demeure anecdotique, il s'agit avant tout d'une ressource permettant aux élèves de découvrir les enjeux de la géographie naturelle et humaine. Ce jeu réussi suscitera chez les élèves un intérêt pour les éléments du cours de géographie. Une fois leur curiosité éveillée, on pourra les amener à entreprendre un processus d'enquête plus formel.

Critique de **Ghislain Proulx**, EAO, enseignant au collège catholique Samuel-Genest, Conseil des écoles catholiques du Centre-Est, Ottawa, actuellement en prêt de service au ministère de l'Éducation de l'Ontario.

La quête de Marius; CFORP; Ottawa; 2015; Gratuit pour les enseignants des 12 conseils scolaires de langue française de l'Ontario, par l'intermédiaire de l'Environnement d'apprentissage virtuel (EAV) de votre conseil scolaire.

Le voleur de couche

DE NADIA SÉVIGNY, ILLUSTRÉ PAR ANNEMARIE BOURGEOIS

– PRIX PEUPLIER 2015

Quel titre accrocheur! J'anticipe un brin d'humour et nous voici plongés dans le feu de l'action. Mais qui peut bien avoir volé la couche de Félix?

Un jeune garçon se transforme en détective lorsqu'il remarque que son petit frère est tout nu dans le carré de sable. L'auteure exploite les scénarios que l'enfant se fait en découvrant des indices. Il veut les suivre, mais il a peur aussi…

Ce récit captive les jeunes lecteurs. Il faut dire qu'une histoire de couche suscite grandement l'intérêt chez les petits. Ils s'engagent dans une quête amusante où chaque page est pleine de rebondissements. En classe, plusieurs activités pertinentes peuvent être exploitées à la suite de la lecture. Quoi de mieux que de raconter ses propres aventures au parc ou dans un carré de sable? Il est bon de laisser place à l'imagination!

Je tiens à souligner le talent de l'illustratrice, AnneMarie Bourgeois. Les pages sont bien conçues et très colorées. Grâce au petit canard glissé un peu partout dans le livre, les enfants scrutent encore plus attentivement les illustrations. En somme, un beau récit pour les enfants du préscolaire et du cycle primaire. Mes élèves l'ont adoré et relu à plusieurs reprises.

Critique de **Lysiane Couture-Lemieux**, EAO, enseignante de 1re-2e année à l'école catholique St-François-Xavier, Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières (Mattice).

Le voleur de couche; Éditions de la Smala; Montréal; 2012; ISBN 978-2-92401-904-7; 24 p.; 11,95 $; 514-462-4514; info@editionsdelasmala.ca; **editionsdelasmala.ca**

Initiation à la société canadienne

CFORP

– PRIX BEST IN CLASS, CATÉGORIE EDUCATION, INTERACTIVE MEDIA AWARDS

J'enseigne dans le cadre du Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA) depuis plus de 7 ans et j'adore ce nouvel outil d'apprentissage interactif (OAI). Destiné aux nouveaux arrivants de la 9e à la 12e année, il couvre une grande partie du domaine Initiation à la société canadienne des programmes-cadres du PANA. De plus, il répond à plusieurs attentes en lecture. Cet OAI aborde six thèmes pertinents pour les élèves : l'entrée au secondaire, la recherche d'emploi, les conséquences de la consommation de drogues, le bénévolat, la cyberintimidation et l'immigration au Canada. Chaque thème débute avec la présentation vidéo d'un ado. Ensuite, pour tester les connaissances, on y trouve une série d'activités liées à la thématique en question.

Tant les élèves que le personnel enseignant apprécieront les conseils pratiques, la facilité d'utilisation ainsi que la qualité des vidéos et des activités interactives. Ils aimeront «L'art du CV», une activité qui offre un gabarit pour rédiger et imprimer son propre CV. Un excellent outil qui sera utile à tous les pédagogues chargés de l'accueil des nouveaux arrivants dans leur école.

Critique de **Mélanie Gamache**, EAO, enseignante d'ALF et du PANA (9e à 12e année), collège catholique Franco-Ouest, Conseil des écoles catholiques du Centre-Est, Ottawa.

Initiation à la société canadienne; CFORP; Ottawa; 2014; Banque de ressources éducatives de l'Ontario (BREO); ID : ELO1462580; Gratuit pour les enseignants des 12 conseils scolaires de langue française de l'Ontario, par l'intermédiaire de l'Environnement d'apprentissage virtuel (EAV) de votre conseil scolaire.

Nul poisson où aller

NICOLA LEMAY ET JANICE NADEAU

– PRIX 2014 JAPAN FOUNDATION PRESIDENT'S, INTERNATIONAL CONTEST FOR EDUCATIONAL MEDIA

– 2e PRIX DU JURY 2014, COURT MÉTRAGE D'ANIMATION, FESTIVAL DU FILM CHICAGO INTERNATIONAL CHILDREN'S

La poésie est à l'honneur dans ce court métrage d'animation qui présente la guerre civile à travers le regard d'une enfant. Sous la menace d'hommes armés, une famille est contrainte de quitter sa demeure. Pour la jeune fille, l'essentiel est de ne pas abandonner son poisson. Elle tient à son bocal comme à la prunelle de ses yeux et c'est avec émotion que l'on suit l'exode de cette petite.

Les tableaux d'aquarelle regorgent de symboles, donnant lieu à plusieurs interprétations. Les contours flous des illustrations et la musique de Jorane, une musicienne unique en son genre, ajoutent une touche de douceur et de mystère à ce récit intemporel où les cadres non définis contribuent à la richesse et à l'intelligence de l'œuvre.

Destiné aux jeunes de 10 à 18 ans, ce court métrage de l'Office national du film s'inscrit à merveille dans un éventail de cours (éducation à la citoyenneté, sciences humaines, histoire, français) et stimule efficacement la réflexion, tant sur le fond que sur la forme.

Critique de **Dominique Roy**, EAO, enseignante de français à l'école secondaire catholique Sainte-Marie, Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières (New Liskeard), actuellement en prêt de service au CFORP.

Nul poisson où aller; Office national du film du Canada; Montréal; 2014; 14 min. 24 sec.; disponible dans le site CAMPUS de l'ONF; 1-800-267-7710; info@onf.ca; **onf.ca**

Les trésors du château

DE CARLO A. ROSSI

– RECOMMANDÉ 2015, GUIDE JEUX ET JOUETS, PROTÉGEZ-VOUS (QUÉBEC)

Un jeu de société simple, éducatif et fascinant. On nous suggère des joueurs de 5 ans et plus, mais n'hésitez pas à inviter les tout-petits à partir de 3 ans et demi. Si l'on peut compter jusqu'à dix, on peut être de la partie.

Les joueurs commencent par construire un château avec des pièces perforées. Ils choisissent une couleur (bleu, rouge, vert ou jaune) avant de placer dans la cour, ici et là, des pierres précieuses (gros et petits cubes, cylindres). Ils ont ensuite dix secondes pour repérer et mémoriser où se trouvent les pierres de la couleur qu'ils ont choisie. Un très bon exercice de visualisation!

Le château est doté d'une porte par laquelle on ne peut glisser que la main, pour retrouver à tâtons ses 10 pierres. Le premier à y parvenir devient le prince ou la princesse du château! Tout en s'amusant, l'enfant manipule dix objets de diverses façons : «J'ai 9 pierres alors je dois en ajouter une»; «J'en ai 5 donc il m'en manque 5». Cette excellente activité ludique l'aidera à développer un raisonnement mathématique autour du chiffre 10, de même que son sens de l'orientation et sa mémoire.

Critique de **Monique Sack**, EAO, accompagnatrice pédagogique, Services des programmes d'études, Ottawa-Carleton District School Board (Ottawa).

Les trésors du château; Kikigagne?; Montréal; 2014; 35 $; distribution@levalet.com; **distributionlevalet.com**

COLLABORER AVEC ENTHOUSIASME

Des élèves de 7e année saisissent la chance de mettre leurs travaux en commun et de recueillir les commentaires de leurs camarades dans une plateforme en ligne.

DE STEFAN DUBOWSKI

Les élèves de Mme Sun-Hsu utilisent Classroom et Apps for Education de Google.

DÉFI : Encourager les élèves à collaborer tout en économisant du temps sur la correction et la rétroaction.

SOLUTION : Utiliser les outils Classroom et Apps for Education de Google pour assigner les devoirs et faire le suivi des notes. Demander aux élèves d'utiliser le logiciel en ligne pour commenter les travaux de leurs camarades.

LEÇONS RETENUES : Les jeunes semblent avoir une aptitude naturelle pour la communication en ligne. Yvonne Sun-Hsu, EAO, enseignante à la Silver Stream Public School, à Richmond Hill (Ontario), a tout de même été étonnée du vif engouement de ses élèves pour le système d'enseignement fondé sur la collaboration qu'elle utilise.

Mme Sun-Hsu utilise Classroom, une fonction de Google Apps for Education qui favorise la collaboration entre élèves et l'aide à évaluer leur rendement. La suite Google Apps for Education comprend Google Drive, Google Docs et d'autres applications. Contrairement aux versions de Google Apps destinées au grand public, Google Apps for Education propose un espace de stockage important, un soutien technique accru et d'autres avantages. Classroom est une application que les pédagogues peuvent utiliser pour assigner et surveiller les devoirs.

En début d'année scolaire, Mme Sun-Hsu prépare Classroom pour ses classes. Pour chacune d'elles, l'outil génère des codes, lesquels sont liés au compte Google de chaque élève. L'application distribue les devoirs par courriel dans le compte personnel des élèves.

Les élèves font leurs devoirs dans Google Apps. Ils les téléversent ensuite dans Classroom, puis invitent leurs camarades de classe à laisser des commentaires. Ils modifient leurs travaux à l'aide de Classroom avant de les envoyer à l'enseignante.

Au moment de les noter, Mme Sun-Hsu donne elle aussi ses commentaires à l'aide de Classroom. Elle rend les devoirs aux élèves en se servant également de l'environnement Google.

OBSERVATIONS : L'enseignante anticipait une certaine réticence des élèves à l'idée de partager leurs devoirs avec leurs camarades de classe. Mais, bien au contraire, «c'est avec enthousiasme qu'ils

VOUS POUVEZ LE FAIRE AUSSI

Il faut :

- Google Apps for Education (**oct-oeeo.ca/1WebcU1**)
- Google Classroom (**oct-oeeo.ca/1NwrRzY**)

Étapes :

1) Utiliser Classroom pour distribuer les devoirs.
2) Demander aux élèves de faire leurs devoirs avec les outils d'Apps for Education, notamment Google Docs. Leur demander de partager leurs travaux afin qu'ils soient évalués par leurs camarades, puis par leur pédagogue, à l'aide de Classroom.
3) Utiliser le module de commentaires de Classroom pour la notation. Utiliser Apps for Education pour recueillir et organiser l'information à inclure dans les bulletins scolaires.

PHOTOS : MATTHEW LITEPLO

CONSEILS UTILES Avant d'utiliser un quelconque outil en ligne, «vérifiez toujours auprès de votre conseil scolaire la politique en matière d'utilisation acceptable et sécuritaire», recommande Yvonne Sun-Hsu, EAO, enseignante en 7e année à la Silver Stream Public School, à Richmond Hill.

sollicitent les commentaires des autres élèves pour vraiment s'améliorer dans leur travail», dit-elle.

Mme Sun-Hsu a aussi remarqué que ses élèves apprennent à distinguer différents types d'environnements en ligne. «Ce n'est pas un environnement dans lequel ils peuvent afficher des vidéos de discussions ou des commentaires pour faire rire, note-t-elle. Le ton est donné et ils savent qu'ils sont ici pour apprendre.» Et elle exige qu'ils soient respectueux, qu'ils utilisent des phrases complètes et non télégraphiques, qu'ils écrivent les mots au long et non des abréviations, comme «LOL». Elle croit que ses élèves feront preuve de la même rigueur dans leurs études postsecondaires et leur carrière, quand on s'attendra à ce qu'ils communiquent avec courtoisie.

La technologie qu'elle utilise lui permet aussi de noter les devoirs et de rédiger ses évaluations plus efficacement. Par exemple, elle utilise Google Forms pour créer un document permettant de faire le suivi du rendement des élèves. Quand elle prépare un bulletin, elle peut rapidement transférer l'information contenue dans ce document vers un classeur, y trier les renseignements à l'aide de colonnes et voir instantanément les notes de chaque élève.

Mme Sun-Hsu s'attendait à ce que Google Apps for Education lui fasse gagner du temps et favorise la collaboration entre élèves. Cependant, ce qui l'étonne encore plus, c'est l'effet de ces programmes sur ses élèves : «Je suis vraiment surprise de l'enthousiasme avec lequel mes élèves ont adopté cette plateforme». ■

Les élèves de Mme Sun-Hsu collaborent à l'école, mais aussi dans une plateforme en ligne.

La recommandation professionnelle sur l'utilisation des moyens de communication électroniques et des médias sociaux (**oct-oeeo.ca/1KAM9Un**) *aide les membres à faire preuve de jugement professionnel lorsqu'ils utilisent la technologie.*

Site web de l'Ordre

Inscrivez-vous à la section réservée aux membres de l'Ordre, protégée par un mot de passe.

Il suffit d'aller dans notre site **oeeo.ca** pour vous inscrire d'un clic de souris.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario | Fixer la norme pour un enseignement de qualité

Université d'Ottawa | University of Ottawa

Étudiez en français en ligne
Des programmes à votre mesure

Qualifications additionnelles
- Français langue seconde
- Enfance en difficulté
- Technologie de l'information
- Qualifications de base additionnelles
- QBA Moyen
- Orientation et cheminement de carrière
- Cécité

Maîtrise et doctorat en éducation
- Administration éducationnelle
- Enseignement, apprentissage et évaluation

FACULTÉ D'ÉDUCATION
educprog@uottawa.ca
education.uOttawa.ca

uOttawa

LAISSEZ
NOS PUBLICATIONS
FAIRE LE TRAVAIL POUR VOUS!

VOUS POUVEZ EN TÉLÉCHARGER GRATUITEMENT PLUS DE 45, DONT :

Fondements de l'exercice professionnel

Recommandation professionnelle

Outil de perfectionnement professionnel axé sur l'autoréflexion

- **Une mine de renseignements pour votre carrière**
- **Des nouvelles importantes et de l'information sur votre adhésion**
- **Des rapports et des documents de recherche**
- **Des dépliants sur le processus d'enquête et d'audience**
- **De l'information sur les cours de perfectionnement professionnel**

Vous trouverez les publications à **oeeo.ca** ➔ Membres ➔ Ressources

Pour obtenir une copie imprimée, téléphonez à notre Service à la clientèle au 416-961-8800 ou sans frais en Ontario au 1-888-534-2222.

PRENEZ SOIN DE VOUS!

On entend souvent parler de la santé mentale et du bien-être de nos élèves, mais c'est tout aussi important pour le personnel enseignant. Voici quelques sites qui vous seront utiles.

Consultez les archives de Cyberespace pour des sites web sur tous les sujets à ***oeeo.ca*** *➔ pourparlerprofession ➔ archives ➔ cyberespace.*

DE FRANCIS CHALIFOUR, EAO

SANTÉ MENTALE

oct-oeeo.ca/1ijbqN7

Dans cette entrevue diffusée à la télévision de Radio-Canada, Rose-Marie Charest, alors présidente de l'Ordre des psychologues du Québec, parle de la santé mentale et des changements qui sont survenus ces 17 dernières années. Une perspective québécoise intéressante à rapprocher de la réalité ontarienne.

SANTÉ PUBLIQUE

oct-oeeo.ca/1NvoewV

Un site incontournable pour le nombre et la gamme de ressources à votre disposition. La recherche par sujet est particulièrement pratique. Un site utile pour les enseignants qui veulent s'appuyer sur des données probantes. Ne manquez pas la section sur la prévention des traumatismes et des maladies infectieuses.

SERVICES DE SANTÉ MENTALE

oct-oeeo.ca/1XToh8I

Découvrez les services de santé mentale qui sont offerts gratuitement et en toute confidentialité aux Ontariennes et aux Ontariens concernant les problèmes de dépression et de maladie mentale, et la dépendance aux drogues, à l'alcool et au jeu. Vous trouverez rapidement des numéros de téléphone en cas de besoin.

TÉLÉSANTÉ ONTARIO

oct-oeeo.ca/1gfaUO8

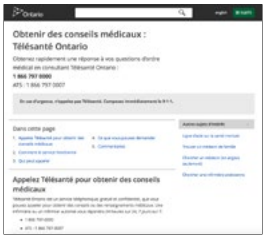

On a parfois tendance à oublier que l'Ontario possède un service téléphonique gratuit et confidentiel qui permet d'obtenir des conseils ou des renseignements médicaux. À l'autre bout du fil, une infirmière ou un infirmier autorisé vous répondra 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il suffit d'appeler le 1-866-797-0000.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

oct-oeeo.ca/1Q6L4Z9

Dans ce site du gouvernement du Canada, vous trouverez des renseignements sur la santé mentale et les moyens de l'améliorer. Obtenez aussi de l'information sur les facteurs de risque, les symptômes, les traitements et la prévention du suicide. Un site sérieux donnant accès à des statistiques et des publications.

SANTÉ MENTALE AU CANADA

oct-oeeo.ca/1K26RzF

Cette association a comme objectif de combattre les problèmes de santé mentale et les troubles affectifs : recherche et services d'information, projets de recherche financés, ateliers, séminaires, brochures, bulletins d'information et centres de ressources éducatives. Un site incontournable et des ressources utiles.

autoréglementation

Cette section donne des renseignements sur les questions législatives et réglementaires qui touchent les membres de la profession. Vous y trouverez notamment les dernières nouvelles concernant l'agrément des programmes de formation, les exigences en matière de certification et de qualification, ainsi que les résolutions du conseil et les mesures disciplinaires.

SERVICES AUX MEMBRES

FOIRE AUX QUESTIONS

Des réponses aux questions les plus souvent posées

QUALIFICATIONS ADDITIONNELLES

Q) Quels cours menant à une QA sont offerts en Ontario?
R) Utilisez le moteur de recherche Trouver une QA à **oeeo.ca** ou **oct-oeeo.ca/1iZqRK7** ou encore l'appli mobile pour trouver des renseignements sur tous les cours menant à une QA offerts.

Q) Comment puis-je obtenir une copie de mon certificat prouvant que j'ai obtenu une QA?
R) Téléchargez une copie de votre certificat en vous rendant dans la section réservée aux membres du site web de l'Ordre (**oct-oeeo.ca/1Q1L7FW**). Si une qualification acquise ne figure pas sur votre certificat de huit à douze semaines après la fin du cours, veuillez communiquer avec le fournisseur du cours pour confirmer que l'information a bien été transmise à l'Ordre.

Q) Quelle est la différence entre les annexes des QA?
R) Dans le Règlement sur les qualifications requises pour enseigner, les QA sont divisées en annexes selon les connaissances qu'elles permettent d'acquérir. Vous pouvez en apprendre davantage en consultant la recommandation professionnelle de l'Ordre sur les QA (**oct-oeeo.ca/1LehfX0**).

Q) Comment calcule-t-on l'expérience réussie en enseignement pour l'admission à certains cours menant à une QA?
R) Cette expérience en enseignement est confirmée par une agente ou un agent de supervision ou un responsable de supervision. La façon dont on la calcule figure dans la déclaration d'expérience réussie en enseignement (**oct-oeeo.ca/1jKy2GC**).

Q) Comment puis-je obtenir une équivalence à une QA?
R) Vous pouvez présenter une demande d'équivalence (**oct-oeeo.ca/1Rrcpq4**), accompagnée des frais requis. Pour qu'un cours soit équivalent, il doit avoir été suivi dans un établissement de formation à l'enseignement reconnu ou dans le cadre d'un programme de formation à l'enseignement reconnu; être exclu des exigences scolaires requises pour l'agrément initial en enseignement en Ontario; compter au moins 125 heures de travail; et porter sur l'étude des méthodes pédagogiques pour enseigner le curriculum élémentaire ou secondaire de l'Ontario.

RENSEIGNEMENTS SUR LES MEMBRES

Q) Comment puis-je obtenir une copie de mon reçu aux fins de l'impôt?
R) Il n'est plus nécessaire d'annexer une copie de votre reçu fiscal à votre déclaration de revenus. Vous n'avez qu'à entrer le montant de la cotisation annuelle à la ligne 212 (Cotisations annuelles syndicales, professionnelles et semblables).

Si vous désirez imprimer une copie des reçus pour les cotisations que vous avez déjà payées, visitez la section réservée aux membres à **oeeo.ca**.

Notre service à la clientèle peut également vous en fournir des copies. Vous n'avez qu'à téléphoner au 416-961-8800 (sans frais en Ontario : 1-888-534-2222). Nous vous enverrons gratuitement le reçu pour l'année en vigueur, par la poste ou par télécopie; toutefois, des frais de 9 $ s'appliquent pour toute copie supplémentaire ou pour des reçus des années antérieures.

Q) Comment puis-je accéder à la section réservée aux membres du site web?
R) Cliquez sur l'onglet Membres puis sur Mon dossier (**oct-oeeo.ca/1Q1L7FW**). Répondez à quelques questions et vous recevrez un mot de passe pour ouvrir votre compte. Si vous avez déjà utilisé le site mais oublié votre mot de passe, vous pouvez demander qu'on vous l'envoie par courriel (**oct-oeeo.ca/1OTosOD**).

Pour accéder au cryptage approprié pour votre navigateur, rendez-vous à l'une des adresses suivantes :

- **www.microsoft.com/windows/ie/**
- **browser.netscape.com/ns8/**
- **www.mozilla.com/firefox/**

En cas de problème, téléphonez à notre service à la clientèle.

Q) Comment puis-je mettre à jour mes renseignements personnels dans le tableau public des membres?
R) Utilisez le formulaire de mise à jour des renseignements au dossier (**oct-oeeo.ca/1LtEVIO**).

COTISATION

Q) Comment renouveler mon autorisation d'enseigner si elle est suspendue pour non-paiement ?
R) Il suffit de payer en ligne (**oct-oeeo.ca/1KWx6b2**) la cotisation annuelle ainsi que les frais de remise en vigueur (actuellement de 130 $).

SERVICES AUX MEMBRES

Vous pouvez envoyer le formulaire de remise en vigueur (**oct-oeeo.ca/1PfidDZ**) par courriel, par la poste ou par télécopieur, et allouer jusqu'à quatre semaines pour la remise en vigueur de votre inscription. Vous pourrez vérifier votre statut dans le tableau public de notre site web.

Adressez votre formulaire à :
Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, 101, rue Bloor Ouest, Toronto ON M5S 0A1.
Téléc. : 416-961-8822; info@oeeo.ca

Q) Quand et comment dois-je payer ma cotisation annuelle?
R) La cotisation annuelle (**oct-oeeo.ca/1OTpVo8**) est payable le 1er janvier de chaque année. Pour demeurer membre en règle, vous devez effectuer le paiement avant le 15 avril. Les membres en règle dont la cotisation n'est pas prélevée à la source et qui n'ont pas effectué leur paiement reçoivent un avis par la poste ou par courriel vers la mi-février. Il n'est pas nécessaire d'attendre de recevoir cet avis pour verser la cotisation.

Vous pouvez payer par l'intermédiaire des services bancaires en ligne ou téléphoniques de votre établissement financier en ajoutant l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario à la liste de vos bénéficiaires, ou en utilisant votre carte Visa, Mastercard ou American Express, par téléphone ou au moyen de notre site web. Nous acceptons également les chèques et mandats libellés à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. (Ne pas les postdater. N'oubliez pas d'inscrire votre numéro de membre au verso et de vérifier que nous avons bien votre adresse actuelle.) Si nous ne recevons pas votre paiement avant le 15 avril, nous devrons suspendre votre certificat de qualification et d'inscription pour non-paiement de la cotisation.

Q) Si je ne paie pas ma cotisation maintenant, vais-je recevoir un autre avis de cotisation avant le 15 avril?
R) Non. C'est la seule facture que vous recevrez. Il incombe à chaque membre de régler sa cotisation avant le 15 avril.

Q) Quelle période la cotisation de 150 $ couvre-t-elle?
R) Votre cotisation annuelle couvre l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre, et n'est pas calculée au prorata.

Q) Que dois-je faire si je prends ma retraite ou si je quitte la profession?
R) Veuillez nous envoyer un avis de retraite. Vous trouverez le formulaire dans la section réservée aux membres (**oct-oeeo.ca/1Q1L7FW**) de notre site web. Votre statut au tableau public sera changé pour indiquer que vous êtes «à la retraite»; sinon, il sera «suspendu pour non-paiement de la cotisation».

Vous ne pouvez pas faire de la suppléance si votre statut indique «à la retraite».

Q) Et si ma cotisation n'est pas payée avant le 15 avril?
R) Pour enseigner dans une école financée par les fonds publics, vous devez être membre en règle de l'Ordre. Si nous ne recevons pas votre paiement d'ici le 15 avril, votre certificat sera suspendu pour non-paiement de la cotisation. Vous perdrez donc votre statut d'enseignante agréée ou d'enseignant agréé de l'Ontario (EAO).

Pour remettre votre inscription en vigueur, vous devez remplir le formulaire de remise en vigueur et payer des frais de 130 $ en sus de votre cotisation annuelle de 150 $. Vous pouvez envoyer le formulaire de remise en vigueur (**oct-oeeo.ca/1PfidDZ**) par courriel, par la poste ou par télécopieur. Veuillez allouer jusqu'à quatre semaines. Vous pourrez vérifier votre statut dans le tableau public de notre site web.

Pour payer votre cotisation annuelle, visitez **oeeo.ca** ou **oct-oeeo.ca/1KWx6b2**.

QUALIFICATONS

Q) Puis-je demander qu'on enlève une QA du tableau public des membres?
R) Nous ne pouvons supprimer une QA obtenue, à l'instar de l'université qui ne peut révoquer un diplôme parce qu'une personne estime que ses connaissances ne sont plus à jour. ■

N'OUBLIEZ PAS… DE PAYER VOTRE COTISATION 2016

Il est temps de renouveler votre inscription à l'Ordre.

Si votre cotisation annuelle de 150 $ n'est pas prélevée sur votre salaire, assurez-vous de la verser directement à l'Ordre.

Vous devez demeurer membre en règle pour continuer à avoir le droit d'enseigner dans les écoles financées par la province.

IL SUFFIT DE RÉGLER VOTRE PAIEMENT :

→ en ligne à **oeeo.ca** par carte de débit ou de crédit
→ par l'entremise de votre établissement financier.

Votre numéro de paiement en ligne est le numéro de facture de sept chiffres que nous vous avions assigné la dernière fois. Veuillez nous appeler si vous l'avez oublié ou perdu.

→ au moyen de l'appli mobile de l'Ordre
→ par téléphone au 416-961-8800 (sans frais en Ontario : 1-888-534-2222). Suivez les instructions vocales.

LA DATE LIMITE POUR RÉGLER VOTRE COTISATION EST LE 15 AVRIL 2016.

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Fixer la norme pour un enseignement de qualité

NOUVEAUX MEMBRES AU CONSEIL DE L'ORDRE

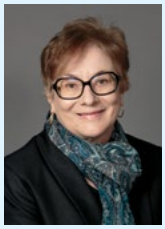

Jane Ishibashi

Nommée au conseil en août 2015 pour un mandat de trois ans, Jane Ishibashi est associée en psychologie pour l'Oakville Psychologists, organisme pour lequel elle effectue des évaluations psychologiques auprès d'enfants et d'adolescents. De 1997 à 2013, elle a mené des évaluations psychologiques auprès d'enfants et d'adolescents au sein de l'Halton Catholic District School Board. Auparavant, elle a fourni des services similaires pendant dix ans pour l'Haldimand Board of Education (aujourd'hui le Grand Erie District School Board).

De 1990 à 1992, le ministère de l'Éducation a affecté Mme Ishibashi à la Robarts School, à London, au poste de conseillère en trouble d'apprentissage pour la région du nord-ouest de la province. Elle a également travaillé avec des jeunes contrevenants à la Syl Apps School d'Oakville et avec des enfants en difficulté au centre de PEI de la General Brock High School de l'Halton Board of Education. Au début de sa carrière, de 1973 à 1980, elle a travaillé pour le compte du Richelieu Valley Board of Education, à McMasterville (Québec), où elle menait des évaluations psychologiques et élaborait des programmes.

Elle possède un B.A. de l'Université McGill.

Ravi Vethamany, EAO
Numéro de membre : 285995

Élu au poste Nord-Est, temps plein/temps partiel, Ravi Vethamany est enseignant au secondaire pour le Rainbow District School Board. Membre de l'Ordre depuis 1998, il a enseigné à l'élémentaire et au secondaire à Toronto, à Ottawa et dans la région de York.

Parmi les divers postes qu'il a occupés, notons : responsable de programme, élaborateur et rédacteur de curriculum, administrateur du programme d'évaluation du personnel enseignant de l'Ontario et chercheur à l'Université Queen's.

Membre du Barreau du Haut-Canada, M. Vethamany a été avocat à l'aide juridique de 1990 à 1996; membre de la Commission d'appel et de révision des professions de la santé de 2008 à 2010; et aide-enseignant à la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa de 2003 à 2004. Il a reçu le prix Vote étudiant CIVIX 2015 pour avoir fait découvrir le processus électoral à des jeunes et leur avoir inculqué les habitudes de citoyens informés et responsables.

M. Vethamany est entraîneur cognitif, formateur Tribes, formateur True Colors, entraîneur de soccer certifié et instructeur de conditionnement physique.

Il possède un B. Sc. spécialisé et un LL. B. de l'Université Dalhousie, un B. Éd. de l'Université de Toronto et une M. Éd. de l'Université d'Ottawa.

Brigitte (Bidal) Piquette, EAO
Numéro de membre : 203194

Élue au poste Nord-Est, temps plein, Brigitte (Bidal) Piquette donne des cours en ligne pour le Consortium d'apprentissage virtuel de langue française de l'Ontario (CALVFO).

En 1995, Mme Piquette a tout d'abord donné un cours d'été en dactylographie et traitement de texte, puis a enseigné l'anglais au secondaire, la nutrition et la santé ainsi que l'éducation coopérative au sein du Conseil scolaire catholique Franco-Nord, et les affaires et le commerce, les sciences sociales et la comptabilité dans des écoles de North Bay et de Sturgeon Falls. En 2005 et en 2006, son poste l'a amenée à appuyer les initiatives du programme de réussite scolaire du ministère de l'Éducation. Entre 2008 et 2010, au sein du Centre d'enseignement personnalisé de l'école secondaire catholique Franco-Cité, elle a aidé des adultes à obtenir leur diplôme et des élèves du secondaire à s'intégrer dans des classes régulières.

De 1996 à 1997, Mme Piquette a enseigné la gestion, le marketing, la comptabilité et les relations publiques au Collège Boréal de Sudbury et de Sturgeon Falls. Entre 2010 et 2012, elle a enseigné à Dubaï et à Chypre, donné des cours en ligne pour le CALVFO et préparé des cours en ligne pour le CFORP.

Avant de devenir enseignante, elle a coordonné des évènements pour la société de développement économique de Nipissing Ouest et organisé une tournée de promotion des émissions radiophoniques et télévisées en français de la SRC de Nipissing Ouest.

Mme Piquette détient un B.A. en gestion des affaires de l'Université Ryerson, un diplôme de praticienne en nutrithérapie du Collège des médecines douces du Québec et un B. Éd. de l'Université Laurentienne.

Marie-Thérèse Hokayem

Nommée au conseil en septembre 2015 pour un mandat de trois ans, Marie-Thérèse Hokayem, maintenant à la retraite, a été gestionnaire de l'évaluation pour le Bureau de l'inspecteur général du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement (MAECD) de 2003 à 2014.

Chef d'une équipe chargée de projets complexes, Mme Hokayem a évalué la pertinence, l'efficience et les résultats des transferts de paiements et des accords de partenariat entre le MAECD et d'autres gouvernements et organismes internationaux.

De 1998 à 2003, elle a géré les examens et les évaluations pour Service correctionnel Canada, où elle s'est penchée sur les effets et l'efficacité des politiques, des programmes et des initiatives. Elle y a également occupé divers postes, dont analyste de la planification opérationnelle, chef de projet et auditrice.

Mme Hokayem parle couramment anglais, français et arabe, et possède une M.A. en criminologie et un B.A. en sociologie de l'Université d'Ottawa. ■

ÉTUDE DE CAS DU COMITÉ D'ENQUÊTE

RÉFLÉCHIR AVANT D'AGIR

Le comité d'enquête de l'Ordre étudie toutes les plaintes déposées contre ses membres et examine l'information qui en découle. Il peut rejetter la plainte ou la renvoyer, en totalité ou en partie, au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle en vue d'une audience.

En outre, le comité d'enquête peut donner un avertissement ou une admonestation par écrit ou en personne au membre, fournir des rappels ou des avis par écrit, ou ratifier un protocole d'entente conclu en vertu du processus de règlement des plaintes.

Conformément à la loi, les cas dont l'enquête est en cours sont confidentiels. Fondés sur des faits réels, les cas suivants informeront nos membres sur des questions importantes liées à la conduite des enseignantes et enseignants, y compris les gestes appropriés et inappropriés. Les détails ont été modifiés afin de respecter la confidentialité.

Le comité d'enquête a traité les dossiers suivants. Dans tous les cas, il n'a pas assigné le dossier au comité de discipline aux fins d'une audience, car il avait déterminé que ce n'était pas la bonne décision à prendre.

Pour exprimer ses inquiétudes, le comité d'enquête peut adresser une admonestation, un avertissement, un avis ou un rappel aux pédagogues qui font l'objet d'une plainte. Il peut également décider de ne pas donner suite à la plainte.

1er cas

En 2011, un conseil scolaire a envoyé une lettre à l'Ordre pour l'informer qu'une élève avait vu la photo d'une enseignante sur sa page Facebook. L'enseignante était allongée sur un lit avec son compagnon. Ils avaient tous deux le torse partiellement ou entièrement dénudé. Un autre élève avait vu des photos de l'enseignante dans des poses suggestives sur la page Facebook d'un photographe professionnel.

L'enseignante a expliqué qu'elle avait retenu les services d'un photographe pour une séance de photos avec son compagnon sur le thème de la Saint-Valentin. Elle lui avait donné le mot de passe de son compte Facebook et demandé d'afficher une photo non suggestive sur sa page, ce qu'il a fait. Par la suite, le photographe a affiché par mégarde l'album de photos complet sur sa propre page Facebook, lequel contenait des photos suggestives.

L'enseignante a reconnu qu'elle n'aurait pas dû donner son mot de passe au photographe.

2e cas

Un père a porté plainte contre un enseignant qui avait affiché des photos de sa fille dans un site web public, contrairement à ses instructions écrites. Le père avait indiqué que sa fille risquait de se faire kidnapper et, par précaution, il n'avait pas donné la permission à l'école de la photographier.

L'enseignant a reconnu avoir commis une grave erreur de jugement en affichant les photos dans le site web de sa classe, lequel était accessible au public.

3e cas

En 2014, les parents d'un élève ont porté plainte à l'Ordre contre un enseignant qui leur avait envoyé par mégarde un courriel où il exprimait son opinion sur leurs compétences parentales. Le courriel était destiné à la direction de l'école, laquelle a par la suite présenté ses excuses aux parents et leur a proposé que l'enseignant s'excuse auprès d'eux en personne ou par écrit.

L'enseignant a reconnu qu'il aurait dû faire plus attention et vérifié le nom des destinataires avant d'envoyer son courriel.

4e cas

En 2014, l'Ordre a reçu une lettre d'un conseil scolaire concernant une enseignante qui avait affiché des messages inappropriés à caractère sexuel sur son compte Twitter. Des élèves avaient découvert les messages et averti un parent.

L'enseignante s'était sentie gênée et avait éprouvé des remords devant les circonstances qui avaient mené à la plainte, croyant que son compte était privé.

Si vous aviez été membre du comité d'enquête, quelle mesure auriez-vous prise pour faire part de vos inquiétudes à ces enseignants?

- Admonestation (plus sévère)
- Avertissement
- Avis
- Rappel (moins sévère)

LE RÉSULTAT

1er cas : Avertissement. Le comité s'est dit préoccupé par les allégations selon lesquelles l'enseignante avait affiché, ou permis que soient affichées, des photos inappropriées dans Facebook. Il a encouragé l'enseignante à consulter la recommandation professionnelle de l'Ordre sur l'utilisation des moyens de communication électroniques et des médias sociaux.

2e cas : Admonestation. Le comité a souligné que l'enseignant avait admis avoir affiché les photos dans un site web public et l'avait regretté. Il a ressenti les mêmes inquiétudes que le plaignant et indiqué à l'enseignant qu'il devait en tout temps assurer la sécurité des élèves et utiliser la technologie de façon appropriée.

3e cas : Rappel. Le comité a souligné que l'enseignant avait reconnu qu'il aurait dû faire plus attention et vérifié le nom des destinataires avant d'envoyer son courriel. Il lui a rappelé de communiquer avec les parents de façon appropriée.

4e cas : Avertissement. Le comité a souligné que l'enseignante avait admis avoir affiché des commentaires inappropriés dans son compte Twitter, que cela l'avait embarrassée et qu'elle en avait éprouvé des remords. Il lui a rappelé de garder une distance entre sa vie professionnelle et sa vie privée, et de se reporter à la recommandation professionnelle de l'Ordre sur l'utilisation des moyens de communication électroniques et des médias sociaux. ■

AUDIENCES

Des sous-comités formés de trois membres du comité de discipline tiennent des audiences publiques relativement aux allégations d'incompétence et de faute professionnelle portées contre les membres de l'Ordre.

Si l'on conclut qu'un membre est coupable de faute professionnelle ou d'incompétence, son certificat de qualification et d'inscription peut être révoqué, suspendu ou assorti de conditions. Dans les cas de faute professionnelle seulement, le membre peut également recevoir une réprimande, une admonestation ou du counseling, et le comité peut imposer une amende, ordonner au membre de payer des frais ou que soit publiée son ordonnance dans Pour parler profession.

Les sous-comités de discipline exigent que les sommaires de décisions disciplinaires récentes soient publiés dans Pour parler profession. Vous pouvez en consulter le texte intégral à oeeo.ca ➔ Membres ➔ Plaintes et discipline ➔ Décisions.

Un sommaire de décision publié dans le numéro de septembre 2015 de *Pour parler profession* mentionne incorrectement que le comité de discipline a réprimandé Michael Wade Canning parce qu'il avait été reconnu coupable au criminel. En fait, M. Canning ***n'a pas été reconnu coupable*** d'une infraction criminelle, mais plutôt d'avoir omis de demander un nouveau certificat d'immatriculation auprès du ministère des Transports dans les six jours après avoir pris possession d'un véhicule, en contravention du paragraphe 11 (2) du Code de la route. Toutes nos excuses pour cette erreur.

Membre : André Bédard, EAO
N° de membre : 283851
Décision : Réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a ordonné que soit réprimandé André Bédard, enseignant du Conseil des écoles catholiques du Centre-Est, pour avoir infligé des mauvais traitements d'ordre verbal et physique à des élèves.

M. Bédard a reçu l'autorisation d'enseigner en avril 1994. Il n'était pas présent à l'audience publique du 5 mars 2015, mais y était représenté par un avocat.

Le sous-comité a entendu que de nombreux incidents inappropriés s'étaient produits en 2008-2009 et en 2009-2010. Entre autres, M. Bédard a :

- frappé légèrement un élève sur la tête avec une bouteille d'eau en métal et a fait des commentaires sur son apparence
- laissé tomber un ballon sur le ventre d'une élève alors qu'elle faisait des redressements assis.

Les parents des élèves se sont plaints, ce qui a entraîné le transfert de M. Bédard dans une autre école.

Le sous-comité a reconnu M. Bédard coupable de faute professionnelle et lui a ordonné de se présenter devant lui le 7 juillet 2015 pour recevoir une réprimande. Il lui a aussi ordonné de suivre avec succès et à ses frais, un cours préalablement approuvé sur la gestion de la colère et le maintien de limites appropriées, et ce, dans les quatre mois suivant l'ordonnance.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «M. Bédard a omis de respecter les normes de la profession, en infligeant à des élèves de mauvais traitements d'ordre verbal et physique, que les membres pourraient raisonnablement juger honteux, déshonorants ou contraires aux devoirs de la profession».

Membre : Guy Boissonneault, EAO
N° de membre : 439867
Décision : Réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a réprimandé Guy Boissonneault, enseignant du Kawartha Pine Ridge District School Board, pour avoir infligé des mauvais traitements d'ordre physique à un élève.

M. Boissonneault a reçu l'autorisation d'enseigner en octobre 2000. Il était présent à l'audience publique du 15 juin 2015 en compagnie de son avocate.

Le sous-comité a entendu qu'en 2013, M. Boissonneault a saisi un élève et l'a poussé contre la rampe d'escalier d'une salle de classe portative pendant un maximum de 15 secondes. Son intention était de mettre un terme au comportement inapproprié de l'élève qui n'arrêtait pas de le frapper au derrière, et ce, malgré ses directives répétées. L'élève était adossé à la rampe d'escalier juste avant l'incident.

M. Boissonneault a aussi manqué à sa tâche de supervision durant deux excursions scolaires.

Le sous-comité a reconnu M. Boissonneault coupable de faute professionnelle et a ordonné qu'il se présente devant lui immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande. De plus, le sous-comité a ordonné à M. Boissonneault de suivre, à ses frais, et de réussir un cours préalablement approuvé sur les questions de limites et la supervision des élèves.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «Les membres de l'Ordre sont tenus [de] respecter les normes de la profession et [de] démontrer une conduite qui sied au statut d'un membre».

Membre : Non identifié
Décision : Réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a réprimandé un enseignant de l'Ottawa-Carleton District School Board pour avoir fait des commentaires inappropriés sur l'apparence physique de deux de ses élèves.

L'enseignant a reçu l'autorisation d'enseigner en février 1995. Il était présent à l'audience publique du 8 juin 2015 en compagnie de son avocate.

L'enseignant a fait lesdits commentaires durant l'année scolaire 2011-2012. Son conseil scolaire a versé une lettre disciplinaire à son dossier et lui a donné une journée de suspension sans salaire. On a aussi exigé qu'il suive un cours sur les limites à respecter, ce qu'il a fait avec succès.

Le sous-comité a reconnu l'enseignant coupable de faute professionnelle et lui a ordonné de se présenter devant lui immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande. On l'a aussi enjoint de

suivre, à ses frais, et de réussir un cours préalablement approuvé par le registraire sur les limites professionnelles.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «Bien que les remarques de [l'enseignant] fussent teintées d'humour, les membres de la profession enseignante ne doivent pas formuler de commentaires négatifs et inappropriés à propos de l'apparence de leurs élèves».

Membre : Andréane Hélène Cadieux
N° de membre : 528229
Décision : Révocation

Un sous-comité de discipline a révoqué le certificat de qualification et d'inscription d'Andréane Hélène Cadieux, ancienne enseignante du Conseil des écoles catholiques du Centre-Est, pour avoir eu une relation inappropriée avec un élève.

Andréane Hélène Cadieux a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 2008. Elle n'a pas assisté à l'audience du 21 octobre 2013 et n'y était pas représentée par un avocat.

Mme Cadieux a eu une relation sexuelle avec un élève, laquelle consistait en des communications par webcaméra. Ella a transgressé les limites professionnelles entre élèves et enseignants en ayant des conversations inappropriées avec des élèves dans Facebook et MSN (Hotmail) et en échangeant des courriels et des messages à caractère sexuel.

Le sous-comité de discipline a reconnu Mme Cadieux coupable de faute professionnelle et enjoint au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription.

Le sous-comité a écrit dans sa décision : «Cette inconduite est très sérieuse et [porte] atteinte à la confiance que le public a dans la profession enseignante.»

Membre : Marc Claege
N° de membre : 444748
Décision : Révocation

Un sous-comité de discipline a révoqué l'autorisation d'enseigner de Marc Claege, enseignant du Limestone District School Board, relativement à une condamnation au criminel pour avoir agressé sexuellement un élève.

M. Claege a reçu l'autorisation d'enseigner en septembre 2001. Il n'était pas présent à l'audience publique du 12 février 2015 et n'y était pas représenté par un avocat.

M. Claege était devenu le mentor et le confident de l'élève. Entre octobre 2010 et avril 2013, il l'a agressé sexuellement, de façon régulière et systématique. Bien que l'élève ait été gêné de la conduite de M. Claege, il craignait de le perdre en tant que confident s'il ne le laissait pas le toucher.

M. Claege a été reconnu coupable d'agression sexuelle. Il a été condamné à huit mois de prison et mis en probation pour une période de dix-huit mois.

Le sous-comité a reconnu M. Claege coupable de faute professionnelle et a enjoint au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «Cette inconduite est d'autant plus grave que M. Claege était un mentor et un confident pour l'élève, et qu'il a exploité cette relation pour se donner du plaisir sexuel. M. Claege ne s'est aucunement soucié du bien-être de l'élève… et de sa famille».

Membre : Salvatore (Sam) Congi
N° de membre : 179960
Décision : Suspension, réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a suspendu le certificat de Salvatore Congi, ancien enseignant du Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario, pour avoir eu une conduite inappropriée.

M. Congi a reçu l'autorisation d'enseigner en septembre 1992. Il était présent aux audiences des 18, 23 et 24 septembre 2013 et du 21 juillet 2014. Il était représenté par un avocat.

Le sous-comité a entendu qu'en novembre 2008, M. Congi était seul avec une élève dans sa voiture stationnée sur une route isolée.

Le sous-comité a reconnu M. Congi coupable de faute professionnelle et a ordonné que son certificat en enseignement soit suspendu pendant un mois. Il a aussi ordonné qu'il se présente devant lui immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande.

De plus, le sous-comité a ordonné à M. Congi de suivre, à ses frais, un cours sur le maintien de limites appropriées.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «[…] ce comportement est inapproprié et constitue un manque flagrant de respect à l'égard des relations professionnelles qui doivent exister entre un enseignant et un élève».

Membre : Andrea Roseanne Davidson
N° de membre : 296740
Décision : Suspension, réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a suspendu le certificat d'enseignement d'Andrea Roseanne Davidson, ancienne enseignante du York Region District School Board, pour avoir pris l'habitude de mentir et pour avoir infligé des mauvais traitements d'ordre verbal, physique et psychologique à un jeune élève.

Mme Davidson a obtenu l'autorisation d'enseigner en août 1998. Elle n'était pas présente à l'audience publique du 10 février 2015, mais y était représentée par un avocat.

En novembre 2007, alors qu'elle était au service du Durham District School Board, Mme Davidson a plaidé coupable à cinq chefs d'accusations criminelles après avoir volé la carte de crédit d'un collègue. Elle a reçu une libération conditionnelle pour ce délit.

Le conseil scolaire a alors licencié Mme Davidson. En 2007, un grief a été déposé pour contester le licenciement. Les parties ont réglé le grief en s'entendant pour que Mme Davidson démissionne du conseil scolaire. En novembre 2008, un sous-comité de discipline de l'Ordre a reconnu Mme Davidson coupable de faute professionnelle.

En 2009 et en 2010, Mme Davidson a posé sa candidature à divers postes en enseignement pour le York Region District School Board. Elle a altéré des renseignements ayant trait à son licenciement et aux accusations criminelles, dans son dossier de candidature et lors d'un entretien. En 2009, le York Region District School

Board l'a embauchée comme suppléante et, en 2012, elle a occupé deux postes de suppléance à long terme.

En décembre 2012, Mme Davidson a intentionnellement fait un croc-en-jambe à un élève, lequel s'est blessé au visage en tombant. Elle a réagi en lui disant : «Ça t'apprendra à courir.» Le conseil scolaire l'a licenciée.

Le sous-comité a reconnu Mme Davidson coupable de faute professionnelle et a enjoint au registraire de suspendre son certificat de qualification et d'inscription pendant deux ans à partir du 10 février 2015.

De plus, on a ordonné à Mme Davidson de se présenter devant le sous-comité pour recevoir une réprimande, et de suivre avec succès et à ses frais, un cours préalablement approuvé sur l'éthique professionnelle.

L'avocat de Mme Davidson a suggéré que, pour que sa cliente retrouve un jour du travail en enseignement, la seule lueur d'espoir serait de ne pas publier son nom dans le présent sommaire. Le sous-comité n'était pas du même avis.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «Il est plus important d'informer le public du comportement répété de Mme Davidson, de son mauvais traitement d'un élève et de la sanction imposée».

Membre : Leonard Samuel Foucault
N° de membre : 367327
Décision : Révocation

Un sous-comité de discipline a révoqué le certificat de qualification et d'inscription de Leonard Samuel Foucault, ancien enseignant du Sudbury Catholic District School Board, pour avoir infligé des mauvais traitements à des élèves.

M. Foucault a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1979. Il n'a pas assisté à l'audience publique du 21 mai 2015 et n'y était pas représenté par un avocat.

Le sous-comité a entendu que M. Foucault avait infligé, à maintes reprises, des mauvais traitements d'ordre verbal, physique, psychologique ou affectif à plusieurs élèves très vulnérables. Entre autres, M. Foucault a :

- saisi un élève par la nuque en criant : «Concentre-toi!», et lui a également saisi le visage en lui criant des instructions
- tiré la queue de cheval d'une élève à deux reprises
- insisté pour attendre que l'infirmière arrive à l'école avant de permettre à un élève ayant une fièvre de 99,8 °F d'obtenir des soins médicaux.

De plus, M. Foucault a intimidé et humilié ses collègues, et créé un milieu de travail si néfaste qu'un de ses aide-enseignants le craignait et avait la hantise de travailler avec lui.

Le sous-comité a reconnu M. Foucault coupable de faute professionnelle et enjoint au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «La conduite répréhensible de M. Foucault a eu un effet négatif sur les élèves et les membres du personnel, et elle s'est répétée sur plusieurs mois, et ce, malgré les nombreuses plaintes du personnel. L'Ordre s'attend à plus de la part de ses membres».

Membre : Vasilios Georgiopoulos, EAO
N° de membre : 515861
Décision : Réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a ordonné que Vasilios Georgiopoulos, suppléant pour le Simcoe County District School Board, reçoive une réprimande pour sa conduite inappropriée.

M. Georgiopoulos a reçu l'autorisation d'enseigner en mars 2007. Il était présent à l'audience du 29 janvier 2015 et y était représenté un avocat.

Durant l'année scolaire 2010-2011, M. Georgiopoulos s'est conduit de façon récurrente de manière honteuse, déshonorante et contraire aux devoirs de la profession, en ce qu'il a, entre autres :

- eu un contact physique avec un élève qui avait fait tomber par inadvertance des hot-dogs dans sa salle de classe
- envoyé des élèves perturbateurs dans le couloir sans leur demander d'aller au bureau ni prévenir le bureau de leur arrivée imminente
- brisé le parapluie d'un élève en essayant de le fermer, puis a infligé à l'élève des mauvais traitements d'ordre verbal en le traitant de vandale.

Le sous-comité a entendu la preuve que le conseil scolaire avait conseillé à M. Georgiopoulos de suivre un cours sur la gestion de classe. Cependant, trois mois plus tard environ, il s'est comporté de façon semblable dans une autre école. M. Georgiopoulos a fini par suivre le cours en février 2011.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Georgiopoulos coupable de faute professionnelle.

On lui a ordonné de se présenter devant le sous-comité immédiatement après l'audience et de suivre, à ses frais, un cours préalablement approuvé sur la gestion de la colère.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «[M. Georgiopoulos] n'a pas respecté les limites professionnelles et appropriées qu'un pédagogue se doit d'observer pour s'adresser à des élèves».

Membre : Sean Lee Gibson
N° de membre : 455555
Décision : Suspension, réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a suspendu le certificat de Sean Lee Gibson, ancien enseignant du Windsor-Essex Catholic District School Board, pour avoir eu une conduite abusive et peu professionnelle.

M. Gibson a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 2002. Il n'était pas présent à l'audience du 6 mars 2015 et n'y était pas représenté par un avocat.

Durant les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013, la conduite de M. Gibson n'a pas été digne d'un membre de la profession enseignante. Entre autres :

- il a été reconnu coupable de possession de cocaïne, substance qu'il a utilisée à l'école
- il a infligé des mauvais traitements d'ordre verbal à un élève en disant devant la classe que son travail était de la «merde»
- il a infligé à au moins deux élèves des mauvais traitements d'ordre affectif en les obligeant à s'asseoir face à un mur pendant de longues périodes
- des parents se sont plaints que certains élèves se sentaient très anxieux à l'idée d'être dans sa classe

AUDIENCES

- il s'est comporté de façon peu professionnelle lors de plusieurs réunions avec des parents, des collègues et des administrateurs de l'école.

En novembre 2012, le conseil scolaire l'a licencié.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Gibson coupable de faute professionnelle. Il a ordonné que son certificat en enseignement soit suspendu pendant 12 mois et qu'il se présente devant lui pour recevoir une réprimande.

De plus, le sous-comité a assujetti le certificat en enseignement de M. Gibson à un certain nombre de conditions et de restrictions. Par exemple, sa consommation de drogue doit être surveillée et contrôlée avant qu'il ne puisse reprendre un poste en enseignement.

Le sous-comité a aussi ordonné qu'il réussisse de nombreux cours avant de pouvoir enseigner de nouveau.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit que, en plus d'avoir d'autres inquiétudes, il était particulièrement troublé par le fait que M. Gibson avait consommé de la cocaïne à l'école alors que des enfants étaient sous sa responsabilité. «Ce comportement est complètement inacceptable et doit être sévèrement sanctionné», a-t-il ajouté.

Membre : John Alexander Spahich Gordon, EAO
N° de membre : 477629
Décision : Réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a réprimandé John Alexander Spahich Gordon, ancien enseignant du York Region District School Board, pour avoir eu un comportement inapproprié.

M. Gordon a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 2004. Il a assisté à l'audience publique du 19 juin 2015 et y était représenté par son avocate.

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, M. Gordon a fait des remarques déplacées, insultantes et blessantes à des élèves. Entre autres, il :

- a dit aux élèves qu'à une autre école où il a enseigné, comme il y avait de nombreux élèves juifs, il avait arrangé les pupitres de manière à former une croix gammée
- a dit à sa classe, après qu'une élève qui était en train de manger une sucette eut quitté la classe : «La seule chose que son petit ami va aimer d'elle, c'est qu'elle peut sucer longtemps»
- s'est moqué de la taille d'un élève et du trouble de la parole d'un autre.

Le conseil scolaire a licencié M. Gordon en 2009.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Gordon coupable de faute professionnelle et lui a ordonné de se présenter devant lui immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande. Il doit également suivre, à ses frais, et réussir un cours préalablement approuvé sur la transgression des limites et la sensibilité.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «Les cours sur la transgression des limites et la sensibilité contribueront à réadapter M. Gordon».

Membre : Lenford Dale Grant
N° de membre : 176554
Décision : Suspension, réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a suspendu le certificat de qualification et d'inscription de Lenford Dale Grant, enseignant de l'Ottawa Catholic School Board, pour s'être conduit de façon déplacée à maintes reprises.

M. Grant a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1982. Il a assisté à l'audience du 14 janvier 2015 et y était représenté par un avocat.

En mai 2006, M. Grant, qui faisait de la suppléance dans une école, a abordé des élèves dans le but de les recruter comme mannequins, candidates pour un concours de beauté ou figurantes dans des publicités télévisées.

Le conseil scolaire a retiré le nom de M. Grant de sa liste de suppléance, lui a ordonné de visionner une vidéo et de lire certains documents qu'il lui a fournis. Il l'a aussi mis en probation pour sa conduite. Malgré cela, M. Grant a récidivé dans une autre école dans les deux années qui ont suivi.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Grant coupable de faute professionnelle et a ordonné la suspension de son certificat de qualification et d'inscription pendant un mois à compter du 14 janvier 2015. En outre, M. Grant doit se présenter devant lui immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande.

De plus, M. Grant doit suivre, à ses frais, un cours sur les limites professionnelles et la transgression de ces limites.

Le sous-comité a écrit dans sa décision : «La conduite répétée de M. Grant et son mépris pour les avertissements du conseil scolaire témoignent de son manque de jugement».

Membre : Clinton Jeffery Hockin, EAO
N° de membre : 420510
Décision : Réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a ordonné que Clinton Jeffery Hockin, enseignant au service du Kawartha Pine Ridge District School Board, reçoive une réprimande pour avoir adopté des mauvais comportements de façon récurrente.

M. Hockin a reçu l'autorisation d'enseigner en juillet 1998. Il était présent à l'audience du 20 février 2015 et y était représenté par un avocat.

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, M. Hockin, s'est mal conduit à plusieurs reprises. Entre autres, il n'a pas tenu compte de la sensibilité de ses élèves de sexe féminin en faisant des commentaires humiliants et offensants; il a divulgué des renseignements personnels à ses élèves; il a ligoté une élève avec du ruban-cache; il a fait entendre à ses élèves des chansons aux paroles inappropriées; il a donné des sobriquets aux élèves et a fait référence à leur orientation sexuelle; et il a fait des commentaires inappropriés à ses collègues alors que des élèves étaient à portée d'oreille.

Après son enquête, le conseil scolaire a suspendu M. Hockin de ses fonctions pendant trois jours sans salaire au début de l'année scolaire 2013-2014, puis l'a transféré dans une autre de ses écoles.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Hockin coupable de faute professionnelle et lui a ordonné de se présenter devant lui pour recevoir une réprimande

immédiatement après l'audience.

De plus, on a ordonné à M. Hockin de suivre, à ses frais, un cours sur le développement des adolescents et les limites professionnelles.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «Les discussions de classe ne doivent pas avoir des effets négatifs sur les élèves, surtout les jeunes qui sont facilement influençables. Les incidents susmentionnés démontrent clairement le manque de jugement de M. Hockin. Même si, dans certains cas, M. Hockin a reconnu que son comportement avait été inapproprié et qu'il a tenté de remédier à la situation, le comité s'inquiète du fait qu'il ait pris de mauvaises décisions de façon récurrente».

Membre : Charles Thomas Jennings
N° de membre : 216260
Décision : Révocation
Un sous-comité de discipline a révoqué le certificat de Charles Thomas Jennings, enseignant pour le Dufferin-Peel Catholic District School Board, après qu'il eut été reconnu coupable au criminel d'avoir agressé sexuellement une élève.

M. Jennings a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1993. Il n'était pas présent à l'audience du 17 février 2015 et n'y était pas représenté par un avocat.

En mars 2012, M. Jennings a rencontré l'élève lors d'un voyage scolaire. Ils ont commencé à s'envoyer des textos et à passer du temps ensemble. Durant les années scolaires 2011-2012 et 2012-2013, M. Jennings a entretenu une relation personnelle inappropriée avec l'élève, eu des contacts sexuels avec elle et échangé des communications électroniques inappropriées.

M. Jennings a été reconnu coupable d'agression sexuelle et condamné à 90 jours d'emprisonnement avec sursis, suivi de 15 mois de probation.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Jennings coupable de faute professionnelle et a enjoint au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «La conduite de M. Jennings a jeté le discrédit sur la profession. Il n'a pas assumé son devoir d'enseignant de protéger ses élèves».

Membre : Rose Marie Kellington
N° de membre : 200153
Décision : Suspension, réprimande, conditions
Un sous-comité de discipline a suspendu le certificat de Rose Marie Kellington, enseignante au service de l'Avon Maitland District School Board, pour avoir acheté de l'alcool à une élève mineure et infligé des mauvais traitements d'ordre verbal et physique à une élève.

Mme Kellington a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1991. Elle était représentée par un avocat et était présente à l'audience du 6 février 2015.

En avril 2011, alors qu'elle reconduisait sa fille et d'autres élèves à une fête, Mme Kellington a déclaré qu'elle n'aimait pas une élève qui, selon elle, intimidait sa fille. Une autre élève a contesté sa déclaration. Mme Kellington l'a alors accusée d'être également une brute, puis est sortie de la voiture et a furieusement ouvert la portière pour faire sortir de force l'élève. Elle est ensuite repartie avec la voiture en laissant l'élève derrière.

Plus tard ce soir-là, Mme Kellington a continué de se comporter avec rage et impulsivité en arrivant à la fête. Quand elle a aperçu l'élève qui, selon elle, intimidait sa fille, elle s'est avancée vers elle en la pointant du doigt, tout en criant et en sacrant, puis elle l'a agrippée par le collet et l'a vigoureusement secouée en proférant des obscénités. Elle a ensuite poussé l'élève, laquelle s'est cogné la tête contre une porte en verre. Mme Kellington a répété ce geste une seconde fois.

Le conseil scolaire a suspendu Mme Kellington de ses fonctions sans salaire pendant 30 jours et l'a ensuite mutée dans une autre école. Elle a suivi deux cours, dont un sur les limites à respecter et l'autre sur le travail d'équipe et la gestion des conflits.

Le sous-comité de discipline a reconnu Mme Kellington coupable de faute professionnelle.

Il a ordonné que le certificat d'enseignement de Mme Kellington soit suspendu pendant 30 jours — suspension qui a été servie du 19 mai au 30 juin 2011 — et qu'elle se présente devant lui immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande.

En outre, le sous-comité a imposé à Mme Kellington de suivre, à ses frais, un ou des cours sur les limites appropriées et les questions de transgression de ces limites, ainsi que sur la gestion de la colère, et ce, dans les huit mois suivant la date de l'audience.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «Le comité trouve cette conduite inacceptable. Tous les enseignants doivent respecter les limites entre enseignants et élèves. Mme Kellington a omis de remplir son rôle d'enseignante, qu'elle doit exercer en tout temps, même à l'extérieur de la classe».

Membre : Joseph Robert Marc Lavigne, EAO
N° de membre : 200746
Décision : Réprimande, conditions
Un sous-comité de discipline a ordonné que Joseph Robert Marc Lavigne, un directeur d'école au service du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario, reçoive une réprimande pour avoir enfreint les directives administratives au sujet de la sécurité des installations et de l'utilisation du réseau du conseil scolaire.

M. Lavigne a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1992. Il était présent à l'audience du 29 avril 2015 et y était représenté par un avocat.

M. Lavigne a installé Skype sur l'ordinateur que l'école a mis à sa disposition sans avoir reçu une permission écrite du conseil scolaire. De plus, en 2012, il a envoyé des courriels de nature personnelle et intime à l'aide du compte de messagerie électronique du conseil scolaire.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Lavigne coupable de faute professionnelle et lui a ordonné de se présenter devant lui immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande. Il lui a aussi ordonné de suivre, à ses frais, un cours préalablement approuvé

AUDIENCES

sur l'éthique et les responsabilités qui incombent aux administrateurs.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «En envoyant des courriels et des communications personnelles et intimes, utilisant le compte courriel du conseil, M. Lavigne n'a pas respecté [la] ligne de conduite [du conseil scolaire]. En ayant un entretien personnel et intime avec une personne à l'extérieur de l'école, utilisant le logiciel Skype, ses actions étaient imprudentes et, de ce fait, peuvent porter atteinte à la confiance du public dans la profession enseignante.»

Membre : Luc Bernard Lemieux
N° de membre : 428030
Décision : Suspension, réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a suspendu le certificat de Luc Bernard Lemieux, enseignant du Conseil scolaire Viamonde, pour avoir infligé à des élèves des mauvais traitements d'ordre sexuel.

M. Lemieux a obtenu l'autorisation d'enseigner en mai 1999. Il a assisté aux audiences des 24, 29 et 30 avril 2014, du 21 mai 2014, des 19 et 20 janvier 2015 et du 31 mars 2015, et y était représenté par un avocat.

À partir de 2004 et au cours des six années scolaires qui ont suivi, M. Lemieux a fait de nombreuses remarques à caractère sexuel à plusieurs élèves dont :

- «As long as they're big enough for a handful and small enough for a mouthful» (while discussing a student's breasts) (*Pour autant qu'ils sont suffisamment gros pour la main et suffisamment petits pour la bouche [en parlant des seins d'une élève]*)
- «I know I'm not supposed to tell you that, but you look really gorgeous tonight» (*Je sais que je ne suis pas censé te le dire, mais tu es ravissante ce soir*)
- «Don't you love me?» (*Tu ne m'aimes pas?*)
- «Do you have feelings for me?» (*As-tu des sentiments pour moi?*)
- «I love you» (*Je t'aime*)
- «I would like to think a boy like me would have a chance with a girl like you» (*J'aimerais croire qu'un gars comme moi aurait une chance avec une fille comme toi*).

De plus, il a eu une relation trop familière avec cinq élèves, qui a dépassé les limites entre enseignant et élèves. Il a fait preuve de favoritisme en leur offrant des cadeaux tels qu'un collier en argent, un ours en peluche tenant un cœur sur lequel était inscrit «Just say yes» (*STP, dis oui*), un bouquet de roses blanches et de l'argent. Il leur a également prêté sa carte de débit et son téléphone cellulaire, leur a envoyé de nombreux textos et courriels personnels et les a invités à dîner avec lui durant les heures de cours.

M. Lemieux a également laissé entendre que des élèves d'une équipe féminine pouvaient pratiquer en soutien-gorge de sport uniquement durant une session d'entraînements, et a encouragé une élève à enlever, devant la classe, le chandail qu'elle portait sous une veste transparente.

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, M. Lemieux a été réaffecté à une autre école du conseil scolaire. Depuis lors, aucune plainte ni allégation n'ont été formulées contre lui.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Lemieux coupable de faute professionnelle et a ordonné que son certificat soit suspendu pendant 18 mois à partir du 1er juillet 2015 et qu'il se présente devant lui immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande.

Qui plus est, on a ordonné à M. Lemieux de suivre, à ses frais, un cours sur le maintien des limites appropriées et la supervision d'élèves.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «Il est extrêmement important que les enseignantes et enseignants connaissent les limites à respecter dans leurs relations avec les élèves. En ayant des relations inappropriées avec des élèves, incluant des communications inappropriées de nature sexuelle, M. Lemieux n'a pas respecté ces limites».

Membre : Elias Pantelis Leousis
N° de membre : 445629
Décision : Suspension, réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a suspendu le certificat de qualification et d'inscription d'Elias Pantelis Leousis pour avoir menti au sujet de son casier judiciaire, ne pas s'être préoccupé du bien-être d'un élève et ne pas avoir suivi les instructions de la direction de l'école.

M. Leousis a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 2001. Il a assisté à l'audience du 1er avril 2015 et y était représenté par un avocat.

Le sous-comité de discipline a entendu que M. Leousis avait présenté un formulaire d'inscription à l'Ordre en 2001 et fait de fausses déclarations concernant ses antécédents criminels. En 1995, un tribunal de la Floride l'a reconnu coupable de voie de fait, et de maltraitance envers un enfant.

Le sous-comité s'est dit inquiet du fait que M. Leousis avait continué à mentir au sujet de son casier judiciaire quand il a posé sa candidature à un poste d'enseignant au sein de l'Hamilton-Wentworth District School Board, lequel l'a embauché en 2011.

De plus, le sous-comité a entendu que M. Leousis avait fait une remarque déplacée à un élève et que, bien que la direction de l'école lui ait dit de ne pas parler à l'élève de l'incident, M. Leousis lui a présenté ses excuses, ce qui a mis l'élève dans l'embarras.

Le sous-comité de discipline a reconnu Elias Pantelis Leousis coupable de faute professionnelle et demandé que son certificat de qualification et d'inscription soit suspendu pendant six mois à compter du 1er mars 2015. On lui a ordonné de se présenter devant le sous-comité immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande.

M. Leousis doit également suivre, à ses frais, un cours sur la déontologie.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «Le modèle de malhonnêteté continu de M. Leousis est honteux et peu professionnel […] De plus, le comité est d'avis que les commentaires irréfléchis de M. Leousis ont mis l'élève et ses parents mal à l'aise».

AUDIENCES

Membre : John William Lowrie
N° de membre : 235824
Décision : Suspension, réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a suspendu le certificat de qualification et d'inscription de John William Lowrie, enseignant du York Region District School Board, pour avoir omis de se conformer aux procédures de l'école, fait des commentaires inappropriés à des élèves et parlé du directeur de l'école de manière inappropriée.

M. Lowrie a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1988. Il n'a pas assisté aux audiences des 15 et 16 avril 2015 et n'y était pas représenté par un avocat.

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, M. Lowrie a omis de se conformer aux procédures de l'école relatives aux déplacements et a parlé d'un voyage scolaire aux élèves avant que le conseil scolaire l'approuve.

Il a fait de nombreuses remarques déplacées. Il a, entre autres :

- dit à un ou à plusieurs élèves en classe de la boucler (*shut up*)
- traité des élèves de nuls (*losers*).

M. Lowrie a également tenu des propos menaçants à l'encontre du directeur de l'école devant des membres du personnel et des élèves.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Lowrie coupable de faute professionnelle et a ordonné la suspension de son certificat de qualification et d'inscription pendant six mois à partir de la date de l'ordonnance. On lui a également ordonné de se présenter devant le sous-comité pour recevoir une réprimande.

De plus, M. Lowrie doit suivre, à ses frais, un cours sur la gestion de la colère qui met l'accent sur les limites professionnelles et la sensibilité des élèves.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «M. Lowrie a eu un comportement grossier, irrespectueux et inapproprié».

Membre : Hayden Ashford McLean
N° de membre : 214559
Décision : Suspension, réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a imposé une suspension à Hayden Ashford McLean, enseignant de mécanique automobile du Toronto District School Board relativement au transfert de propriété d'un véhicule qui avait été donné à l'atelier de mécanique automobile de l'école.

M. McLean a reçu l'autorisation d'enseigner en avril 1995. Il était présent à l'audience publique du 15 janvier 2015 et y était représenté par son avocate.

Le sous-comité a entendu que, pendant l'année scolaire 2009-2010, M. McLean avait transféré à son nom un véhicule qui avait été donné à l'atelier de mécanique automobile de l'école à des fins d'enseignement. Pour effectuer ce transfert, M. McLean a copié la signature de la donatrice apparaissant sur le formulaire de renouvellement des plaques d'immatriculation dans la partie qui porte sur le propriétaire. Il a reconnu qu'il n'avait pas obtenu l'autorisation de la donatrice, ni de l'école ou du conseil scolaire avant de transférer la propriété du véhicule à son nom.

À l'issue de son enquête, le conseil scolaire a imposé à M. McLean une suspension de 15 jours et lui a demandé de passer en revue la procédure concernant les dons de véhicules.

Le sous-comité a reconnu M. McLean coupable de faute professionnelle et a enjoint au registraire de suspendre son certificat de qualification et d'inscription pour une période de 15 jours. M. McLean doit se présenter devant le sous-comité immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande et suivre avec succès, à ses frais, un cours préalablement approuvé par le registraire sur les attentes en matière d'éthique auxquelles doivent répondre les enseignants.

Le sous-comité a écrit dans sa décision : «les actes de M. McLean représentent un abus de confiance grave».

Membre : Norman Neil G. McLeod
N° de membre : 328065
Décision : Révocation

Un sous-comité de discipline a révoqué le certificat de Norman Neil G. McLeod, ancien enseignant, relativement à une condamnation criminelle pour avoir infligé des mauvais traitements d'ordre sexuel à des enfants.

M. McLeod a reçu l'autorisation d'enseigner en juillet 1962. Il n'était pas présent à l'audience du 18 décembre 2014 et n'y était pas représenté par un avocat.

Dans les années 1960 et 1970, des parents ont autorisé M. McLeod, un membre respecté de la communauté, à emmener leurs enfants à son chalet. Une fois sur place, il a invité les enfants à s'adonner à des activités récréatives en échange de quoi, il leur demandait d'accomplir ou de prendre part à divers actes sexuels. En 1979, six se sont plaints auprès de la police locale. M. McLeod a été arrêté et accusé d'attentat à la pudeur sur six enfants. Il a plaidé coupable et a été condamné à 6 peines concurrentes de 3 mois d'emprisonnement, suivies d'une période de probation de 3 ans, et le conseil scolaire l'a congédié.

En 2011, une nouvelle victime s'est fait connaître et la police a mené une deuxième enquête au cours de laquelle six autres victimes se sont manifestées. Reconnu coupable de 14 chefs d'agression sexuelle, M. McLeod a été condamné à 3 ans d'emprisonnement.

L'avocate de l'Ordre a déclaré que la conduite de M. McLeod constituait l'un des cas de mauvais traitements les plus graves jusqu'ici présentés à l'Ordre.

Le sous-comité a reconnu M. McLeod coupable de faute professionnelle et a ordonné au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «L'avocate de l'Ordre a déclaré que M. McLeod "ne peut pas se cacher en remettant sa démission avant cette instance" et que "l'Ordre ne protège pas les membres de la profession qui commettent une faute professionnelle". Elle a également souligné l'importance de la transparence, car c'était grâce à la diffusion de l'information ayant trait à la présente affaire que six autres victimes s'étaient fait connaître».

Membre : Olga Alexsandrovna Piatnitsa
N° de membre : 504647
Décision : Révocation

AUDIENCES

Un sous-comité de discipline a révoqué le certificat de qualification et d'inscription d'Olga Alexsandrovna Piatnitsa, ancienne enseignante du Simcoe Muskoka Catholic District School Board, pour avoir agressé physiquement un enfant.

Mme Piatnitsa a reçu l'autorisation d'enseigner en janvier 2007. Elle n'a pas assisté à l'audience du 25 mai 2015 et n'y était pas représentée par un avocat.

En 2009-2010, Mme Piatnitsa a agressé un enfant à maintes reprises sur une période de six mois. Les mauvais traitements se sont traduits par de nombreuses contusions sur le corps de l'enfant, lesquelles ont été provoquées par des claques, des coups de poing, des pincements et des coups de ceinture.

En mars 2012, Mme Piatnitsa a été reconnue coupable d'agression et condamnée à quatre mois d'emprisonnement et à deux ans de probation.

Le sous-comité de discipline a reconnu Mme Piatnitsa coupable de faute professionnelle et enjoint au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription.

Dans sa décision, le comité a écrit : «En se livrant à cette conduite, Mme Piatnitsa a jeté le discrédit sur la profession […] Elle a ainsi perdu le privilège de détenir un certificat de qualification et d'inscription et d'être membre de la profession enseignante».

Membre : Harry Pott, EAO
N° de membre : 141513
Décision : Réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a réprimandé Harry Pott, ancien enseignant de l'Upper Canada District School Board, pour avoir échangé des messages inappropriés dans les médias sociaux.

M. Pott a reçu l'autorisation d'enseigner en juillet 1984. Il a assisté à l'audience du 14 octobre 2014 et y était représenté par un avocat.

En août 2011, M. Pott a commencé à communiquer avec un élève sur Facebook. Ils ont parlé d'aller prendre un verre chez M. Pott avec d'autres élèves de l'école. M. Pott a donné à l'élève son adresse et son numéro de téléphone.

En 2012, la direction de l'école a envoyé une lettre de discipline à M. Pott. En janvier 2014, M. Pott a pris sa retraite de l'enseignement.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Pott coupable de faute professionnelle et lui a ordonné de se présenter devant lui immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande.

De plus, avant d'accepter un poste nécessitant un certificat de qualification et d'inscription, M. Pott doit suivre, à ses frais, et réussir un cours sur les limites professionnelles.

Membre : Carmel Rouhani
N° de membre : 620009
Décision : Révocation

Un sous-comité de discipline a révoqué le certificat de qualification et d'inscription de Carmel Rouhani, ancienne enseignante du Near North District School Board, pour avoir eu une relation inappropriée avec une élève.

Mme Rouhani a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 2011. Elle n'a pas assisté à l'audience publique du 23 mars 2015 et n'y était pas représentée par un avocat.

Le sous-comité a entendu que, au cours de l'année scolaire 2011-2012, Mme Rouhani et son élève ont commencé à communiquer très fréquemment. Pendant l'été 2012, elles ont développé une relation qui s'est poursuivie durant l'année scolaire 2012-2013. Elles ont communiqué électroniquement à maintes reprises et se sont rencontrées à l'extérieur de l'école.

Un jour, Mme Rouhani – avec le consentement de la mère de l'élève – a invité l'élève à passer la nuit chez elle. Par la suite, la mère de l'élève a commencé à s'inquiéter de la relation entre Mme Rouhani et sa fille. Le père de l'élève a demandé à Mme Rouhani de se détacher de sa fille, car il croyait que cette dernière était trop attachée à son enseignante. En dépit des avertissements des parents de l'élève et de la promesse de Mme Rouhani de mettre fin à la relation, elle a continué de communiquer avec l'élève.

Le 23 mai 2013, la mère de l'élève a prévenu la Police provinciale de l'Ontario, qui a ouvert une enquête.

L'enquête a révélé que, entre juin 2012 et mars 2013, Mme Rouhani et l'élève ont échangé près de 35 000 textos. Après avoir examiné les messages, la police a découvert que les échanges, au départ amicaux, comme ceux entre deux adolescentes qui s'aiment bien et trouvent insupportable l'idée de ne pas pouvoir se parler, avaient pris une tournure qui laissait entendre que la relation était plus qu'amicale. Les textos sont devenus de plus en plus sexuels et comprenaient des commentaires tels que : «L'idée de me mettre au lit avec toi était de te garder au chaud.»

Le sous-comité a reconnu Mme Rouhani coupable de faute professionnelle et enjoint au registraire de révoquer son certificat de qualification et d'inscription.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «On a demandé à de nombreuses reprises à Mme Rouhani de mettre fin à la relation qu'elle entretenait avec l'élève, mais elle ne l'a pas fait. Le comité estime que cette situation, en plus des mensonges répétés et des nombreux textos de nature sexuelle, démontre que Mme Rouhani ne prend pas ses tâches d'enseignement au sérieux».

Membre : Paul Christopher Sabol
N° de membre : 400955
Décision : Suspension, réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a réprimandé Paul Christopher Sabol, enseignant du Toronto District School Board, pour avoir utilisé des supports visuels qui ne convenaient pas aux élèves de son cours d'arts.

M. Sabol a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1991. Il a assisté à l'audience du 9 avril 2015 et y était représenté par un avocat.

Plus d'une fois, en 2007 et en 2008, M. Sabol a montré des supports visuels inappropriés à ses élèves. Au cours d'un de ces incidents, M. Sabol a averti ses élèves qu'un grand nombre de cartes postales qu'il avait mis à leur disposition

en classe, dans le cadre d'une activité artistique, s'adressait à des adultes, et qu'ils n'étaient pas obligés d'y participer si les images les embarrassaient.

Ce choix inapproprié de matériel scolaire a préoccupé le comité, au même titre que l'omission de M. Sabol de reconnaître que les supports pédagogiques ne doivent pas inclure d'images sensuelles, provocantes ou explicites de personnes nues.

Même si M. Sabol estime que le contenu inapproprié avait un but pédagogique, le comité considère qu'il a commis une erreur de jugement et qu'il n'a pas tenu compte de la sensibilité de ses jeunes élèves.

En 2009, le conseil scolaire a imposé à M. Sabol une suspension de 25 jours sans salaire et lui a demandé de suivre des séances de counseling professionnel ainsi qu'un cours connexe. On l'a aussi affecté à un poste provisoire, dans un autre établissement, pour le reste de l'année scolaire.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Sabol coupable de faute professionnelle et a ordonné que l'on suspende son certificat de qualification et d'inscription pour une période de 25 jours. Cette suspension doit être portée au tableau public. M. Sabol doit également se présenter devant le sous-comité immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande.

En outre, M. Sabol doit suivre, à ses frais, un cours préalablement approuvé par le registraire sur le développement des adolescents et les limites professionnelles à respecter avec les élèves.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «La réprimande que ses pairs lui ont adressée pour sa conduite inappropriée souligne ainsi la nécessité de respecter les normes professionnelles établies par l'Ordre».

Membre : Johanne Ste-Croix
N° de membre : 453908
Décision : Suspension, réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a suspendu le certificat de qualification et d'inscription de Johanne Ste-Croix, ancienne enseignante au Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario, pour avoir entretenu une relation personnelle inappropriée avec un élève.

Mme Ste-Croix a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 2002. Elle était présente à l'audience du 5 mai 2015 et y était représentée par un avocat.

Durant l'année scolaire 2010-2011, Mme Ste-Croix a communiqué régulièrement avec l'élève par courriel, par texto et par téléphone. Plusieurs fois, elle a rencontré l'élève à l'extérieur de l'école. Entre autres, elle l'a invité à dormir chez elle et est allée lui rendre visite chez lui.

Une fois, l'élève a dit à sa grand-mère que Mme Ste-Croix pensait qu'elle était sa petite amie, mais qu'il ne voulait pas qu'elle le soit. La grand-mère a fini par mettre les parents de l'élève au courant et elle leur a fait part de ses observations. Les parents ont signalé l'affaire à la police.

Le conseil scolaire a suspendu Mme Ste-Croix de ses fonctions pendant trois mois.

Le sous-comité de discipline a reconnu Mme Ste-Croix coupable de faute professionnelle et a ordonné que son certificat en enseignement soit suspendu pendant trois mois. Il lui a aussi ordonné de se présenter devant lui immédiatement après l'audience pour recevoir une réprimande.

De plus, on a ordonné à Mme Ste-Croix de suivre, à ses frais, un cours mettant l'accent sur la transgression des limites.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «Mme Ste-Croix a dépassé les limites professionnelles que l'Ordre régit, et le comité considère qu'elle a eu une conduite honteuse et déshonorante».

Membre : Laura Rae Thompson
N° de membre : 621867
Décision : Suspension, réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a suspendu le certificat de qualification et d'inscription de Laura Rae Thompson pour avoir omis de maintenir des limites appropriées avec un élève.

Mme Thompson a reçu l'autorisation d'enseigner en juillet 2011. Elle n'a pas assisté à l'audience du 19 février 2015 et n'y était pas représentée par un avocat.

Le 26 décembre 2012, Mme Thompson a envoyé un courriel à un élève pour lui dire, entre autres, qu'elle voulait être avec lui et qu'elle l'aimait. Elle lui a dit qu'il était la personne la plus incroyable, qu'elle l'aimait plus que tout et l'aimerait à jamais.

Mme Thompson a admis avoir envoyé une photo d'elle nue à un ancien élève de l'école, à sa demande.

Elle a été suspendue avec salaire en février 2013 et a été licenciée au début de mars 2013.

Le sous-comité de discipline a reconnu Mme Thompson coupable de faute professionnelle et a ordonné la suspension de son certificat de qualification et d'inscription pendant un mois à compter du 19 février 2015. En outre, Mme Thompson doit se présenter devant lui pour recevoir une réprimande.

De plus, Mme Thompson doit suivre, à ses frais, un cours sur les limites appropriées et la transgression de ces limites.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «Le comité n'accepte pas l'explication de Mme Thompson selon laquelle elle était ivre et vivait des troubles émotifs au moment où elle a écrit et envoyé le courriel […] Sa conduite démontre clairement qu'elle n'a pas compris ce que sont les limites appropriées entre enseignants et élèves, lesquelles auraient dû être évidentes dans les circonstances».

Membre : Francis Patrick Ubertelli
N° de membre : 523850
Décision : Suspension, réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a suspendu le certificat de qualification et d'inscription de Francis Patrick Ubertelli pour avoir fait des commentaires inappropriés, lesquels étaient offensants, discriminatoires et contraires aux normes de la profession. Il a fait ces commentaires alors qu'il était au service du Conseil scolaire Viamonde, de novembre 2007 à décembre 2011.

M. Ubertelli a reçu l'autorisation d'enseigner en novembre 2007. Il n'était pas présent à l'audience du 9 février 2015,

AUDIENCES

mais y était représenté par un avocat.

Il a écrit dans un blogue le commentaire suivant au sujet des politiques en matière d'avortement du président des États-Unis :

«Honte à cet imposteur, à la peau aussi noire que du pétrole, honte à ce meurtrier en sourdine ….»

Il a écrit des commentaires inappropriés, en a affichés dans son site web et a appuyé le contenu de sites dont il a donné les liens, y compris :

«En considérant la pédérastie, le lesbianisme, la bisexualité, la transsexualité (mutilation et atteinte à la finitude corporelle), la sodomie, puis la zoophilie et la coprophagie au sein d'un nouvel ordre social et antimoral, on cherche à leur attribuer une légitimité pour en faire une "culture".»

Il a aussi dit des commentaires inappropriés à une élève, dont :

- les homosexuels ne sont pas bons pour la société parce qu'ils sont incapables d'avoir des enfants
- l'élève devrait garder l'esprit ouvert à l'idée que l'homosexualité n'est pas bonne pour la société à cause de ce fait.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Ubertelli coupable de faute professionnelle et a ordonné que son certificat soit suspendu pendant un mois à partir du 16 février 2015. On lui a aussi ordonné de se présenter devant le sous-comité le 5 mars 2015 pour recevoir une réprimande.

De plus, on a ordonné à M. Ubertelli de suivre, à ses frais, un cours sur le maintien des limites appropriées.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «Le cours sur [le maintien des limites appropriées] que doit suivre M. Ubertelli cible son comportement, devrait l'aider à mieux comprendre la gravité de ses gestes et que ceux-ci vont à l'encontre des valeurs et normes sociales d'un milieu scolaire».

Membre : Bert Udema
Numéro de membre : 169297
Décision : Suspension, réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a suspendu le certificat de qualification et d'inscription de Bert Udema, ancien enseignant du Waterloo Region District School Board, pour avoir commis de nombreux vols à l'étalage, lesquels ont donné lieu à des sanctions criminelles de plus en plus lourdes.

M. Udema a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1991. Il n'a pas assisté à l'audience du 27 mai 2015 et n'y était pas représenté par un avocat.

Entre 2010 et 2013, il a été reconnu coupable, à cinq reprises, de vol de moins de 5 000 $.

M. Udema a démissionné du conseil scolaire en juin 2013.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Udema coupable de faute professionnelle et ordonné la suspension de son certificat de qualification et d'inscription pendant six mois. M. Udema doit se présenter devant le sous-comité pour recevoir une réprimande.

De plus, il doit suivre, à ses frais, un cours préalablement approuvé sur la déontologie professionnelle.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «Bien que la nature des crimes soit relativement mineure et que la valeur des biens volés soit insignifiante, M. Udema s'est adonné à des activités criminelles au moins cinq fois en trois ans. De plus, malgré les sanctions criminelles de plus en plus lourdes, il a continué à voler et n'a pas appris de ses erreurs.»

Membre : Ronald William Woltman
N° de membre : 180391
Décision : Suspension, réprimande, conditions

Un sous-comité de discipline a suspendu Ronald William Woltman, enseignant du Kawartha Pine Ridge District School Board, pour avoir écrit des commentaires non professionnels sur le bulletin d'une élève et proféré des menaces contre le directeur de son école.

M. Woltman a reçu l'autorisation d'enseigner en juin 1984. Il a assisté aux audiences des 16 et 21 octobre 2014, du 7 novembre 2014 et du 29 avril 2015, et y était représenté par un avocat.

M. Woltman a été reconnu coupable de faute professionnelle en raison de son rôle dans de nombreux incidents en 2010. En particulier, il a :

- écrit sur le bulletin d'une élève : «J'aime tes jeans avec tes talons aiguilles.»
- laissé une note au directeur — après qu'on lui eut demandé d'assister à une réunion avec le directeur de l'école à propos de ce commentaire — affirmant : «Maintenant, c'est à vous de faire disparaître ce problème. Toute mesure disciplinaire fera l'objet d'un grief.»
- eu un comportement méprisant à l'égard d'un collègue et lui aurait envoyé des messages irrespectueux et non professionnels.

Son conseil scolaire lui a imposé une suspension de deux jours et une autre de cinq jours.

Le sous-comité de discipline a reconnu M. Woltman coupable de faute professionnelle et a ordonné la suspension de son certificat de qualification et d'inscription pendant 15 jours consécutifs, et ce, à compter de la semaine suivant l'émission de l'ordonnance. On lui a également ordonné de se présenter devant le sous-comité pour recevoir une réprimande.

De plus, M. Woltman doit suivre, à ses frais, un cours qui met l'accent sur les limites professionnelles et les compétences en communication positive.

Dans sa décision, le sous-comité a écrit : «M. Woltman a humilié une élève en écrivant un commentaire inapproprié dans son bulletin et a écrit une note menaçante à la direction de son école. De plus, sa conduite inappropriée et peu professionnelle répétée envers son collègue fut honteuse». ■

Pour en savoir plus, consultez le texte intégral des sommaires dans le site de l'Ordre à **oeeo.ca → Membres → Plaintes et discipline → Décisions**.

NOM : Nino Ricci

- Né en 1959, à Leamington (Ontario)
- St. Louis Separate School (1re-2e et 6e-8e année); Queen of Peace Separate School (3e-5e année); et Leamington District SS
- B.A. spécialisé en anglais de l'Université York (1981); M.A. en anglais de l'Université Concordia (1987); études italiennes à l'Université de Florence (1988-1989)
- A enseigné l'anglais et la littérature anglaise au secondaire au Nigeria (1981-1983)
- A publié six romans, dont le plus récent, *Sleep*, et une biographie de Pierre Elliott Trudeau
- Lauréat de l'Alistair MacLeod Award for Literary Achievement (2006) et de deux Prix du Gouverneur général pour *Lives of the Saints* (1990) et *The Origin of Species* (2008); deux fois en lice pour le prix Giller
- A occupé la chaire Mariano A. Elia à l'Université York, la chaire de la religion et des arts à l'Université Assumption, à Windsor, la chaire G.M. Hopkins des études littéraires à l'Université John-Carroll, à Cleveland (Ohio), et la chaire Killam en études canadiennes à l'Université d'État de Bridgewater, à Bridgewater (Massachussets)
- Ancien président du centre canadien de PEN International
- Membre de l'Ordre du Canada (2011)

JONGLEUR DE MOTS

L'écrivain primé Nino Ricci nous parle de son intérêt pour l'histoire, les antihéros et l'ironie.

DE LAURA BICKLE

Décrivez-vous à l'école.
Hébété et confus.

La lecture…
m'a sauvé la vie à l'élémentaire.

L'écriture…
m'a sauvé la vie au secondaire.

Votre matière préférée?
La phonétique, qui a mené tout naturellement à l'anglais, non seulement parce que j'aimais lire, mais aussi parce j'ai développé une obsession pour la grammaire. C'est à Mme Johnson, mon enseignante de 6e année, que je la dois. Elle nous a appris à analyser les phrases, une technique qui m'a permis d'apprécier ces petites merveilles et qui m'est encore utile aujourd'hui.

Votre matière la plus difficile?
La récréation, car il n'y avait pas de manuel d'instructions! Prendre l'autobus scolaire était la seule autre activité qui me faisait encore plus peur : c'était mon châtiment pour avoir échoué à la récréation.

Vos personnages historiques préférés?
J'ai toujours été attiré par des personnages tels que Bouddha, Socrate et Jésus qui, au fond, étaient des pédagogues.

Quels sont vos héros fictifs?
Je suis plutôt attiré par les antihéros parce qu'ils ont tendance à être plus intéressants. Satan dans *Paradise Lost*. Raskolnikov dans *Crime et châtiment*. L'homme du souterrain dans *Les Carnets du sous-sol*.

Quelle autre carrière aviez-vous envisagée?
Si je n'étais pas devenu écrivain, je me serais tourné vers l'enseignement.

Si vous aviez à choisir une année scolaire, laquelle serait-elle?
Par pure nostalgie, 1965, soit ma première année d'école. J'étais encore innocent, tout comme le reste du monde, semblait-il.

Qualité la plus recherchée chez un pédagogue?
La compassion. Sinon, un sens aiguisé de l'ironie. J'ai eu la chance d'avoir des enseignants qui possédaient les deux.

Dans quelle matière auriez-vous dû être plus attentif?
L'histoire. Ce n'est qu'adulte que j'ai compris qu'elle permet de mettre sa propre expérience en perspective et de donner un sens au monde.

Qu'est-ce qu'on ne vous a pas enseigné à l'école?
Comment être humain. Que toutes les humiliations que j'ai subies me donneraient beaucoup de matière pour mes romans. Que ce seront les doux qui posséderont la Terre.

Plus importante leçon apprise à l'école?
Même si vous vous sentez nul et que vous vous enfoncez dans un trou, il y aura presque toujours un pédagogue pour insister à vous sortir de là. ■

PHOTO : KEVIN KELLY

Nous sommes des vôtres, à votre service

Enseignantes, enseignants

Joignez-vous à ERO/RTO, le plus important régime canadien d'assurance collective volontaire et ses 89 000 participants du domaine de l'éducation à la retraite!

Assistez à un atelier de planification de la retraite et courez la chance de gagner un iPad Mini!*

Avantages

- Les membres se font entendre et ERO/RTO les écoute
- Appui et défense des droits
- Des programmes, des services et des opportunités à la retraite
- Agence de voyages spécialisée
- Possibilités de communication avec vos collègues

Depuis 1968 ERO RTO Since 1968

À votre service...pour le soin de votre avenir.

THE RETIRED TEACHERS OF ONTARIO

LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS RETRAITÉS DE L'ONTARIO

Here for you now ... Here for your future.

www.rto-ero.org/fr/adhesion

1-800-361-9888 | 416-962-9463

Inscrivez-vous à un **atelier de planification de la retraite** près de chez vous :

www.rto-ero.org/fr/liste-des-ateliers-de-planification-la-retraite

*Nous valorisons le respect de votre vie privée. Vos informations seront conservées par ERO/RTO et ne seront jamais vendues. L'iPad Mini est gracieusement offert par ERO/RTO. Un(e) participant(e) de chacun des ateliers gagnera, lors d'un tirage au sort, un (1) Apple iPad Mini (valeur approx. de 329 $). Le participant sélectionné devra répondre correctement à une question d'habileté mathématique. Aucun achat requis. Les chances de gagner un iPad Mini varieront en fonction du nombre de participant(e)s à chacun des ateliers. iPad Mini est une marque de commerce déposée d'Apple Inc. Apple ne commandite ni ne participe à cette promotion.

Une assurance groupe à votre image.

Adhérez à l'assurance groupe dès aujourd'hui et profitez de nos taux préférentiels, des avantages exclusifs, ainsi que d'une protection exceptionnelle pour votre auto* et votre habitation. De plus, découvrez les réductions et économies qui vous sont offertes à titre d'employé de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, de même que la Garantie du Service des sinistres de Co-operators.

Découvrez les nombreux avantages de votre assurance groupe. Composez le 1-800-387-1963 ou visitez le www.eao.ca/rabaisauxmembres.

co-operators[MD]
Assurance groupe automobile et habitation

Qui sera le GAGNANT de 25 000 $?

Appelez-nous ou obtenez une SoumissionRapide en ligne pour votre auto* ou votre habitation et courir la chance de gagner le grand prix de 25 000 $ ET l'un des 64 prix de 500 $![†]

1-800-387-1963 / www.eao.ca/rabaisauxmembres

Co-operators[MD] est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée, utilisée sous licence. L'assurance est souscrite par la Compagnie d'assurance COSECO et administrée par H.B. Gestion d'assurance collective ltée, des sociétés du Groupe Co-operators limitée.
*L'assurance automobile n'est pas offerte en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan. †Aucun achat requis. Pour obtenir les règles officielles du concours ou des renseignements sur notre Politique sur la protection des renseignements personnels, rendez-vous au www.cooperatorsassurancegroupe.ca. Le concours se termine le 31 décembre 2015.

Ce régime d'assurance groupe est offert uniquement par l'entremise de notre Centre de contact client et de notre site Web.

PABFPCOLF (04/13)